CONTRAT DE DÉVELOPPEMENT MÉTROPOLITAIN DU PÔLE MÉTROPOLITAIN NORD FRANCHE-COMTÉ

ENTRE d'une part :

La Région Bourgogne-Franche-Comté représentée par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY, dûment habilitée par délibération du Conseil régional, en date du 28 juin 2019,

ET d'autre part :

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté, représenté par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité par délibération du Comité métropolitain, en date du 12 juillet 2019,

Pays de Montbéliard Agglomération, représenté par son Président, Monsieur Charles DEMOUGE, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération, en date du 11 juillet 2019,

Le Grand Belfort, représenté par son Président, Monsieur Damien MESLOT, dûment habilité par délibération du Conseil d'agglomération, en date du 20 juin 2019,

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt, représentée par son Président, Monsieur Fernand BURKHALTER, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, en date du 4 juillet 2019,

La Communauté de Communes du Sud Territoire, représentée par son Président, Monsieur Christian RAYOT, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire, en date du 4 juillet 2019,

La Communauté de Communes des Vosges du Sud, représentée par son Président, Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, dûment habilité par délibération du Conseil communautaire du 27 juin 2019.

Préambule

En soutenant les projets ambitieux portés par le Nord Franche-Comté, la Région Bourgogne-Franche-Comté contribue très significativement à la dynamique de l'arc métropolitain régional et au développement de notre territoire. La Région Bourgogne-Franche-Comté, dans le cadre notamment des orientations proposées par le Schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) « Ici 2050 », favorise en effet la mise en réseau et la coopération au sein de l'arc métropolitain, reliant l'aire urbaine Nord Franche-Comté au Creusot-Montceau, en passant par Besançon et Dijon.

Entre 2018 et 2020, sur la base de ce contrat de développement métropolitain, la Région Bourgogne-Franche-Comté accompagnera ainsi 49 projets sur le territoire du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté pour un montant de 35 022 700 euros.

Ce contrat matérialise la volonté de la Région Bourgogne-Franche-Comté de soutenir les moteurs de l'économie régionale, en investissant dans les grands équipements structurants : enseignement supérieur-recherche-innovation, développement économique, transition écologique et énergétique, numérique, santé, culture, sport.

Dans ce cadre, la Région Bourgogne Franche Comté souhaite contractualiser au titre de ses compétences régionales, au travers d'un contrat de développement métropolitain intégrant sa politique de cohésion territoriale, qui prévoit des contrats Cap territoire pour la période 2018-2020.

Les éléments stratégiques régionaux

Ces projets s'inscrivent naturellement dans la stratégie de mandat de la Région qui a été définie en 2016 après une large concertation. Dans le cadre de cette stratégie de mandat, la Région s'est fixé trois priorités :

- **Renforcer notre économie et favoriser la création d'emplois**, en aidant les entreprises à trouver les compétences dont elles ont besoin et à innover, grâce au soutien accordé à l'enseignement supérieur et à la recherche, les aider à exporter et à monter en gamme, en accompagnant nos filières stratégiques. Favoriser la création d'emploi suppose de mettre en place une politique d'accueil de nouveaux actifs et de renforcer l'attractivité de la Région.
- **Accélérer la transition écologique et énergétique et lutter contre le changement climatique** grâce à la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'étalement urbain, au développement des énergies renouvelables, à la protection de la biodiversité, à la promotion des moyens de transports décarbonés et des mobilités douces, à la rénovation énergétique des logements, à la promotion d'une alimentation durable, locale, et saine. Pour faciliter cette transition, la Région œuvre au renforcement du maillage des Pôles (villes et bourgs-centres) et leurs centralités.
- **Œuvrer pour la construction d'une société plus fraternelle et plus solidaire** grâce au soutien accordé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire, à la mise en place d'une

tarification solidaire dans les transports, au soutien accordé au sport et au mouvement sportif, à la place accordée à la culture et aux arts, à un aménagement équilibré du territoire, aux actions menées pour faciliter l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap.

Dans ce contexte d'une ambition régionale, réaffirmée par le SRADDET « ici 2050 », autour de l'attractivité régionale, la région Bourgogne-Franche-Comté apporte une contribution majeure à la dynamique de l'arc métropolitain et au développement des territoires et des acteurs qui le constituent, au sens de la conduite et de la mise en œuvre de démarches stratégiques partagées et complémentaires.

Les éléments stratégiques locaux

La politique de développement local mise en œuvre à l'échelle du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté se veut systémique et a été conçue pour répondre aux enjeux qui traversent ce bassin de vie et d'emploi.

Territoire industriel ancien, le Nord Franche-Comté accueille des entreprises de renom, actives sur les marchés français et étrangers (General Electric, PSA, Alstom, LISI, Faurecia, Cristel, VMC, Hermès, etc.), dont certaines participent aux deux filières d'excellence industrielle principales du territoire, que sont l'énergie, organisée par le cluster de la Vallée de l'énergie, et la filière des mobilités, structurée par le Pôle véhicule du Futur.
Loin de reposer sur une activité monospécifique, le territoire demeure toutefois extrêmement tributaire de la vitalité des grands donneurs d'ordres. En effet, avec 30 000 emplois, l'industrie représente environ 25 % des emplois du territoire, ce qui fait du Nord Franche-Comté l'un des territoires les plus industriels de France.
Pour un grand nombre de ménages, tout ou partie des ressources du foyer provient de l'industrie, laquelle fait vivre, de manière indirecte, une part encore plus importante des ménages nord-francs-comtois (par le biais de la consommation résidentielle des salariés de l'industrie, notamment).
Cette dépendance se manifeste également indirectement, par l'image que le territoire renvoie à l'extérieur et contribue significativement à l'attractivité du territoire, laquelle se calque sur la conjoncture économique locale.
La dépendance n'est pas unilatérale et il s'avère que l'industrie, et plus largement l'ensemble des entreprises du territoire, sont elles-mêmes tributaires des stratégies de carrière de la population active locale. Alors, si l'emploi frontalier, qui concerne 5 300 personnes, profite aux ménages concernés, il peut toutefois rendre les recrutements difficiles pour certains types de postes qualifiés et limiter ainsi les possibilités de développement des entreprises.

L'interdépendance fragile entre les acteurs du territoire, et plus particulièrement entre la population locale et les entreprises, fait peser des risques sur le développement du territoire. En conséquence, les actions inscrites au présent contrat ont pour ambition d'améliorer la résilience du territoire, afin de permettre un développement local pérenne.

Ainsi, pour faire face aux défis de l'attractivité et du développement économique, le Nord Franche-Comté apporte une réponse globale et systémique étayée par deux méta-projets : le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, d'une part, et Territoire d'innovation renforcé par le dispositif Territoire d'industrie, d'autre part.

Le projet de Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, outre l'objectif d'améliorer l'état du bâti universitaire, vise à offrir une meilleure lisibilité des formations proposées par les établissements d'enseignement supérieur présents dans le Nord Franche-Comté tout en favorisant la coopération des équipes d'enseignement dans le domaine de l'énergie.
Ces rapprochements entre établissements et réorganisation par thématique permettent d'opérer une rationalisation en termes d'utilisation des espaces immobiliers, et permettra aux étudiants, dès la première année de licence, d'être immergés en laboratoire.
Pour la réalisation complète du projet et l'accueil de tous les usagers des sites universitaires dans de bonnes conditions une deuxième phase de travaux est prévue sur les sites de Belfort, Montbéliard et Sevenans.
Au-delà du volet immobilier, le projet de Campus métropolitain Belfort-Montbéliard comprend la définition d'une stratégie territoriale de développement de l'ESR pour le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard. La stratégie devra affiner les enjeux et définir les modalités d'action qui permettront d'y faire face. Il s'agira notamment de préciser les actions à mener pour rendre le campus plus attractif et pour faire face à l'augmentation souhaitée des effectifs.

Le 26 avril dernier, Pays de Montbéliard Agglomération et le Grand Belfort ont déposé une candidature conjointe à l'appel à projet "Territoire d'Innovation". Le projet, porté par les deux agglomérations, intitulé "Transformation d'un territoire industriel" se décline en trois axes. Le premier vise à créer un environnement propice aux mutations de l'appareil productif pour faire du territoire nord franc-comtois une référence en matière d'industrie 4.0. Le deuxième consiste à profiter des atouts du territoire pour développer une filière industrielle de l'hydrogène-énergie, de la production aux usages. Enfin, le dernier axe prévoit d'opérer une montée en compétence générale du territoire, en diffusant la culture numérique et de l'innovation, par une acculturation des citoyens et des actions de formation.

Le Nord Franche-Comté s'inscrit également dans le dispositif Territoire d'industrie, qui a permis un élargissement du panel des projets industriels portés dans le cadre de Territoire d'innovation. Cet élargissement se veut géographique, en incluant les trois communautés de communes du Nord Franche-Comté, et thématique, en menant des actions portant sur d'autres axes que ceux retenus dans Territoire d'innovation.

En complément de ces deux projets emblématiques, les collectivités du Nord Franche-Comté mèneront des politiques visant à favoriser le développement foncier des entreprises et à accompagner l'essor du numérique. Les particuliers, qu'ils soient ou non résidants du territoire, profiterons également d'un grand nombre de projets participant au renforcement de l'attractivité du territoire. Ainsi, l'offre structurante en matière de tourisme et de loisirs sera enrichie, tout comme pourra l'être l'offre d'équipements de proximité. L'amélioration des conditions de vie se matérialisera également par un développement des réseaux de mobilités douces et durables et par l'aménagement d'espaces publics.

<u>IL A ETE CONVENU CE QUI SUIT</u> :

Article 1 : Objet du contrat métropolitain

La région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle Métropolitain Nord franche Comté se sont rapprochées pour construire le Contrat métropolitain, en recherchant les projets qui seront soutenus et qui constitueront donc l'objet de ce contrat.

Les 49 propositions soutenues et retenues dans ce contrat découlent de la stratégie du pôle arrêtée en juin 2018 et structuré autour de trois axes (conformément au graphe d'objectif en annexe 2) :

- Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs
- Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique
- Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

Elles ont été instruites par la région Bourgogne-Franche-Comté au regard des priorités de sa mandature rappelées plus haut. Ont également été prises en compte les nouvelles orientations du SRADDET en cours d'élaboration, « ICI 2050 », à savoir :

- Orientation 5 : susciter les stratégies de développement spécifiques des territoires,
- Orientation 6 : accompagnement les territoires de Bourgogne- Franche-Comté dans des relations de réciprocité,
- Orientation 7 : conforter les fonctions métropolitaines de la région,
- Orientation 9 : renforcer les réseaux et les coopérations qui inscrivent la Bourgogne- Franche Comté au niveau national et international.

Les projets faisant l'objet de la contractualisation sont détaillés dans l'article 2.

ARTICLE 2 : Les actions prévues au contrat métropolitain

1. Favoriser les conditions d'un développement conjoint de l'enseignement supérieur et de projets novateurs

1.1. Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

- Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard

Dans le cadre de la structuration de l'ESR à l'échelle régionale, le Nord Franche-Comté constitue l'un des quatre pôles d'excellence, reconnu par le futur SRESRI. La signature du partenariat pour la constitution du Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, le 10 avril 2019, entre les collectivités (Région, Pôle métropolitain, PMA et Grand Belfort) et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante (Université de Franche-Comté, UTBM, ESTA et CROUS BFC) est l'évènement fondateur qui doit donner lieu à la définition d'une stratégie concertée de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante dans le Nord Franche-Comté, tant quantitative que qualitative.

Différents enjeux ont d'ores et déjà été identifiés parmi lesquels :

- Conforter l'attractivité et l'internationalisation du campus
- Former et innover avec une offre de formation adaptée et par la recherche en synergie avec les entreprises du territoire
- Poursuivre et optimiser les projets initiés tels que l'Ecocampus et le Campus Innovant, Attractif et accueillant (CIAA).

L'étude stratégique devra affiner les enjeux et définir les modalités d'action qui permettront d'y faire face.

- Eco-campus – site de Montbéliard

Bien que le Campus universitaire de Montbéliard soit l'un des plus récents de Bourgogne Franche-Comté, les critères de performance énergétique de certains bâtiments construits au début des années 90 ne sont plus en phase avec les exigences actuelles, tant pour ce qui concerne les questions de sobriété que de coût, avec un prix du kW/h ayant doublé en 25 ans. Dans une logique d'accompagnement de la transition écologique, un ensemble de travaux comportant principalement l'isolation extérieure des bâtiments sera mené sur le campus universitaire de Montbéliard. Les Départements « Multimédia et Métiers de l'Internet » et « Réseaux et Télécom » de l'IUT de Belfort-Montbéliard seront les premiers à bénéficier de cette réhabilitation avant que le projet ne se poursuive sur d'autres bâtiments.

- Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT et du bâtiment A de l'UTBM

Dans le cadre d'Ecocampus, il est prévu la réhabilitation complète du bâtiment C (aménagements intérieurs et extérieurs), et du bâtiment F de l'IUT, une étude de simulation thermique dynamique préalable aux travaux sera nécessaire pour réduire la consommation d'énergie. Le bâtiment A de l'UTBM fera également l'objet d'une restructuration. Ces aménagements font l'objet d'une demande de financement complémentaire.
Au-delà des réhabilitations, l'usage des locaux sera redéfini de manière à rendre plus lisible l'offre de formation proposée par l'Université de Franche-Comté à Belfort, et la recherche menée dans le domaine de l'énergie par l'UFC et l'UTBM.

Plus globalement l'accompagnement régional s'inscrit dans les conclusions du comité de pilotage relatif à l'éco campus de juillet 2018 au titre des opérations conduites en maitrise d'ouvrage par la Région Bourgogne Franche Comté

- Requalification de l'avenue du Maréchal Juin

Le projet consiste à réaménager une voirie structurante qui assure la desserte des sites universitaires et du principal site d'emploi du Département (site Techn'Hom) en cohérence avec les réalisations antérieures.
En effet, l'avenue du Maréchal Juin est l'une des voies d'accès au Techn'Hom, qui concentre près de 8 000 salariés et à l'IUT Belfort-Montbéliard fréquentés par 850 étudiants ainsi que par les enseignants et le personnel administratif de l'établissement.
Le réaménagement s'inscrit dans le projet de restructuration de l'Ecocampus et prévoit de relier les bâtiments de l'IUT à la fibre optique. Une attention particulière sera apportée à la cohabitation des modes de transport de manière à assurer une desserte optimale et multimodale du site.

1.2. Territoire d'industrie et d'innovation

- Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission

L'action vise à mettre en service 7 bus H2 à horizon 2021. 6 bus seront dédiés à la liaison « inter-agglomérations » et permettront de mieux desservir les 3 campus universitaires et un bus sera directement intégré à la flotte du SMTC afin de procéder à une phase test préalable au renouvellement programmé d'un tiers de la flotte du SMTC vers des bus H2 à horizon 2023-2025.
Si cette action aura pour conséquence d'améliorer le bilan carbone du service public de transports, elle permettra surtout d'initier le lancement d'une véritable économie de l'hydrogène sur le Nord Franche-Comté, en synergie avec la labellisation « Territoire d'Hydrogène » de la Bourgogne-Franche-Comté.

- Mobilitech 2

Le projet consiste à réaliser une plateforme technologique constituée principalement d'ateliers en extension du Bâtiment M sur le Campus de Montbéliard et d'un atelier extérieur intégrant une piste

d'essai pour véhicules autonomes. Cette plateforme « système » assurera la visibilité de la thématique et fera de ce site la tête d'un réseau 'mobilité-transport' en Bourgogne-Franche-Comté. Elle permettra la ré-articulation de l'école Espera SBARRO au sein de l'UTBM.

- Périscolaire numérique

L'objectif visé dans le cadre de cette action et du projet « Transformation d'un Territoire Industriel » est de réaliser des ateliers périscolaires destinés aux élèves des classes de CP à CM2, chaque année, dans au moins 50% des écoles des agglomérations du Pays de Montbéliard et du Grand Belfort.
Chaque session comprendra 10 séances sur un trimestre, avec des ateliers de robotique, de programmation, et de conception 3D, en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D.
Cette acculturation au numérique, dès le plus jeune âge, est le gage d'une transition réussie vers l'économie de l'innovation.

- Les industries du Nord Franche-Comté comme « poumons régulateurs » d'un Smart Territoire

Le Nord Franche-Comté a pour ambition de développer des outils de régulation de la distribution énergétique.
Il s'agit de pouvoir répondre aux problématiques de congestion, de sur-sollicitations et de dimensionnements des réseaux de distribution liées à la modification de fond du mix énergétique, et de fournir les moyens de sécuriser le système général d'approvisionnement.
Le territoire entend ainsi permettre aux entreprises qui souhaitent s'engager dans une démarche d'efficacité énergétique, de s'insérer dans un système énergétique fondé sur l'autoconsommation et permettant d'accéder automatiquement aux ressources d'autres acteurs lorsque le réseau interne ne permet plus de répondre aux besoins.

- Mattern Lab – volet immobilier

Situé à cheval entre le site historique de PSA à Sochaux et la cité, le Mattern Lab sera le lieu de rencontre d'entreprises établies, de startups, d'acteurs académiques et de centres de formation composant l'écosystème de la transition numérique de l'industrie, dans l'esprit d'un centre d'accélération pour l'industrie 4.H. La proximité d'un des plus grands sites industriels français donne au centre une partie de son originalité, en permettant aux différents acteurs d'aller directement dans les ateliers de PSA Sochaux pour observer une solution mise en place, tester ou valider une solution en cours de développement, le tout avec l'agilité requise par la révolution 4.0.
Le Mattern Lab comprendra notamment un espace Fab Lab, un accélérateur d'entreprise, des espaces d'hébergement de start-ups, une ligne de production digitalisée, des espaces dédiés à la formation, des espaces de coworking, …

- Mattern Lab – volet contenu (aménagement, apprentissage 4.0 et lignes de production digitalisées)

Le Mattern Lab aura vocation à répondre aux besoins des entreprises et nécessitera des aménagements spécifiques et la mise en place de services dédiés à l'industrie du futur, tels que des

challenges mobilisant la communauté du Mattern Lab, l'animation d'un réseau de compétences, l'accompagnement des entreprises dans le data management, l'incubation de start-ups, etc.
En outre, au sein du Mattern Lab, le Pôle Formation de l'UIMM Franche-Comté va répondre aux attentes des industriels en matière de formation. Il s'agira de former les futurs personnels de l'industrie 4.H : concepteurs, pilotes et opérateurs de lignes de production robotisées et cobotisées, électrotechniciens de puissance, d'automatismes ou de robotique, concepteurs et acteurs de maillons de la chaîne logistique 4.H, maintenanciers, etc.
Le Mattern Lab verra également la mise en œuvre d'une ligne de test équipée de nouveaux types de capteurs collecteurs de données et agrémentée de techniques d'intelligence artificielle. Cette ligne servira de support aux entreprises du territoire pour les accompagner dans la mutation de leurs processus de production liées aux possibilités offertes par l'Industrie 4.0.

- Faire du Techn'Hom un lieu reconnu de l'innovation

L'UTBM porte sur trois années (2018, 2019 et 2020) un projet nommé « Crunch Lab UTBM », unique Open Lab universitaire du pôle métropolitain ouvert à tous (professionnels, particuliers, étudiants ou associations) et axé sur l'innovation collaborative.
Ce lieu sera tout autant le support de la transition digitale qu'une vitrine des innovations technologiques de la région Belfortaine mais aussi du Nord Franche-Comté. Il accueillera un espace d'idéation, un learning center, des espaces de fabrication, un Living Lab et un showroom.
Par ailleurs et à l'étage du Crunch Lab de l'UTBM, TANDEM envisage d'aménager environ 1500 m2 de bureaux modulables (le besoin de telles surfaces a été déterminé dans le cadre d'une étude menée par le cabinet HANK au deuxième semestre 2017) pour y accueillir des activités issues du Crunch Lab et qui ont besoin d'être accueillies sur un temps et une surface à déterminer

- Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab

L'action vise à redonner vie à la friche « Burgess Norton » située sur la commune de Vieux-Charmont. Cette friche polluée est située en limite de la centralité d'agglomération, à proximité immédiate de la coulée verte Belfort-Montbéliard, du site PSA de Sochaux, de lieux d'implantation de certaines actions du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » et d'équipements publics divers (collèges, scènes nationales, etc.).
Le site doit devenir un véritable démonstrateur des technologies de phytoaménagement des sols pollués. Il accueillera également un espace de médiation scientifique ainsi qu'un espace de loisirs ouvert en permanence au grand public. Ponctuellement il pourra aussi accueillir des projets culturels mêlant art et science.

2. Favoriser le développement foncier des entreprises et accompagner l'essor du numérique

2.1. Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

- Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (études et travaux)

A l'horizon 2022, PSA libérera des surfaces importantes (55 ha environ dont 250 000 m² de surfaces bâties développées) sur la partie sud de son site de production sur les communes de Sochaux et Exincourt.
Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard souhaite procéder à une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin de mesurer les conditions de l'aménagement du site. L'objectif est d'obtenir, au vu des résultats, les éléments permettant à la collectivité et/ou à ses partenaires d'engager, selon différentes modalités, la réappropriation et le réaménagement de ce site.
L'objectif est donc de réutiliser ces surfaces de manière à maintenir des activités économiques qui pourraient être industrielles, commerciales voire touristiques, …

- Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)

Au cours de l'année 2013, le groupe PSA a engagé une stratégie visant à compacter son site de production pour le rendre plus performant et a, dans ce contexte, interrogé Pays de Montbéliard Agglomération quant à l'acquisition d'une emprise foncière importante située au Nord du site de Sochaux/Montbéliard, en plein cœur de l'Agglomération.
Dès 2013, la collectivité et ses partenaires ont donc initié de nombreuses réflexions et études qui ont permis d'aboutir à une acquisition de ces emprises le 31 juillet 2015.
L'opération d'aménagement s'inscrit dans un périmètre foncier d'environ 26 ha sur l'ancien site dit « PSA Nord » dont 11,5 ha sont pris en charge par la SEM PMIE.

- Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite porter un projet de création d'un tiers lieu autour de plusieurs activités indépendantes et complémentaires qui participent à la mise en œuvre d'un projet global qui s'articule autour d'une autre manière de s'approprier et de partager un espace commun.
Ce tiers lieu sera organisé autour d'un centre d'échanges de savoirs dont la vocation sera de repérer, développer et renforcer des partenariats entre les acteurs du développement durable et de l'innovation sociale sur l'ensemble du Nord Franche-Comté : habitants, collectivités, associations, entreprises.

- Réaménagement du site des Forges à Granvillars – phase 2

La restructuration complète du site des Forges de Grandvillars a été lancée en 2010, dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, avec pour objectif d'assurer la pérennisation d'un très ancien site industriel. L'action porte sur la valorisation des bâtiments les plus anciens du site, abandonnés de longue date, et a pour objectif l'implantation d'emplois tertiaires et donc la poursuite de la diversification d'un site initialement uniquement industriel. Les bâtiments R et U seront rénovés et les espaces extérieurs seront réaménagés.

- Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté

Au même titre que le stade Bonal, l'Axone ou la Citédo, l'Aérodrome du Pays de Montbéliard fait partie d'un panel d'équipements majeurs dont le rayonnement va au-delà du seul périmètre de l'agglomération. Ses activités économiques, de loisirs ou de transports lui confèrent un positionnement plutôt transversal et stratégique à différentes échelles.
Identifié au SRADDET comme plateforme aéroportuaire à enjeu régional, l'aérodrome de Courcelles-les-Montbéliard doit confirmer son rôle de première plateforme d'affaires, de loisirs et d'activités touristiques à l'échelle du Nord Franche-Comté. Pour ce faire un certain nombre d'études et de travaux seront menés dans les années à venir.

2.2. Développement du numérique

- Installation de Rubika à Montbéliard

L'objectif est de créer sur PMA une filiale de RUBIKA, positionnée sur le design d'interaction et l'expérience utilisateur. L'intérêt pour le groupe est d'essaimer sur un territoire proche en termes d'écosystème (présence forte de l'industrie) et pour le territoire, il est de renforcer l'outil de formation (celles dispensées par l'ISD sont complémentaires de l'UTBM) ainsi que la SEM NUMERICA, sur ses activités de formation.

- Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort

Le projet consiste à réaliser des infrastructures de génie civil et à mettre en place un réseau de fibre optique pour desservir les mairies, écoles et bâtiments intercommunaux des 20 communes ayant rejoint le Grand Belfort au 1er janvier 2017.
En effet, l'apprentissage avec les outils numériques dans les écoles est rendu possible grâce au débit mutualisé qu'offre le GFU. Ce réseau permettra à l'ensemble des écoles des communes de se doter d'équipements numériques qui ont besoin d'un tel débit.

3. Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité

3.1. Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

- Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot

Dans le cadre du réaménagement du site de l'ancien hôpital, une nouvelle salle d'exposition temporaire à proximité de la donation Jardot sera créée. L'objectif est d'accroître la fréquentation de la Donation, valoriser la collection, favoriser le rayonnement culturel de la Ville de Belfort. Le projet consiste en la

création d'une salle d'exposition temporaire de 600 m², d'un espace d'accueil et service aux publics, d'un espace dédié aux animations, d'une salle de conservation et d'une partie administration et gestion.

- Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre de l'agglomération antique de Mathay-Mandeure

Le théâtre antique de Mandeure est un site exceptionnel, protégé au titre des Monuments Historiques. Il est identifié comme le point de départ de la Grande Traversée du Jura (GTJ) en VTT pour rallier Culoz dans l'Ain, un itinéraire structurant d'intérêt régional.
Depuis près de 20 ans, le site du théâtre et ses abords font l'objet de fouilles programmées dans le cadre d'un Projet Collectif de Recherches en partenariat avec plusieurs universités françaises et suisses. Toutefois, malgré l'accumulation de toutes ces connaissances, la mise au jour de nouveaux vestiges, le site reste insuffisamment valorisé. Il est donc prévu de construire, à proximité immédiate du théâtre, un pavillon permettant à la fois d'accueillir le grand public, les scolaires et les chercheurs pour permettre une meilleure appropriation de ce site historique majeur par tout un chacun.

- Restauration du musée d'histoire de la Citadelle

La Citadelle de Belfort, porteuse d'une dimension historique et esthétique tout à fait remarquable, est le site touristique le plus fréquenté du Nord Franche-Comté avec plus de 150 000 visiteurs annuels.
Une étude menée en 2017 a démontré qu'il était possible de rendre le site encore plus attractif. Pour y parvenir, il est prévu de créer un accueil/boutique unique pour la citadelle, de rénover la muséographie du musée d'histoire et de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite.

- Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel

Au-delà de la simple visite commentée de l'entreprise, le projet vise à construire un bâtiment à haute qualité architecturale et environnementale, abritant plusieurs espaces tournés à la fois vers l'histoire de la société depuis sa création au XIX° siècle jusqu'à aujourd'hui, mais aussi tourné vers l'avenir en présentant les produits de CRISTEL et ses innovations. Sont notamment prévus un centre d'interprétation comprenant un auditorium numérique et un espace « CRISTEL et son territoire », un atelier cuisson-service ainsi qu'une salle d'exposition temporaire.

- Création d'une plateforme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et loisirs

La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite aménager une plateforme viabilisée de 3 à 4 hectares afin d'accueillir un projet d'investissement privé visant à créer sur le même lieu un complexe culturel et de loisirs : multiplexe cinéma (d'environ 4 à 6 salles) hôtel – restaurants – bowling et activités connexes. Il s'agit de poursuivre la politique d'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles activités culturelles et de loisirs à destination d'une population plus large que celle de l'intercommunalité.

- Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque et création d'un centre de Formation Professionnelle des arts du cirque

Décomposé en deux volets, le projet prévoit l'aménagement d'une plateforme et sa viabilisation afin de recevoir les infrastructures nécessaires au bon fonctionnement l'association de l'Odyssée du Cirque. Ce centre d'arts a vocation à enseigner et à former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, diffusion et programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie.
L'association souhaite par ailleurs s'engager dans la création d'un centre de formation professionnelle afin de pratiquer une activité d'enseignement et de découverte des arts du cirque qui se traduira par la mise en place de formations qualifiantes. Pour ce faire, il conviendra de construire sur cette parcelle à aménager (terrassement, viabilités, accès) un centre de formation professionnelle type chapiteau en dur avec les locaux administratifs, un lieu d'hébergement des stagiaires, un espace de convivialité (cafétéria…) et des sanitaires.

3.2. Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

<u>Proposer des services à vocation économique, sociale ou environnementale</u>

- Restructuration d'une friche commerciale à Delle

La Communauté de Communes du Sud Territoire s'est porté acquéreur sur la commune de Delle d'une ancienne friche commerciale, ne comprenant aujourd'hui plus qu'une enseigne. Afin de donner un nouveau souffle à cet ensemble immobilier et de résorber la présente friche, située en cœur urbain de la commune, la Communauté de Communes entend réaliser des travaux importants de réhabilitation du site et de ses abords afin d'implanter une dizaine de nouvelles cellules commerciales variées, permettant ainsi le développement et la diversification de l'offre commerciale sur la commune, bénéficiant ainsi à l'ensemble des habitants de Delle, du Sud territoire et de la suisse toute proche.

- Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI

L'association « la Maison de Jeanne » vise à la création d'une structure d'hébergement pour femmes isolées, avec ou sans enfant, favorisant l'insertion professionnelle tout en soutenant la parentalité. Le projet de centre d'hébergement permettra d'accueillir une trentaine de personnes (femmes et enfants compris) à Belfort. L'objectif de cette maison est de permettre à des femmes connaissant des difficultés d'hébergement de reprendre pied dans leur vie et d'être soutenues dans leur parentalité. Outre l'hébergement temporaire (6 à 18 mois), un suivi social d'un an sera proposé aux femmes accueillies, après leur sortie du dispositif.

- Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d' un magasin de producteurs et outils de transformation

Dans une logique de développement de l'alimentation de proximité et des circuits courts, le programme alimentaire territorial conçu par PMA a retenu deux actions prioritaires. La première consiste à mettre en place un ou des magasins ou grandes surfaces commercialisant des productions locales. La seconde concerne la création d'outils de transformation mutualisés.

Equiper le territoire pour répondre aux besoins des populations

- Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard

Afin de mettre à disposition des usagers un site parfaitement adapté aux différentes pratiques (musique, théâtre, danse) et d'ouvrir les arts à un public plus large, PMA s'est engagé à construire un nouveau conservatoire à rayonnement départemental dans la ZAC des Blancheries. Structuré en cinq niveaux et réalisé sur pilotis, le bâtiment sera organisé autour d'un hall central qui desservira les différents espaces d'accueil au public ainsi que l'auditorium qui se développera sur deux niveaux et permettra l'accueil de 200 personnes assises.

- Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communale

La commune de Foussemagne souhaite transformer l'ancienne synagogue, inscrite aux monuments historiques et ayant fait l'objet de la découverte d'un ancien « mikvé », en point d'accueil touristique et en médiathèque, tout en sauvegardant le bâtiment. L'opération prévoit également l'aménagement des extérieurs de la synagogue et la reprise de la traversée.

- Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert

Alors que « Le Foyer » d'Evette-Salbert devient vétuste, la municipalité souhaite le démolir pour construire une nouvelle salle. Celle-ci aura vocation à perpétuer l'accueil d'activités diverses (représentations théâtrales, réception, école de danse, activités artistiques, etc.). Accolée à cette salle, une bibliothèque sera construite. L'ensemble constituera un bâtiment de type bioclimatique.

- Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire

La politique de l'habitat menée ces dernières années par la commune de Grand-Charmont a fait émerger de nouveaux besoins, en particulier en termes d'équipements socio-éducatifs. Ainsi, il est prévu de restructurer la ferme Kauffmann, pour y accueillir, dans le temps périscolaire, les enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire Frédéric Bataille. Afin d'y libérer des espaces pour créer des salles de classes, la restauration scolaire sera elle aussi intégrée à l'ancienne ferme Kauffmann.

- Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans

Afin d'éviter aux enfants des trajets actuellement réalisés à pied ou en bus, la commune de Bavans a décidé de construire, sur le site de l'école primaire Radreau, un bâtiment à énergie positive, dédié à la restauration scolaire et à l'accueil des enfants sur le temps périscolaire. Cette démarche s'inscrit donc dans une logique de réduction des coûts, de respect de l'environnement et de sécurité des enfants.

- Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin

La commune de Dambelin porte un projet de construction d'un bâtiment polyvalent, comprenant la restauration scolaire ainsi qu'un espace d'accueil pour le temps périscolaire. Ce nouveau bâtiment sera relié à l'école existante par le préau.

- Rénovation d'une école à Voujeaucourt

Dans le cadre d'un projet global de réorganisation spatiale des écoles, l'école maternelle des Mésanges a été libérée. Sa requalification doit permettre de poursuivre cette réorganisation, afin d'y créer un pôle petite enfance regroupant sur un même site, la crèche et le relais d'assistantes maternelles.

- Création d'un complexe sportif à Delle

La Ville de Delle souhaite créer un complexe sportif doté d'un terrain de handball / basket-ball permettant au club de basket de répondre aux critères de la fédération, dans le championnat « prénational ». Le bâtiment sera également doté d'un dojo de 200 m² et de vestiaires / salles de réunion / espace convivialité / rangement / parking.

- Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin

Le gymnase de Danjoutin, situé avenue Juin, a été mis en service dans les années 70. Il accueille plusieurs types d'activités dont les clubs viennent s'y entrainer : futsal, handball, tennis de table, gymnastique artistique et tennis.
La réhabilitation, qui consiste à rénover le bâtiment et des installations techniques, à remplacer le sol sportif et à créer une extension par la création d'une salle annexe, doit répondre aux besoins des différents clubs utilisateurs et permettre un gain énergétique substantiel.

- Réhabilitation du gymnase de Giromagny

Le gymnase, situé à proximité du collège Val De Rosemont, date de 1975. C'est un équipement sportif fortement utilisé d'une part par les collégiens, mais également par des associations sportives du canton, voire extérieures à ce périmètre géographique.
Son utilisation et son attractivité en font donc un équipement prisé, qui nécessite aujourd'hui une réhabilitation importante touchant à la structure, à l'isolation, à l'aération.

Aménager les espaces publics pour améliorer le cadre de vie

- Création d'un parc urbain multigénérationnel en zone naturelle protégée à Héricourt

Afin de créer un espace de respiration aux portes de la Ville, la commune d'Héricourt porte l'ambition d'aménager un parc urbain à vocation multi-générationnelle.
Le projet, développé sur une surface de 2 hectares s'inscrira dans un périmètre plus large (7 ha), s'insérant dans un ensemble paysager unitaire aux ambiances attractives. Sa position au sein d'une étendue classée en zone naturelle fera l'objet d'une approche environnementale particulière avec la conservation de la biodiversité.
Des circuits de promenade aménagés, d'espaces arborés, de voies cyclables, d'aires de jeux seront créés afin de permettre des pratiques pour tous : jeunes enfants, adolescents, familles, sportifs, personnes âgées ou en situation de handicap.

- Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants

La Tour du Château, située dans le prolongement de l'artère principale du centre-ville, est un élément structurant du patrimoine de la Ville d'Héricourt. L'objectif est de redonner une seconde vie à ce secteur par le traitement des espaces extérieurs, et notamment le parvis de la Tour du Château, élément central du projet, pour en faire un lieu destiné à l'organisation de manifestations festives, patrimoniales ou culturelles. Le périmètre intégrera le traitement de la voie d'accès au site depuis le centre-ville.

- Aménagement de la place de la République à Belfort

Ville bénéficiaire du dispositif « Action Cœur de Ville », Belfort souhaite répondre aux objectifs de redynamisation du commerce et d'amélioration du cadre de vie urbain en procédant aux réaménagements de la place de la République, qui se situe à l'articulation du centre-ville et de vieille ville et qui est bordée par plusieurs institutions de premier ordre et quelques commerces.

- Requalification urbaine de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint Valbert

Dans le cadre de son programme global d'aménagement de ses entrées de ville, la commune d'Héricourt projette la requalification urbaine de l'Avenue de Saint Valbert d'une longueur de 1 100 mètres, située sur le secteur Ouest.
Tout comme celle entreprise côté Belfort, cette opération vise à un aménagement urbain de qualité afin de sécuriser automobilistes et piétons. Outre le recalibrage de la chaussée, il est prévu la pose d'un ralentisseur ainsi que le traitement des trottoirs et la création d'espaces verts. La mise aux normes des accès et quais d'abri bus et l'éclairage public seront également intégrés tout comme l'amélioration fonctionnelle du parking de l'ex-école.

3.3. Développer les mobilités douces et durables

- Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château

Ce projet, véritablement novateur en milieu rural, consistera à rendre attractif la halte TER en favorisant les déplacements doux et le transport en commun : bus, vélo, piéton, véhicule et véhicule électrique. Ce pôle comprendra une trentaine de places de stationnement pour automobilistes (dont quatre pour véhicules électriques), deux arrêts de bus ainsi qu'un espace de stationnement pour deux-roues.

- Liaison Eurovéloroute – Rive droite du Doubs

Dans l'optique d'ouvrir un accès à la Véloroute par le territoire ouest de l'agglomération, PMA prévoit la reconstruction de la passerelle entre Colombier-Fontaine et Lougres, aujourd'hui fermée pour cause de fragilité structurelle. Cette réouverture permettrait un accès direct à la Véloroute à tout un bassin de population et favoriserait la desserte cyclable de l'entreprise Faurécia de Bavans (500 salariés).

- Bouclage sud du Stratégique – reconstruction de la passerelle des Sablettes

Le Grand Belfort porte le projet de reconstruction de la passerelle des Sablettes, ouvrage de franchissement de la Savoureuse pour piétons et cyclistes, située sur la commune de Sévenans. Cette passerelle communale, en état de vétusté avancée, est fermée au public depuis plusieurs années. Or, cette passerelle présente un intérêt stratégique de premier plan, compte tenu de l'absence d'alternative simple et sécurisée entre le nœud cyclable des Œufs Frais (piste FrancoVéloSuisse, Coulée Verte) et la véloroute dite « du Stratégique », aménagée par le Grand Belfort entre le hameau de Leupe et Chèvremont.

- Bouclage Nord du Stratégique – Aménagement de la liaison douce Chèvrement – Perouse – Belfort

Le Grand Belfort souhaite mener les études préalables à la réalisation de la liaison cyclable Chèvremont / Perouse / Belfort, appelée ici « bouclage nord ». Il s'agit d'assurer le maillage de la Véloroute d'agglomération dite « le Stratégique », qui prend fin de manière provisoire sur la commune de Chèvremont. Il s'agit de proposer une alternative sécurisée au réseau routier entre Pérouse et Belfort, particulièrement inhospitalier pour les cyclistes (passage sur un diffuseur autoroutier notamment) et permettre la connexion avec le réseau cyclable de la ville de Belfort, au niveau du quartier des Glacis du Château.

- Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard

Suite à l'élargissement de l'agglomération, PMA souhaite redéfinir son schéma directeur cyclable. Sans attendre de se doter de cet outil de programmation et de planification, PMA projette la réalisation de trois opérations d'ici 2021 : la liaison entre Audincourt et Hérimoncourt, la liaison entre Bart et Bavans et la liaison entre Montbéliard et le Nord de l'agglomération.

- Relier Héricourt à la Coulée Verte

La Communauté de communes a adopté son schéma intercommunal des voies cyclables afin de favoriser l'essor du vélo et de répondre à des finalités multiples de transition écologique, de mobilité, de tourisme de loisirs mais aussi de santé par le sport. Après des premières déclinaisons de ce schéma, l'aménagement envisagé prévoit de relier le Pays d'Héricourt à la coulée verte et l'Eurovéloroute 6. La piste cyclable prévue en interconnexion fait environ 8 kilomètres au départ d'Héricourt.

- Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny

Samedi 27 avril a été inauguré le dernier tronçon du schéma directeur cyclable porté par le Département du Territoire de Belfort. En établissant la liaison entre la base nautique du Malsaucy et Giromagny, ce dernier tronçon assure la connexion entre le sud du département, Belfort et Giromagny, chef-lieu de canton et siège de la Communauté de communes des Vosges du sud.
Soucieuse d'assurer la continuité de cette desserte à son cœur de ville, la commune procédera à l'aménagement de la rue de l'abattoir, pour relier la voie cyclable communale existante rue de Schwabmünchen. Elle optera pour un revêtement adapté qui offrira un confort dans la pratique du cyclisme de loisir et elle complétera la signalétique existante.

- Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)

Après avoir réalisé les deux premières phases de son réseau cyclable en 2017 et 2018, la commune de Châtenois-les-Forges souhaite en réaliser trois autres dans les années à venir, avec pour objectif final, de relier la commune à la coulée verte et au-delà, vers l'Est, à l'Eurovéloroute Nantes-Budapest. Le réseau permettra également d'envisager un prolongement vers la Haute-Saône. Les travaux prévus dans le cadre du présent contrat concernent la création d'un plateau en dos d'âne, l'installation de feux tricolores, la mise en place de gaines et la création d'antennes pour collecter les eaux pluviales. Il est également prévu d'élargir l'escalier entre la RD 437 et la rue de l'Orme pour y adjoindre une rampe afin que les cyclistes puissent l'emprunter en toute sécurité.

- Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré

La Commune souhaite développer sur le territoire communal un mode de liaison douce pour permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité de leur domicile aux villes et villages limitrophes en employant des modes de déplacement doux, mais également aux cyclistes et piétons d'emprunter un itinéraire sécurisé lors de la traversée de la Commune. Pour ce faire, la commune aménagera une piste cyclable de 470 m, rue de Beaucourt, en connexion à la piste cyclable existante de Fesches-le-Châtel.

- Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers des itinéraires de randonnée

Fin 2017, PMA a adopté son « Schéma de Développement Touristique 2017-2021 ». L'étude de faisabilité réalisée en 2018 a permis de concevoir et de sélectionner 37 itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et VTT d'intérêt touristique de premier plan et accessibles à tous, mettant en valeur les principaux points d'intérêt du territoire (paysages, patrimoine historique, architectural et naturel).

Cette nouvelle offre touristique et de loisirs est conçue pour l'agrément des touristes et des habitants, tout en favorisant le développement d'un tourisme de court séjour et d'itinérances, selon un maillage territorial équilibré et cohérent (points d'intérêt touristique, hébergement, commerces…).

ARTICLE 3 : MONTANTS DES ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES

Afin d'engager la réalisation des actions inscrites dans le présent contrat, les parties conviennent de fixer leurs engagements de manière précise, par projets, repris dans le tableau financier en annexe du présent contrat et dans les différentes fiches actions.

La région Bourgogne-Franche-Comté apporte une dotation de 35 022 700 euros dont 7 988 619 euros sur le volet territorial.

Le territoire nord-franc-comtois porte 140 532 629 euros d'investissement représentant 49 actions.

Le détail des financements apportés par la Région Bourgogne-Franche Comté sur chaque projet fait l'objet d'un tableau récapitulatif, joint en annexe. Il fixe le montant de la participation de la Région Bourgogne-Franche-Comté et chacun des maitres d'ouvrage. Il est précisé que cette participation est constituée d'un taux appliqué à une assiette éligible, le cas échéant plafonné, et concerne principalement les dépenses d'investissement des différents projets selon des critères d'éco-conditionnalité tels que définis dans les différents règlements d'intervention de la région (cf. en annexe).

Les deux parties conviennent également que les ultimes dépôts de dossiers, au titre du présent contrat, doivent être adressés à la Région au plus tard le 31 août 2020. Les indications de financement sont précisées par actions, sans possibilité de fongibilité entre elles.

ARTICLE 4 : MODALITE DE GESTION ET DE GOUVERNANCE

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté organisera une gouvernance locale qui associera l'ensemble des acteurs concernés par les projets retenus afin de pouvoir les réaliser dans les délais du contrat.

La Région Bourgogne-Franche-Comté et le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté conviennent pour assurer la meilleure exécution du contrat d'établir à la fois un comité de pilotage et un comité technique de suivi qui se réuniront au moins une fois par an.

Le comité de pilotage sera constitué paritairement d'élus de la Région Bourgogne-Franche-Comté et d'élus issus des cinq EPCI du Nord Franche-Comté. Il se réunira chaque année, au mois d'octobre, pour faire le point des engagements réalisés sur l'année en cours et établira le programme d'actions de l'année suivante.

Le comité technique sera constitué des représentants des services concernés par les opérations prévues et de celles en cours de réalisation. Ce comité sera animé conjointement par le directeur général de la Région Bourgogne-Franche-Comté et le par le directeur du Pôle métropolitain Nord Franche-Comté. Les directeurs généraux des services des cinq EPCI sont membres de ce comité technique.
Dans un souci d'efficacité et de suivi constant du contrat, chacune des parties désignera au sein de ses services un interlocuteur unique.

Les deux responsables désignés participeront aux comités de pilotage.

ARTICLE 5 : MODALITES DE DEPOT ET PAIEMENT DES DOSSIERS

Il est rappelé que la signature du contrat ne vaut pas attribution d'aide financière et que chacune des actions inscrites au contrat devra faire l'objet d'une demande d'aide financière auprès de la Région Bourgogne-Franche-Comté (dans la limite du montant inscrit au contrat et dans le respect des règlements d'intervention). Ces demandes seront examinées par la commission permanente du Conseil Régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Les dernières demandes de subvention relevant de ce contrat devront être sollicitées avant le 31 août 2020. Les règles générales du règlement budgétaire et financier s'appliquent. Aucune dépense réalisée avant dépôt d'un dossier complet de demande de subvention ne pourra entrer dans l'assiette éligible.

Les aides régionales ont un caractère proportionnel. Leur montant est déterminé par l'application d'un taux d'intervention à un montant de dépenses subventionnables qui en constitue l'assiette.

L'opération pour laquelle la subvention est attribuée devra être réalisée dans les délais fixés par la région, soit :

- Trois ans pour les opérations d'investissement ;
- Deux ans pour les opérations de fonctionnement.

Ces délais s'apprécient à compter de la notification de l'aide ou de la signature de la convention, le cas échéant. Leur terme met fin à la période d'éligibilité des dépenses. Le bénéficiaire disposera d'un délai supplémentaire de 6 mois pour produire sa demande de paiement du solde accompagnée des pièces justificatives. Le non-respect de ces délais entraînera la caducité de la subvention.

ARTICLE 6 : MODALITE DE SUIVI ET D'EVALUATION

Elles seront fixées par le comité de pilotage sur proposition du comité technique.

ARTICLE 7 : COMMUNICATION

Chacune des parties pourra communiquer sur la signature du contrat. Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté ou le porteur de projet s'engage à faire connaître le dispositif ainsi que l'appui reçu de la part de la région Bourgogne-Franche-Comté lors de ses entretiens ou contacts avec la presse ou les médias.

Pour toutes les opérations d'investissement, les panneaux de chantier, les plaques commémoratives ou la réalisation de publication ou toute autre action d'information ou de promotion doivent obligatoirement

mentionner le concours financier de la région proportionnellement à son montant par rapport aux partenaires publics et privés.

Le logo de l'institution régionale doit être obligatoirement apposé en respect de sa charte d'application.

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté s'engage à prendre l'attache de la région Bourgogne-Franche-Comté systématiquement et préalablement à toute communication significative et spécifique afin d'en définir les modalités pratiques concernant les actions contractualisées.

Le Pôle métropolitain Nord Franche-Comté participera à la communication de l'intervention de la Région au titre des opérations du contrat, mais également par tous moyens et supports dédiés, y compris par la mise en place de panneaux d'information mentionnant le soutien de la Région. Une convention dédiée complémentaire sera conclue à cet effet afin d'en préciser les modalités.

ARTICLE 8 : PIECES CONTRACTUELLES

Le contrat de territoire 2018 – 2020 comprend les pièces contractuelles suivantes :

- le présent contrat ;
- l'annexe 1 relative au **graphe d'objectifs** (pp. 24-26);
- l'annexe 2 relative au **tableau financier** des projets relevant du contrat (pp. 27-31) ;
- l'annexe 3 relative aux **fiches projets (**pp.32-155) ;
- l'annexe 4 relative aux **critères d'éco-conditionnalité** mis en place par la Région (pp.156-158)

ARTICLE 9 : Durée du contrat

Le présent contrat est conclu pour une durée de trois années 2018-2020. Le contrat prendra effet dès sa signature par les deux parties et son terme est fixé au 31 décembre 2020.

Fait à Montbéliard, le
(en 7 exemplaires originaux)

La Présidente de la Région
Bourgogne-Franche-Comté
Madame Marie-Guite DUFAY

Le Président du Pôle Métropolitain
Nord Franche-Comté
Monsieur Charles DEMOUGE

Le Président du Grand Belfort
Monsieur Damien MESLOT

Le Président de
Pays de Montbéliard Agglomération
Monsieur Charles DEMOUGE

Le Président de la Communauté de
Communes du Sud Territoire
Monsieur Christian RAYOT

Le Président de la Communauté de
Communes du Pays d'Héricourt
Monsieur Fernand BURKHALTER

Le Président de la Communauté de
Communes des Vosges du Sud
Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER

Annexe 1 - Graphe d'objectifs

Graphe d'objectifs découlant de la stratégie métropolitaine du Nord Franche-Comté

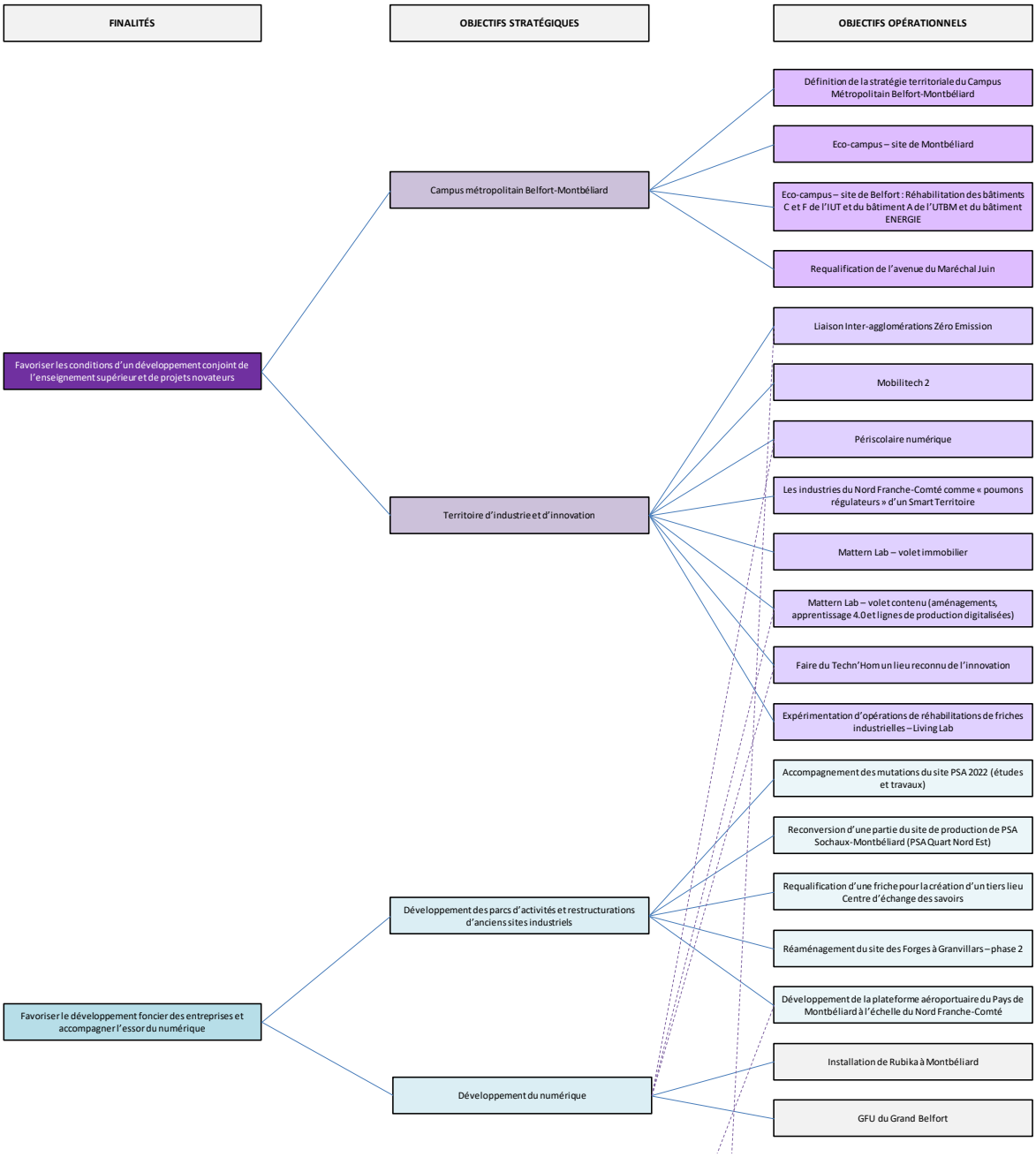

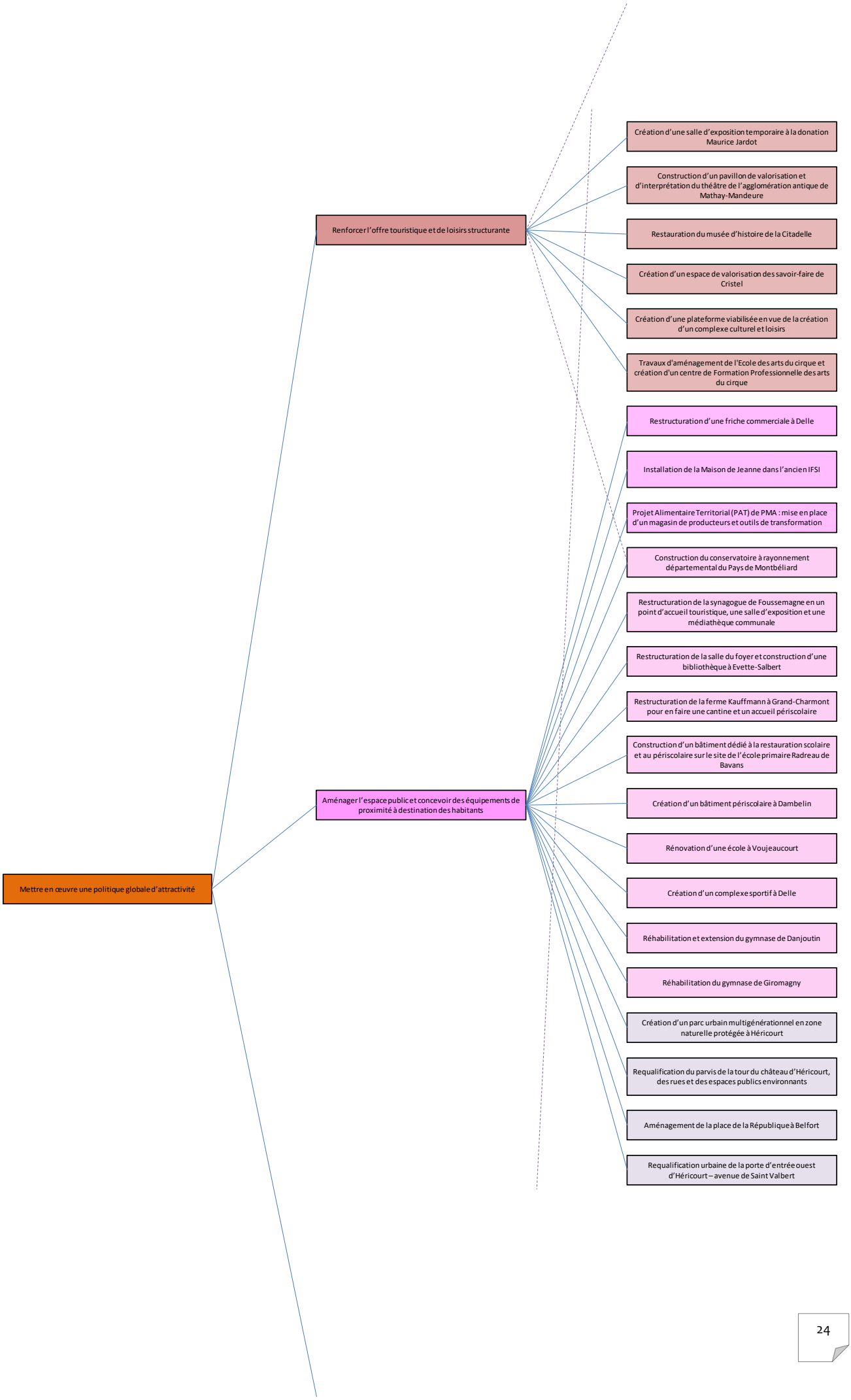
Mettre en œuvre une politique globale d'attractivité
Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante
Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot
Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre de l'agglomération antique de Mathay-Mandeure
Restauration du musée d'histoire de la Citadelle
Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel
Création d'une plateforme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et loisirs
Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque et création d'un centre de Formation Professionnelle des arts du cirque
Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants
Restructuration d'une friche commerciale à Delle
Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI
Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d'un magasin de producteurs et outils de transformation
Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard
Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communale
Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert
Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire
Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans
Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin
Rénovation d'une école à Voujeaucourt
Création d'un complexe sportif à Delle
Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin
Réhabilitation du gymnase de Giromagny
Création d'un parc urbain multigénérationnel en zone naturelle protégée à Héricourt
Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants
Aménagement de la place de la République à Belfort
Requalification urbaine de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint Valbert

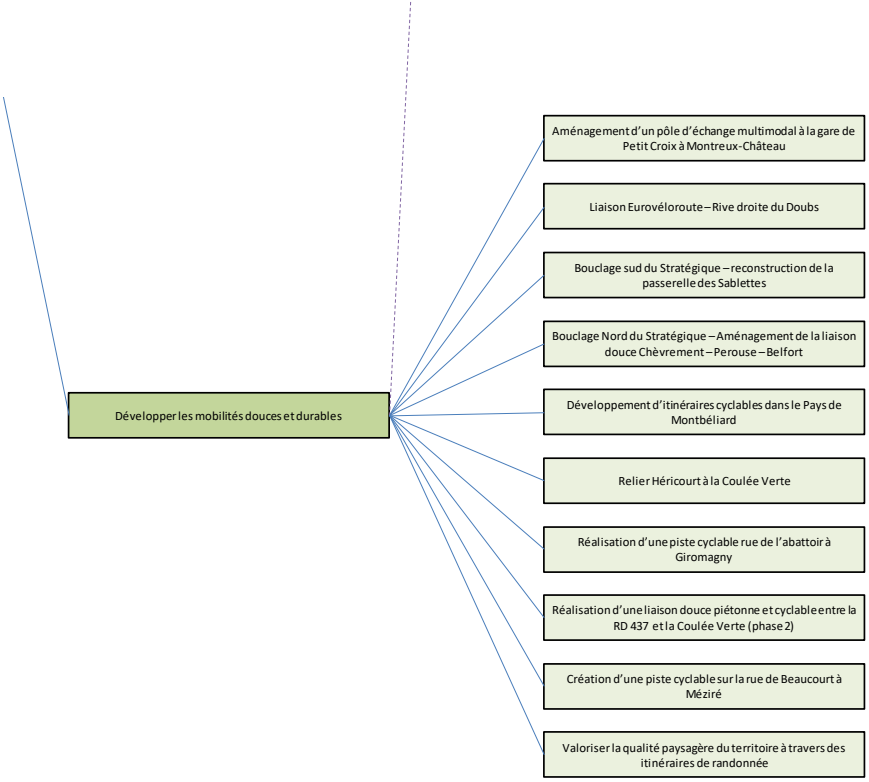
Développer les mobilités douces et durables
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château
Liaison Eurovéloroute – Rive droite du Doubs
Bouclage sud du Stratégique – reconstruction de la passerelle des Sablettes
Bouclage Nord du Stratégique – Aménagement de la liaison douce Chèvrement – Perouse – Belfort
Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard
Relier Héricourt à la Coulée Verte
Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny
Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)
Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré
Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers des itinéraires de randonnée

Annexe 2 – Annexe financière

Numéro	PROJETS PROGRAMMES	MAITRE D'OUVRAGE	COUT TOTAL HT	Montant de l'aide régional en investissement	
				Volet métropolitaine	**Volet cap-territoire**
	Campus métropolitain Belfort-Montbéliard		30 950 000 €	5 715 000 €	0 €
1	Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard	Pôle métropolitain	60 000 €	30 000 €	
2	Eco-campus				
2.1	Eco-campus – site de Montbéliard	Université de Franche-Comté	1 000 000 €	400 000 €	
2.2	Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT	Grand Belfort	4 220 000 €	750 000 €	
2.3	Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation du bâtiment A de l'UTBM	UTBM	5 250 000 €	250 000 €	
2.4	Eco-campus MOA Région Bourgogne-Franche-Comté	Région BFC	18 750 000 €	3 450 000 €	
3	Requalification de l'avenue du Maréchal Juin	Grand Belfort	1 670 000 €	835 000 €	
	Territoire d'industrie et d'innovation		25 601 891 €	5 466 439 €	0 €
4	Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission	PMA / SMTC	5 060 000 €	1 203 000 €	
5	Mobilitech 2	UTBM	2 820 000 €	1 000 000 €	
6	Périscolaire numérique	PMA / Grand Belfort	115 800 €	60 000 €	
7	Les industries du Nord Franche-Comté comme « poumons régulateurs » d'un Smart Territoire	ADNFC	325 600 €	100 000 €	
8	Mattern Lab				
8.1	Mattern Lab – volet immobilier	SEM PMIE	5 500 000 €	360 000 €	
8.2	Mattern Lab – Aménagement	Association à créer	350 816 €	60 339 €	
8.3	Mattern Lab – Apprentissage 4.0	UIMM (ADFP)	2 737 875 €	517 100 €	

8.4	Mattern Lab – Lignes de production digitalisées	UFC	676 000 €	225 000 €	
9	Faire du Techn'Hom un lieu reconnu de l'innovation				
9.1	Aménagement des bureaux modulables	TANDEM	4 033 800 €	1 000 000 €	
9.2	Crunch Lab	TANDEM	3 090 000 €	650 000 €	
10	Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab	PMA	892 000 €	291 000 €	
	Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels		58 228 500 €	7 075 250 €	0 €
11	Accompagnement des mutations du site PSA 2022				
11.1	Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (étude)	PMA	150 000 €	50 000 €	
11.2	Accompagnement des mutations du site PSA 2022 (travaux)	SEM PMIE	11 200 000 €	3 000 000 €	
11.3	Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)	SEM PMIE	28 000 000 €	1 200 000 €	
11.4	Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)	Territoire 25	15 480 000 €	1 200 000 €	
12	Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs	CCPH	520 000 €	260 000 €	
13	Réaménagement du site des Forges à Granvillars – phase 2	CCST via concession à la SODEB	2 148 000 €	1 000 000 €	
14	Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté	SM de l'aérodrome	730 500 €	365 250 €	
	Développement du numérique		3 768 786 €	700 000 €	0 €
15	Installation de Rubika à Montbéliard	SEM Numérica	600 000 €	200 000 €	
16	Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort	Grand Belfort	3 168 786 €	500 000 €	
	Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante		14 001 839 €	6 869 392 €	0 €
17	Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot	Ville de Belfort	4 500 000 €	2 190 000 €	
18	Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre de l'agglomération antique de Mathay-Mandeure	PMA	2 383 439 €	715 032 €	
19	Restauration du musée d'histoire de la Citadelle	Ville de Belfort	2 181 200 €	1 090 600 €	

20	Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel	Société de portage	1 417 200 €	1 133 760 €	
21	Création d'une plateforme viabilisée en vue de la création d'un complexe culturel et de loisirs	CCPH	1 500 000 €	750 000 €	
22	Odyssée du cirque				
22.1	Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque	CCPH	420 000 €	190 000 €	
22.2	Création d'un centre de Formation Professionnelle des arts du cirque	CCPH	1 600 000 €	800 000 €	
	Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants		38 240 640 €	600 000 €	6 870 948 €
23	Restructuration d'une friche commerciale à Delle	CCST	2 200 000 €		300 000 €
24	Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI	Association La Maison de Jeanne	1 330 000 €		349 000 €
25	Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d'un magasin de producteurs et outils de transformation	Association de producteurs	1 500 000 €	600 000 €	
26	Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard	PMA	15 300 000 €		2 000 000 €
27	Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point d'accueil touristique, une salle d'exposition et une médiathèque communale	Grand Belfort	684 062 €		342 031 €
28	Restructuration de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert	Commune d'Evette-Salbert	540 666 €		100 000 €
29	Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire	Commune de Grand-Charmont	741 500 €		207 750 €
30	Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans	Commune de Bavans	854 172 €		117 475 €
31	Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin	Commune de Dambelin	950 640 €		100 100 €
32	Rénovation d'une école à Voujeaucourt	Commune de Voujeaucourt	300 000 €		38 000 €
33	Création d'un complexe sportif à Delle	Ville de Delle	3 000 000 €		200 000 €
34	Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin	Ville de Danjoutin	2 258 600 €		300 000 €

35	Réhabilitation du gymnase de Giromagny	Syndicat mixte de création	881 000 €		352 000 €
36	Création d'un parc urbain multigénérationnel en zone naturelle protégée à Héricourt	Ville d'Héricourt	850 000 €		340 000 €
37	Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants	Ville d'Héricourt	1 200 000 €		245 000 €
38	Aménagement de la place de la République à Belfort	Ville de Belfort	4 875 000 €		1 639 592 €
39	Requalification urbaine de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint Valbert	Ville d'Héricourt	775 000 €		240 000 €
	Développer les mobilités douces et durables		4 765 673 €	608 000 €	1 117 671 €
40	Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château	Commune de Montreux-Château	241 084		120 542 €
41	Liaison Eurovéloroute – rive droite du Doubs	PMA	1 000 000 €	500 000 €	
42	Bouclage sud du Stratégique – reconstruction de la passerelle des Sablettes	Grand Belfort	740 000 €	108 000 €	
43	Bouclage Nord du Stratégique – Aménagement de la liaison douce Chèvrement – Perouse – Belfort	Grand Belfort	60 000 €		30 000 €
44	Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard	PMA	1 575 000 €		630 000 €
45	Relier Héricourt à la Coulée Verte	CCPH	700 000 €		175 000 €
46	Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny	Ville de Giromagny	20 250 €		10 125 €
47	Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable entre la RD 437 et la Coulée Verte (phase 2)	Commune de Châtenois-les-Forges	175 189 €		78 835 €
48	Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré	Commune de Méziré	86 305 €		40 000 €
49	Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers des itinéraires de randonnée	PMA	165 845 €		33 169 €
		SOUS-TOTAL	**175 555 329 €**	**27 034 081 €**	**7 988 619 €**
			TOTAL	**35 022 700 €**	

Annexe 3 - Fiches projet

Index des fiches

Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard 35

Eco-campus – site de Montbéliard 37

Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT et du bâtiment A de l'UTBM et le bâtiment Energie 39

Requalification de l'avenue du Maréchal Juin 42

Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission 44

Mobilitech 2 48

Périscolaire numérique 50

Les industries du Nord Franche-Comté comme « poumons régulateurs » d'un Smart Territoire 53

Mattern Lab – volet immobilier 56

Mattern Lab – Aménagements 58

Mattern Lab – Apprentissage 4.0 62

Mattern Lab – Lignes de production digitalisées 65

Faire du Techn'hom un lieu reconnu de l'innovation 68

Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab 71

Accompagnement des mutations du site PSA – PSA 2022 (études et travaux) 75

Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est) 78

Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs 80

Réaménagement du site des Forges de Grandvillars – phase 2 82

Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté 84

Installation de Rubika à Montbéliard 87

Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort 89

Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot 91

Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre et de l'Agglomération antique de Mathay - Mandeure 93

Restauration du Musée d'Histoire à la Citadelle 96

Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel 98

Création d'une plateforme viabilisée en vue de la construction d'un complexe culturel et de loisirs 100

Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque 101
Création d'un Centre de Formation Professionnelle des arts du cirque 103
Restructuration d'une friche commerciale à Delle 105
Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI 107
Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d'un magasin de producteurs et outils de transformation 109
Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard .. 111
Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point accueil touristique, en une salle d'exposition culturelle et en une médiathèque communale 114
Reconstruction de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert 117
Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire 120
Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans 123
Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin 125
Rénovation d'une école à Voujeaucourt 127
Création d'un complexe sportif à Delle 129
Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin 131
Réhabilitation du gymnase de Giromagny 133
Aménagement d'un parc urbain multi générationnel à Héricourt 134
Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants 136
Aménagement de la place de la République à Belfort 137
Requalification de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint-Valbert 139
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château 140
Liaison Eurovéloroute – Rive Droite du Doubs 142
Aménagement du bouclage Sud de la Véloroute « le Stratégique » - Reconstruction de la passerelle des Sablettes à Sevenans 144
Aménagement du bouclage Nord de la Véloroute « le Stratégique » - Aménagement de la liaison douce Chèvrement / Pérouse / Belfort 146
Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard 148
Relier Héricourt à la coulée verte 150
Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny 151
Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable de la RD 437 à la coulée verte 152
Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré 154

Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers les itinéraires de randonnée 155

N°1	**FICHE PROJET**	
Définition de la stratégie territoriale du Campus Métropolitain Belfort-Montbéliard		

Lien avec la stratégie du territoire : Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

Maître d'ouvrage : Pôle métropolitain Nord Franche-Comté

Objectif :

Dans le cadre de la structuration de l'ESR à l'échelle régionale, le Nord Franche-Comté constitue l'un des quatre pôles d'excellence, reconnu par le futur SRESRI. La signature du partenariat pour la constitution du Campus métropolitain Belfort-Montbéliard, le 10 avril 2019, entre les collectivités (Région, Pôle métropolitain, PMA et Grand Belfort) et les acteurs de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante (Université de Franche-Comté, UTBM, ESTA et CROUS BFC) est l'évènement fondateur qui doit donner lieu à la définition d'une stratégie concertée de développement de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante dans un Nord Franche-Comté marqué par la fragmentation de ses sites universitaires (Montbéliard, Belfort et Sevenans).

L'objectif partagé entre les différents acteurs (collectivités, établissements d'enseignement supérieur, …) est de viser à renforcer la vie des pôles universitaires et de conforter l'activité des campus territorialisés : aménagement et lisibilité du territoire en lien avec le tissu socio-économique local, développement territorial, enjeu de réussite des étudiants, …

Dans le cadre du partenariat constituant le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard il sera nécessaire de travailler sur les complémentarités, les cohérences, les synergies sur toutes les actions liées à la vie de campus (infrastructures, services, signalétique…), afin de conforter la position du Nord Franche-Comté en tant que site universitaire régional.

Description du projet :
Le projet consiste à définir une stratégie territoriale de développement de l'ESR pour le Campus métropolitain Belfort-Montbéliard.
Différents enjeux ont d'ores et déjà été identifiés parmi lesquels :
- Conforter l'attractivité et l'internationalisation du campus
- Former et innover avec une offre de formation adaptée et par la recherche en synergie avec les entreprises du territoire
- Poursuivre et optimiser les projets initiés tels que l'Ecocampus et le Campus Innovant, Attractif et accueillant (CIAA),
- Développer Mobicampus pour en faire Campus des métiers des qualifications (CMQ) d'excellence.

La stratégie devra affiner les enjeux (par la réalisation d'un diagnostic de situation, notamment) et définir les modalités d'action qui permettront d'y faire face. Il s'agira notamment de préciser les actions

à mener pour rendre le campus plus attractif et pour faire face à l'augmentation souhaitée des effectifs, l'idée étant de doubler les effectifs d'ici 2030, pour atteindre les 15 000 étudiants.

Du point de vue opérationnel, certains axes de travail sont déjà envisagés :

- Animer le partenariat afin que les acteurs puissent échanger sur leurs projets, leurs objectifs et qu'ils puissent, ensemble, se donner les moyens d'y répondre (réponse à des appels à projet, projets en cours, CPER à venir…),
- Mettre en place une communication « Nord Franche-Comté » : création d'un site internet dédié ou d'une page spécifique sur le site du Pôle métropolitain,
- Mieux se connaitre : atouts et faiblesses en matière de formations et recherche, etc., pour mieux communiquer.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Universités présentes sur le territoire, organismes de formation (CFAI …)
CROUS
Monde de l'entreprise
Collectivités

Echéancier :
Lancement de la consultation et réalisation de l'étude en 2019

Localisation :
Nord Franche-Comté

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : consultation et lancement de l'étude
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réunion des organes de gouvernance
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : augmentation du nombre d'étudiants, augmentation du nombre de thèses, de la fréquentation des événements étudiants …

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
60 000 € HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Grand Belfort	25	15 000
PMA	25	15 000
Région	50	30 000
TOTAL	**100**	**60 000**

N°2.1	**FICHE PROJET**	
	Eco-campus – site de Montbéliard	

Lien avec la stratégie du territoire : Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté

Objectif :
Bien que le Campus universitaire de Montbéliard soit l'un des plus récents de Bourgogne Franche-Comté, les critères de performance énergétique de certains bâtiments construits au début des années 90 ne sont plus en phase avec les exigences actuelles, tant pour ce qui concerne les questions de sobriété que de coût, avec un prix du kW/h ayant doublé en 25 ans.

Description du projet :
Un ensemble de travaux comportant principalement l'isolation des bâtiments de son Campus Universitaire de Montbéliard avec en priorité les Départements « Multimédia et Métiers de l'Internet » et « Réseaux et Télécom » de l'IUT de Belfort-Montbéliard avec une poursuite progressive sur la durée du contrat et au-delà.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Ingénierie

Des premières études ont été engagées par le service « Patrimoine » de l'Université de Franche-Comté » pour préciser les modalités techniques d'intervention. Elles pourront être complétées par d'autres études portant sur l'optimisation de l'insertion dans le réseau de chaleur qui alimente le quartier de la Petite Hollande.

Echéancier :
2019-2020

Localisation :
Ville de Montbéliard

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Réalisation effective des travaux (réalisations physiques et facturation
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : évaluation avant/après des consommations constatées et des conséquences financières correspondantes.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : évaluation avant/après des consommations constatées et des conséquences financières correspondantes.

Coût prévisionnel et détail des dépenses
Travaux sur bâtiment : 1 M€ HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Université de Franche-Comté	30	300 000
Région	40	400 000
PMA	30	300 000
TOTAL	**100**	**1 000 000**

N°2.2 / 2.3 / 2.4	**FICHE PROJET**	
Eco-campus – site de Belfort : Réhabilitation des bâtiments C et F de l'IUT et du bâtiment A de l'UTBM et le bâtiment Energie		

Lien avec la stratégie du territoire : Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

Maître d'ouvrage : Grand Belfort (maîtrise d'ouvrage déléguée de l'Etat) sur les bâtiments C et F et UTBM sur le bâtiment A et Région sur le bâtiment Energie

Objectif :
Rendre le site de l'IUT de Belfort vieillissant (a fêté ses 50 ans en 2016) plus attractif avec une attention particulière portée sur la consommation d'énergie (chaufferie, isolation des bâtiments neuf et en réhabilitation) et rendre plus lisible l'offre de formation proposée par l'Université de Franche-Comté à Belfort et la recherche menée dans le domaine de l'énergie par l'UFC et l'UTBM.

Description du projet :
Ecocampus est un projet de grande envergure dont le montant global est évalué à près de 45 millions d'euros avec une première phase dont le montant global se monte à 27,9 millions d'euros suite à la révision à mi-parcours du CPER 2015-2020. Lors du comité de pilotage du 9 juillet 2018, le montant a été réévalué à 34,18 millions d'euros.

Il prévoit les réalisations suivantes :

- Construction d'un bâtiment Energie en qualité BEPOS sur le site de l'IUT (bâtiment à énergie positive) de 5 550 m², accueillant à la fois une composante recherche et une composante formation,
- Réhabilitation / restructuration :
  - Bloch et Néel ;
  - Bât. C IUT (R+2) pour l'accueil des chercheurs ;
  - Bât. F IUT pour l'accueil de l'UFR STGI ;
  - Rénovation chaufferie de l'IUT, extension réseau (IUT, Gymnase, Crous), sous stations ;
  - Bât. A de l'UTBM.

Dans la phase 1 rattachée au CPER 2015-2020 du projet Eco campus, la réhabilitation complète du bâtiment C sera réalisée (aménagements intérieurs et extérieurs), et le bâtiment F fera l'objet d'une étude de simulation thermique dynamique. Sa réhabilitation complète interviendra en seconde phase.

Cette action se fait en lien avec le projet de déploiement d'un système de chauffage par le vecteur Hydrogène au sein de bâtiments universitaires dans le cadre du programme « Territoire d'Innovation ».

Echéancier :

- Etude de simulation thermique dynamique réalisée par l'UFC en 2018,
- Dévolution (délégation de MOA) des travaux bâtiments C et F : fin 2018,
- Démarrage bâtiments C et F : début des travaux bâtiment C en sept 2019. Début travaux bâtiment F fin 2020,
- Démarrage bâtiment A : 2019.

Localisation :
Belfort (Techn'hom), 19 Avenue du Maréchal Juin (bâtiments C et F et Energie) et Boulevard Anatole France (bâtiment A).

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : démarrage et suivi des travaux
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : amélioration des performances thermiques des bâtiments, réduction des consommations de chauffage, amélioration du confort des usagers

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Montant total phase 1 :
Maitrise d'ouvrage Grand Belfort : 4 220 000 €
Maîtrise d'ouvrage UTBM : 5 250 000 €
Maîtrise d'ouvrage Région : 18 750 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :
L'avenant au CPER signé le 3 mars 2017 a acté un abondement de l'Etat, de la Région et du Grand Belfort pour arriver à un budget global de 27,9 M€, portant la participation du Grand Belfort à 4,49 millions d'euros (soit 16% du montant global), la Région à 10,74 millions d'euros (38,5%) et l'Etat à 6,52 millions d'euros (23,3%).

Suite au comité de pilotage du 9 juillet 2018, le plan de financement de la première tranche de l'Eco-campus a mis en évidence un déficit de 1,98 millions d'euros qui concerne plus particulièrement les bâtiments A, C et F.

Lors du copil, la Région a validé l'augmentation de sa participation de 10,74 à 14,19 millions d'euros, qui sera imputée sur le contrat métropolitain.

La Région augmente d'un million d'euros supplémentaires sa participation, ce qui porte la subvention régionale à 15,19 millions d'euros sur un total de 34,18 millions d'euros, soit 44,4 %.

montants en M€ TDC		protocole 30/05/16	estimation 2017 (CoTech 16/02/17)	Estimations des opérations retenues en COPIL	Proposition de plan de financement suite au COPIL du 9 juillet 2018									reste à financer	Pistes et propositions de financement	Première tranche Ecocampus
					UFC	UTBM	Etat	Région	GB	CD 90	FEDER	Fonds Chaleur	Total			
Démolition	UFC		0,10	0,16	0,16								0,16			0,16
Bâtiment Energie	Région		15,30	18,75	0,70	0,20	2,55	12,85	1,20	1,25			18,75		les 3,45 M€ sont apportés par la région dans le cadre du contrat métropolitain	18,75
Réhabilitation complète du C IUT	GB	17	2,70	4,03	0,50		0,30	0,10	0,84		0,96		2,70	**1,33**	Sollicitation de la Région en cours par le GB au titre du contrat métropolitain	4,03
Restructuration intérieure du F IUT	GB			0,19					0,04				0,04	**0,15**	Sollicitation de la Région en cours par le GB au titre du contrat métropolitain	0,19
Chaufferie, réseau	GB		1,90	2,07	0,10			0,25	0,87	0,45		0,40	2,07		Rq : -0,17 si UFC seule	2,07
Déménagement	UFC		0,50	0,51	0,51								0,51			0,51
premiers équipements	UTBM/UFC		1,00	1,00			1,00						1,00			1,00
équipements scientifiques	UTBM/UFC		1,55	1,55			0,37	0,69	0,49				1,55			1,55
Bâtiment A UTBM	UTBM	1,5	4,25	5,25		0,80	2,30	0,30	1,05	0,30			4,75	**0,50**	Sollicitation de la Région en cours par le GB au titre du contrat métropolitain	5,25
Restructuration Neel/Bloch	UFC	0,6	0,60	0,67	0,67								0,67			0,67
	Total	19,10	27,90	34,18	2,64	1,00	6,52	14,19	4,49	2,00	0,96	0,40	32,20	1,98		34,18
			Rappel plan de financement suite au cotech du 16/02/2017		2,5	0,5	6,52	10,74	4,49	2	0,75	0,4	27,90		Nouvelle ventilation des 4,49 M€ suite au redéploiement des crédits Feder du bâtiment A de l'UTBM vers le bâtiment C de l'UFC	

1- 1er équipements et équipements scientifiques prix non actualisés
2- Chaufferie option complete + surcoût GC lié à la réserve pellets non enterrée, accès , démolition de l'ancienne chaufferie désamiantage

N°3	**FICHE PROJET**	
Requalification de l'avenue du Maréchal Juin		

Lien avec la stratégie du territoire : Campus métropolitain Belfort-Montbéliard

Maître d'ouvrage : Grand Belfort

Objectif :
Réaménager une voirie structurante qui assure la desserte des sites universitaires et du principal site d'emploi du Département (site Techn'Hom) en cohérence avec les réalisations antérieures (avenue des Sciences et de l'Industrie notamment).

En effet, l'avenue du Maréchal Juin est l'avenue principale d'accès au site du Techn'hom qui la borde sur le côté Est. De l'autre côté se trouve un des sites de l'Institut Universitaire de Technologies (IUT) Belfort-Montbéliard (voir plan ci-annexé).

Techn'hom accueille plus d'une centaine d'entreprises industrielles et tertiaires et 8 000 salariés sur un parc de 110 ha ; c'est le cœur de la Vallée de l'énergie. Héritier de l'histoire industrielle belfortaine, le parc réunit de grandes entreprises dans les domaines du transport et de l'énergie, telles qu'Alstom, General Electric, mais aussi des PME dans le domaine industriel ou des services. Les laboratoires FC-Lab et FEMTO-ST sont également présents sur ce site, ainsi que l'UTBM, et travaillent en lien étroit avec les entreprises sur place. Urbanisme soigné, centres d'enseignement, espaces de vie, Techn'hom évoque davantage un campus aux yeux des visiteurs qu'une zone d'activités.

L'IUT Belfort-Montbéliard représente plus de 1 700 étudiants et 207 personnels enseignants, administratifs et techniques sur 3 sites : Belfort Techn'hom et centre-ville et le campus des Portes du Jura à Montbéliard. Le site du Techn'hom, situé avenue du Maréchal Juin, accueille à lui seul plus de 850 élèves ainsi que l'administration centrale avec les services communs (accueil, services financiers, communication, services techniques…).
Ce site de l'IUT va connaître une grosse restructuration dans le cadre du projet Eco campus. Une concordance des calendriers sera à trouver entre le projet Eco campus et le réaménagement de l'avenue. Le réaménagement de l'avenue du Maréchal Juin va également permettre de relier à la fibre les bâtiments de l'IUT.

La cohabitation des modes de transports sera particulièrement étudiée :

- Le réseau de transports en commun, dans le projet de mise en circulation de bus à hydrogène, en lien avec l'appel à projet « Territoire d'innovation de Grande Ambition (TIGA) » et le projet « Ecomobilité sur le Campus » dans le cadre de la mise en place du Grand Campus Métropolitain et d'Eco campus,
- La circulation des piétons sera sécurisée, notamment par l'élargissement des trottoirs,

- Une piste cyclable sera aménagée en site propre pour une meilleure sécurité des usagers et qui permettra de compléter le réseau de pistes cyclables de Belfort, qui a d'ailleurs reçu un prix pour avoir obtenu la deuxième place dans l'enquête baromètre des villes cyclables, dans la catégorie 50 à 100 000 habitants, en mars 2018.

Description du projet :
Il s'agit d'assurer :

- La mise à niveau des réseaux (enfouissement des réseaux aériens, renouvellement et modernisation des réseaux humides),
- La réfection complète de la voirie, avec un dimensionnement de la structure adapté au passage des convois exceptionnels,
- Le traitement des intersections, dans les soucis de sécuriser et d'apaiser les vitesses (carrefour avec l'avenue du Château d'Eau notamment),
- L'aménagement de trottoirs élargis et mis aux normes, sur un secteur très fréquentés par les piétons,
- La modernisation de l'éclairage public,
- L'aménagement de pistes cyclables sécurisées (site propre) en cohérence avec les voiries qui encadre l'avenue Juin (Boulevard Anatole France et avenue des Sciences),
- L'intégration paysagère et la réalisation d'un nouvel alignement d'arbres.

Echéancier :
Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : second semestre 2018
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : premier semestre 2019
- Date de démarrage des travaux : Juin 2019
- Date d'achèvement des travaux : septembre 2019

Localisation :
Quartier Le Mont, Belfort

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : bilan de l'amélioration du cadre de vie des riverains et des entreprises. Bilan de l'amélioration de l'accessibilité aux sites.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Coût des travaux estimé à 1,67 M€ HT dont piste cyclable et ses abords 900 K€ HT.

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	835 000
Autofinancement	50	835 000
TOTAL	**100**	**1 670 000**

N°4	**FICHE PROJET**	
Liaison Inter-agglomérations Zéro Emission		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte des Transports en Commun du Territoire de Belfort (SMTC) / Pays de Montbéliard Agglomération (PMA)

Objectif :
L'action « Liaison inter-agglomérations zéro émission » (LIZE) vise à mettre en service 7 bus H2 à horizon 2021 :

- 6 bus pour opérer une liaison « inter-agglomérations » et permettant de mieux desservir les 3 campus universitaires du Territoire d'Innovation
- 1 bus directement intégré à la flotte du SMTC et qui constituera une phase test en vue du renouvellement programmé d'un tiers de la flotte du SMTC vers des bus H2 à horizon 2023-2025

L'action répond à la demande des établissements d'enseignement supérieur du Nord Franche-Comté (UTBM, UFC notamment) d'une meilleure desserte par les transports en commun de leurs 3 campus situés à Belfort, Montbéliard et Sevenans.
Au-delà de cette demande initiale, la desserte proposée, non restreinte aux besoins universitaires, répond à plusieurs nécessités :

- Limiter l'utilisation de la voiture pour les trajets domicile-travail pour les étudiants et les salariés se déplaçant quotidiennement entre les deux agglomérations, au sein du « Territoire d'Innovation »
- Renforcer sensiblement l'offre de transport existant entre les deux agglomérations en proposant une desserte régulière à tous les publics
- Contribuer à l'émergence du Grand Campus Métropolitain Nord-Franche-Comté en cours de constitution

Par ailleurs, l'utilisation de bus électrique hydrogène pour cette expérimentation permet d'atteindre plusieurs objectifs complémentaires :

- Améliorer le bilan carbone du service public de transports
- Initier le lancement d'une véritable économie de l'hydrogène sur le Nord Franche-Comté, en synergie avec la labellisation « Territoire d'Hydrogène » de la Bourgogne Franche Comté et les autres objectifs de l'axe 2 du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ». L'action LIZE est un élément de l'écosystème H2 Nord Franche-Comté.

L'utilisation de l'Hydrogène Energie, domaine d'excellence de l'Université de Franche-Comté (UFC) et l'Université de Technologie de Belfort Montbéliard (UTBM) constituera également une vitrine technologique des établissements, de leurs formations et de leurs activités de recherche.
Enfin il s'agit aussi de démontrer dans la première phase, au travers du bus de test et de l'exploitation de la ligne inter-agglomérations, la pertinence de cette filière zéro émission ainsi que la viabilité du modèle économique. Le projet du SMTC est de renouveler un tiers de sa flotte, soit 20 bus, à l'horizon 2023-2025, ce qui devrait constituer la plus grande flotte française de bus à hydrogène.
Une étude de préfiguration de la ligne a permis de retenir, parmi plusieurs hypothèses, la mise en place d'une ligne de bus inter-agglomérations suffisamment cadencée pour être utilisée par les étudiants et les personnels des Campus, mais aussi grâce à des arrêts intermédiaires, par tout autre passager intéressé. La ligne inter agglomérations aura une fréquence à la ½ heure en heure de pointe et à l'heure en heure creuse. La ligne aura une amplitude de 15 heures (6h-21h). Pour effectuer cette ligne le nombre de véhicules en exploitation est de 4 auquel il faut y adjoindre 2 bus de réserve. Chaque véhicule effectuera environ 250 kilomètres par jour, soit au total 300 000 kilomètres annuels.
Quant à lui, le bus intégré à l'exploitation urbaine du réseau de Belfort sera testé en conditions réelles d'exploitation et devra à l'instar de la flotte actuelle effectuer entre 250 et 400 kilomètres par jour, soit environ 62 000 kilomètres par an.

Description du projet :
Cette action s'inscrit dans l'axe Hydrogène/Energie du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ».

Le caractère innovant de l'action relève notamment de la place clé qu'elle tient dans les trois axes majeurs du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » :

- Constitution et développement de l'écosystème industriel Hydrogène. La ligne de bus inter-agglomérations permet
- Liaison interlabs, intercampus, entre campus et labs, mais aussi avec une desserte des grands sites industriels (ou sont implantés Mattern Lab et Crunch Lab) condition indispensable à la coopération réelle des acteurs de l'écosystème d'innovation
- Acculturation à travers la facilité d'accès du grand public aux labs, vulgarisation scientifique sur l'hydrogène énergie. La ligne constitue également un signal visible de modernité du territoire en direction de ses habitants et favorise leur appropriation de cette énergie de par l'association à un de leur moyen de transport quotidien

Au-delà, la liaison inter-agglomérations symbolise fortement la stratégie d'alliance territoriale au cœur du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » puisqu'elle relie les deux villes-centres (Belfort et Montbéliard) en desservant une partie du Territoire d'Innovation.

Partenariats envisagés (hors financement) :

- Les 4 EPCI membres des deux Autorités Organisatrices des Mobilités
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté
- L'Université de Franche-Comté et l'UTBM (promotion de la ligne inter-agglomérations et lien avec les étudiants utilisateurs)
- Les maîtres d'ouvrage de certaines actions du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » directement intéressés par la ligne inter-agglomérations puisque passant à proximité du lieu

de réalisation de l'action (Crunch Lab, Crunch Factory, Living Lab, Mattern Lab, etc.) – et notamment le réseau des Open Labs du territoire.

Echéancier :
Le calendrier de réalisation est commandé par la création de la station H2 multimodale à Danjoutin, sur un terrain appartenant au Syndicat Mixte des Transports en Commun et jouxtant son dépôt, la mise aux normes ATEX H2 des ateliers et la livraison des bus.
Aussi, la mise aux normes ATEX de l'atelier est prévue dans le courant du 2ème semestre 2020. Compte tenu du planning actuel fourni par Hynamics, la mise en service du 1er bus pourrait intervenir au cours du 1er semestre 2021 et le lancement de la ligne inter-agglomérations pourrait être effectué à l'occasion de la rentrée universitaire 2021-2022.

Localisation :
Nord Franche-Comté

Indicateurs d'évaluation :

Indicateurs d'évaluation choisis et valeurs initiales
De façon à piloter l'action et d'apprécier l'atteinte des objectifs, deux catégories d'indicateurs peuvent être proposées :

- Des Indicateurs de réalisation de l'action :
  - Le taux de conformité au planning prévisionnel de déploiement de l'action
  - Le taux d'utilisation des moyens alloués
- Des Indicateurs de résultats de l'action :
  - Estimation de la performance énergétique du véhicule et de la station H2 (en termes d'économie d'énergie fossile par rapport à un bus diesel) et de la performance du service par rapport à l'existant
  - Nombre d'usagers et taux de fréquentation (part des usagers cibles utilisant le service, les usagers cibles étant dans un premier temps les étudiants et personnels des 3 campus)
  - Evolution de la typologie des usagers dans le temps
  - Indicateur de satisfaction des usagers, des chauffeurs et des habitants du territoire
  - Viabilité économique du dispositif

Le service n'existant pas encore, il n'y a pas lieu de définir des valeurs initiales.

Méthode et protocole d'évaluation de l'action
La mesure de ces indicateurs sera réalisée par :
- l'analyse des données de fréquentation issues de la billettique,
- l'analyse des données station (disponibilité, temps de remplissage des bus...),
- l'analyse des données techniques du bus et de la station H2 (taux de disponibilité, coût de maintenance, consommations…),
- une enquête de satisfaction auprès des utilisateurs.

Une expérimentation pourrait également être envisagée sur l'utilisation des données anonymisées des téléphones portables. (Dans le cadre d'un partenariat avec Orange, les universités et Numerica).

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
5 060 000 €

	Coût total de l'opération HT
Mise aux normes ATEX H2 atelier	510 000,00 €
Achat 1 bus H2 réseau Belfort	650 000,00 €
Achat de 6 bus Inter Agglo	3 900 000,00 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes)

Financeur	Taux %	Montant €
PIA	10,7	542 500
SMTC	3,5	178 500
PMA	17,8	900 000
Grand Belfort	23,7	1 200 000
Région	23,8	1 203 000
ADEME	20,5	1 036 000
TOTAL	**100**	**5 060 000**

N°5	**FICHE PROJET**	
	Mobilitech 2	

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Université de Technologie de Belfort-Montbéliard

Objectif :
Il s'agit en complément du programme Mobilitech 1 concernant l'acquisition d'équipements et la réalisation de programmes de recherche, de créer la plateforme physique matérialisant le pôle Transport et Mobilité de l'UTBM.

Description du projet :
Cette action est initiée dans le cadre du CPER 2014/2020 fait partie du projet de Campus Métropolitain Nord Franche-Comté. Elle se situe pour les volets green technologies en phase avec les objectifs du programme TIGA « Transformation d'un Territoire Industriel ».

Le projet consiste à réaliser une plateforme technologique constituée principalement d'ateliers en extension du Bâtiment M sur le Campus de Montbéliard et d'un atelier extérieur intégrant une piste d'essai pour véhicules autonomes.

Cette plateforme « système » assurera la visibilité de la thématique et fera de ce site la tête d'un réseau 'mobilité-transport' en Bourgogne-Franche-Comté. Elle permettra la ré-articulation de l'école Espera SBARRO au sein de l'UTBM.

Le projet Mobilitech 2 sera articulé autour de 4 axes :

- Axe Programmes d'innovation fédérateurs :
  - Véhicule hybride Hydrogène Fiable et pragmatique & socio économiquement soutenable
  - Véhicule végétal durable modulable & socio économiquement soutenable
  - Véhicule intelligent, autonome et sûr & socio économiquement soutenable
- Axe Recherche (incluant interfaces SPI & SHS)
- Axe Formations
- Axe partenarial régional (UBFC) et national (Groupe UT)

Partenariats envisagés (hors financement) :
Le projet permettra la consolidation des partenariats stratégiques :
Industriels : PSA, ALSTOM Transport, FAURECIA, FAURECIA Cleantech, etc.
Institutionnels : Pôle Véhicule du Futur, MOBICAMPUS (Campus des métiers), UFC, UBFC, groupe UT, …

Echéancier :
Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : 2nd semestre 2018
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : 1er trimestre 2019

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : 4ème trimestre 2019
- Période de travaux : 2020

Localisation :
Campus Universitaire de Montbéliard. En extension du bâtiment M de l'UTBM, sur parcelle BM 414 de 3 459 m² située à l'est de ce bâtiment, apportée par PMA. (Valeur du terrain domaines sur le campus : 30 €/m², soit 104 K €).

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
2.82 M€ (foncier et études comprises)

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
UTBM (fonds propres)	44	1 200 000
PMA : solde engagements CPER	18	520 000
PMA apport terrain d'assiette	3	100 000
Région (Contractualisation NFC)	35	1 000 000
TOTAL	**100**	**2 820 000**

N°6	**FICHE PROJET**	
Périscolaire numérique		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération / Grand Belfort

Objectif :
L'objectif visé dans le cadre de cette action et du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » est de réaliser des ateliers périscolaires destinés aux élèves des classes de CP à CM2, chaque année, dans au moins 50 % des 142 écoles du territoire.
Chaque session comprendra 10 séances sur un trimestre, avec des ateliers robotique, programmation, conception 3D en permettant, par exemple, aux enfants d'imaginer dessiner et fabriquer un objet via une imprimante 3D.
Le but de ces ateliers périscolaires sera de susciter chez les élèves de l'intérêt pour la culture de l'innovation et la logique numérique, ainsi que de leur permettre de tester leurs propres aptitudes avant que l'enseignement d'informatique ne commence réellement au sein des cursus scolaires. L'initiation pédagogique aux nouvelles méthodes de fabrication utilisées (robots, imprimantes 3D, etc.) leur permettra d'avoir une vision actualisée de l'industrie telle qu'elle tend à se généraliser.
Un autre objectif est d'augmenter l'attractivité du numérique auprès du public féminin en luttant contre les stéréotypes dès le plus jeune âge.

Description du projet :
L'action « Périscolaire numérique » s'inscrit dans l'axe Acculturation / Compétences du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ». Elle a été initiée par Numérica (Pôle Numérique de Bourgogne-Franche-Comté) dans le cadre des études lancées en phase AMI.

L'action se déroulera en deux temps. Une première étape consistera à développer la plateforme de gestion des équipements, des animateurs et des parcours. Une seconde étape comprend toute la partie promotion, animation, évolutions matérielles et suivi des sessions.

Etape 1 : Développement de la plateforme et des kits pédagogiques
Cette étape préalable permet :

- La construction et la validation du contenu des ateliers en lien avec la Délégation Académique au Numérique Educatif (DANE) ainsi que la promotion du dispositif pour s'assurer de l'engagement des périscolaires dans la démarche pour la rentrée scolaire suivante
- L'élaboration des kits itinérants à partir de solutions existantes sur le marché : Kits électroniques, logiciels de programmation ludiques, stylos 3D, Lego MindStorm, etc. Ils seront renouvelés tous les 2 afin de suivre les tendances et évolutions

- Le développement d'une plateforme de gestion du dispositif nécessaire pour le suivi des animateurs, des ateliers et de kits itinérants, cette solution d'équipements mobiles étant préférée, au moins dans un premier temps, à l'équipement de chaque école

Etape 2 : Déploiement et coordination de l'action
Sur la première phase de cette étape, des animateurs salariés étudiants seront sollicités pour réaliser les ateliers.
Dans un second temps, ce dispositif pourrait être complété par des animateurs bénévoles recrutés auprès de :

- Jeunes retraités grâce au retour d'expérience positif auprès du Pavillon des Sciences, qui réalise déjà des ateliers d'acculturation aux sciences selon cette modalité
- Salariés d'entreprises en mécénat de compétences sur quelques heures par mois

La substitution progressive des animateurs salariés par un réseau d'animateurs volontaires/bénévoles est la condition de l'équilibre budgétaire du dispositif à terme.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
La maîtrise d'ouvrage de l'action sera assurée par Pays de Montbéliard Agglomération et le Grand Belfort. Un groupement de commandes entre les agglomérations et le cas échéant les communes bénéficiaires permettra de sélectionner un ou plusieurs maitres d'œuvre.

Echéancier :

Avril – mai 2019 : expérimentation (en cours à la date du dépôt du dossier) à Badevel par la SEM Numerica avec 8 séances en partenariat entre l'école de Badevel, le Pavillon des Sciences de Montbéliard, CCSTI de Bourgogne-Franche-Comté
Juin – octobre 2019 : formalisation du retour d'expérience par NUMERICA et travail avec le Rectorat (DANE) pour stabiliser les contenus et élaborer un cahier des charges pour la réalisation des opérations
Mars 2020 - septembre 2020 : construction par le (ou les) lauréat(s) du marché de la première offre d'ateliers, lancement de la plateforme, constitution des kits, recrutement des équipes d'animateurs**.**

Localisation :
Nord Franche-Comté

Indicateurs d'évaluation :

Trois indicateurs de résultat sont définis :

- Nombre d'enfants participant aux ateliers et donc taux de réalisation de l'objectif
- Taux de participation féminine parmi les 20 élèves et part respective des filles et des garçons qui ont suivi la session parmi les enfants accueillis en périscolaire
- Indicateur qualitatif d'amélioration des compétences numériques par la réalisation d'un petit test de compétences en début et fin de session sous la forme d'un QCM.

Ces indicateurs pourront être complétés par la mesure de l'élargissement du catalogue d'ateliers dans le temps (indicateur rendant compte de la qualité de l'offre).

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
115 800 € HT

Opération	Bénéficiaire de la subvention	Coût total de l'opération TTC	Co-financements	Montant demandé au PIA	Intensité d'aide (en %)
Développement de la plateforme - Périmètre Pays de Montbéliard	PMA	**69 480** €	34 740 €	34 740 €	50%
Développement de la plateforme - Périmètre Grand Belfort	Grand Belfort	**69 480 €**	34 740 €	34 740 €	50%

Modalités financières de soutien de la Région :

- La Région Bourgogne Franche-Comté pour 60 000 €

N°7	FICHE PROJET	
Les industries du Nord Franche-Comté comme « poumons régulateurs » d'un Smart Territoire		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : ADNFC

Objectif :
Par une politique stratégique de développement économique globale, le Territoire NFC entend répondre aux problématiques posées par les profondes mutations actuelles, qu'elles soient technologiques, énergétiques, sociales ou encore sociétales.
Leurs impacts sont inéluctables mais surtout considérables pour ce bassin économique dont la typologie industrielle est historiquement basée sur des technologies aujourd'hui arrivées structurellement dans des cycles de complète transformation (mobilités thermiques) voire de fort déclin (moyens de production d'énergie électrique centralisée de forte puissance).
La politique portée par le Territoire NFC consiste à devancer ces transformations en développant des solutions concrètes et collectives, en choisissant de privilégier l'axe énergétique comme véritable levier de croissance dans l'optimisation des coûts d'exploitation industriels et dans le maintien intrinsèque d'une compétitivité nécessaire à une diversification forcée.

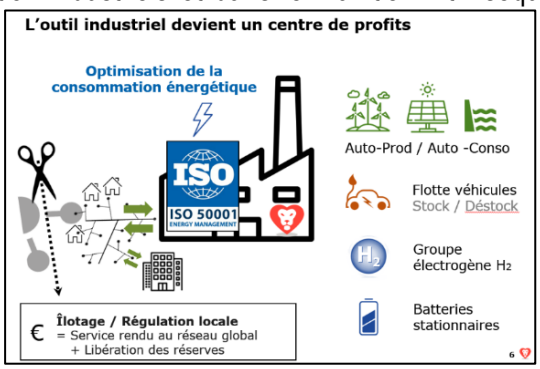

L'ambition est de développer des outils de régulation d'un Smart Territoire (MicroGrid îlotable). L'industrie, dotée de ses moyens modernes de productivité (Usine 4.0, digitalisation, ISO-50001, plan EnR + stockage pour l'autoconsommation), deviendra alors le vecteur principal d'une régulation énergétique locale (gestion des réseaux basse et moyenne tensions).

Description du projet :
Anticiper les problématiques de congestion, de sur-sollicitations et de dimensionnements des réseaux de distribution liées à la modification de fond du mix énergétique, fournir les moyens des sécuriser le système général et d'éviter l'envolée des coûts d'équilibrages, disposer d'un modèle duplicable et exportable : voici la vocation de la structure dont le Territoire NFC entend se doter.
Totalement inédite, autant dans ses missions, dans son fonctionnement que dans ses financements (ouvert capitalistiquement à l'ensemble de l'écosystème : industries, tertiaires, collectivités, particuliers), cette structure innovante a pour objectif de porter la mutation énergétique du territoire NFC de manière coordonnée et collective afin d'accéder collectivement à la valeur économique différenciante née de l'évitement des coûts de régulation.

Cette politique place l'identité du territoire sur des valeurs nobles et s'appuie principalement sur des leviers de croissance industrielle. Le but ultime est de répondre proactivement aux mutations inéluctables à moyen terme, en développant cette vision à 360° des problématiques et des solutions, en transformant les difficultés locales en véritables opportunités, en plaçant les outils industriels comme leviers d'une croissance territoriale collective et en déployant en son sein un modèle de développement économique cohésif, collaboratif et attractif, dans lequel chaque acteur du Territoire NFC pourra s'impliquer.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
L'Agence de développement économique du Nord Franche-Comté (ADN-FC) a réalisé un plan d'actions permettant de mettre en œuvre ce projet. Des actions ont ainsi été identifiées pour répondre aux objectifs fixés.

Chaque action s'adresse exclusivement au tissu industriel local et a vocation à soutenir / accompagner les initiatives de mutations technologiques et d'efficacité énergétique. Le but est de doter les industries locales de potentiels de production EnR (solaire, éolien, micro-hydraulique et autre à inventer), de stockage (H2, Batteries) et de flexibilités de consommations des process. Via une structure innovante, le pilotage d'autoconsommation individuelle sera ensuite agrégé et permettra d'accéder à la valeur d'autoconsommation collective et de régulation énergétique locale (électricité, froid, chaud, pneumatique). Accéder à cette valeur complémentaire assure un revenu différenciant aux entreprises locales et devient donc un fort levier de pérennisation endogène mais aussi d'attractivité exogène.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Collectivités et industriels

Echéancier :
Etude de préfiguration à réaliser courant 2019.

Localisation :
Nord Franche-Comté

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : consultation pour la réalisation de l'étude de préfiguration,
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : résultats de l'étude,
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Engagement du plan d'actions mis en évidence par l'étude.

Actions	Indicateurs	Suivi (Fréquence en mois)	Mesure de la performance
Mise en place de la structure	Inscription au registre (SIRET)	x3	- Évaluation de la convergence juridique. - Évaluation de la robustesse des business models et Business Plans à 10 ans
Plan ISO-50001	Nombre d'entreprises impliquées	x3	- Nombre de diagnostics réalisés - Nombre d'accompagnements en cours - Nombre de certifications obtenues - Gains de rentabilité (€ évités) par projet
Plan EnR	Nombre de kWc installés	x3	- Nombre de projets portés / réalisés

			- Moyenne des seuils de ROI (Retour sur Invest.) - Performance énergétique produite (kWh) et sectorisation (typologie, géographie, secteur d'act)
Plan Stockage/ Conversion	Nombre d'équipements installés	x3	- Quantité énergétique disponible au stockage (kWh) - Taux de récupération d'énergies fatales versus « état initial de référence » - Nombre de groupe électrogène H2 déployés
Pilotage des autoconsommations (Individuelles et collectives)	- Puissances agrégées pilotées - Nombre de congestions évitées - Optimisation des dimensionnements réseaux	x3	- Ratio des puissances et énergies agrégées Versus Nombre d'entreprises pilotées - Nombre d'incidents (congestions, pointes, ...) évités - Coûts évités dans le dimensionnement (transformateurs, câbles, autres fournitures, …)
Démonstrateurs agrégation	Nombre de démonstrateurs engagés	x3	- Facteurs de typologies des démonstrateurs (cœur de ville, zone industrielle, zone commerciale, …) - Coûts négociés de la valorisation d'équilibrage - Rentabilité de l'agrégation (montant de versement de dividendes aux acteurs devenus actionnaires obligatoires)

<u>Coût prévisionnel et détail des dépenses</u> :
Montant de l'étude de préfiguration : 325 600 € HT
Estimation du montant total des actions envisagées : 9 800 000 € HT

Actions	**Engagement**	**Durée** (mois)	**Budget** (k€)	**Répartition des engagements** (% à définir en fonction des AP)
Mise en place de la structure	S2/2019	6	350	GB, PMA, Région
Plan ISO-50001	S1/2020	36	2500	GB, PMA, Région, BPI (PIA), ADEME, Privés, autres
Plan EnR	S2/2020	36	2900	GB, PMA, Région, ADEME, fonds privés, investissement participatif, autres
Plan Stockage/ Conversion	S2/2020	36	1050	GB, PMA, Région, BPI (PIA), ADEME, fonds privés, Plan H2, EU, investissement participatif, autres
Pilotage autoconsommations	S1/2021	12	1000	GB, PMA, Région, BPI (PIA), ADEME, EU ou similaire, autres (RTE, ENEDIS, …)
Démonstrateurs agrégation	S1/2022	24	2000	GB, PMA, Région, BPI (PIA), ADEME, autres (RTE, ENEDIS, …)
			9 800	

<u>Plan de financement prévisionnel (=recettes)</u> :

Pour l'étude de préfiguration uniquement

Financeur	Taux %	Montant €
Région	31	100 000
Reste à financer	69	225 600
TOTAL	**100**	**325 600**

D'autres financements sont recherchés sur le projet global dans le cadre du projet « Territoire d'Innovation » et dans le cadre de « Territoire d'Industrie ».

N°8.1	**FICHE PROJET**	
Mattern Lab – volet immobilier		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : SEM Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises (PMIE)

Objectif :

- Organiser un écosystème d'innovation centré sur l'industrie 4.0 et tirer parti des investissements dans Sochaux 2022 pour fixer des entreprises spécialistes.
- « Créer, sur le territoire, des labs des métiers de demain » dans l'esprit de l'action recommandée dans le rapport Villani sur l'IA. (Rapport Villani sur l'IA, Mars 2018, P111) et devenir un territoire apprenant.

Description du projet :

Dès 2021 et sur plus de 1 700m², le Mattern Lab – Centre d'Accélération de l'Industrie du Futur en Nord Franche-Comté – regroupera en son sein différents services/activités à même de favoriser l'innovation et la mutation de l'appareil productif territorial vers l'Industrie 4.0, et notamment :

- Un espace « Fab Lab » ouvert à tous
- Un accélérateur d'entreprises et des espaces d'hébergement de start-ups
- Une ligne de production digitalisée permettant la réalisation de prototypes, test de nouveaux processus de production, etc. en lien avec les travaux de recherche en cours sur le territoire
- Des espaces dédiés à des formations en apprentissage liées aux nouveaux métiers de l'Industrie 4.0
- Co-working et espaces dédiés aux projets réunissant des scientifiques et/ou des industriels
- Animation d'une communauté territoriale d'acteurs professionnels, scientifiques et universitaires en lien avec l'Industrie 4.0
- Etc.

Ce tiers-lieu d'innovation s'établira en bordure du site PSA de Sochaux, qui servira de terrain de « mise en conditions réelles » pour l'écosystème d'acteurs du Mattern Lab.

La présente fiche projet concerne :

- l'acquisition du bâtiment,
- sa restructuration partielle (1 700 m² dédiés) en espace collaboratif et « hôtel de projets »,
- ainsi que l'aménagement de ses abords pour en faire un véritable espace intermédiaire avec le site PSA, considéré comme espace de travail, d'expérimentation ou de découverte.

En revanche, cette fiche ne concerne pas les frais d'aménagement et d'équipements liés à l'organisation interne du Mattern Lab, qu'elle soit collective (espaces communs) ou privative des

structures parties prenantes du projet. Ce type d'action (formation, accueil-implantation, création d'espaces collectifs, acquisition de matériels etc.) est détaillé dans les trois fiches projets liées au contenu du Mattern Lab.

Partenariats envisagés (hors financement) :
PSA Sochaux, UTBM, Université de Franche-Comté, FEMTO-ST, PFMA, UIMM, Rectorat (DANE), PMA, Caisse des Dépôts, Pavillon des Sciences…

Echéancier :

Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : septembre 2019
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement)
- Date de démarrage des travaux : 2020
- Date d'achèvement des travaux : 2021

Localisation :
Villes de Sochaux et Montbéliard

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Réalisation effective des travaux (réalisations physiques et facturation)
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Taux d'occupation des locaux (éléments quantitatifs et qualitatifs permettant notamment de noter l'intensité de présence en % des m² et des ETP des différentes fonctions : start-up, formation, apprentissage, recherche, acculturation, espaces collectifs, entreprises)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : La mise en place d'indicateurs d'impact des différentes mesures prises dans le projet TIGA NFC fait l'objet d'une étude spécifique confiée au laboratoire FEMTO-Récits. L'objectif étant d'évaluer sur un ensemble d'actions son impact de transformation du territoire.
- Les indicateurs d'impact concerneront principalement chaque type d'activités hébergées. (Nombre d'heures de formations réalisées par domaine et par public, nombre d'emplois implantés, nombre d'heures d'utilisation des équipements mutualisés, chiffre d'affaire du Fab lab, nombre d'heures/élèves d'initiation au numérique ou au codage.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
5 500 000 € HT

Modalités financières de soutien de la Région :
360 000 € HT (augmentation au capital de la SEM PMIE)

N°8.2	**FICHE PROJET**	
Mattern Lab – Aménagements		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : PSA (dans l'attente de la création de l'association porteuse de l'action)

Objectif :
L'enjeu que constitue la transformation des entreprises industrielles dans une dynamique Industrie 4.H y est primordial. Pour répondre à l'ensemble des filières, le Mattern Lab devra :

- Convaincre les entreprises de la nécessité de leur conversion au 4.H et de la réalité du retour sur investissement ;
- Mutualiser les travaux d'innovation et les concentrer sur les problématiques de process industriels ;
- Briser les silos entre filières et au sein des filières en constituant un cluster horizontal avec des objectifs communs
- Formaliser les cas d'usage industriels réels au profit des PME et des startups en rapprochant le monde académique et les PME, mais également les PME et leurs donneurs d'ordre ;
- Mobiliser les personnels des entreprises et valoriser leur implication dans des projets externes ;
- Attirer des personnes, jeunes ou en reconversion, vers les métiers de l'industrie en démontrant leur modernité

Description du projet :
Cette action s'inscrit dans l'axe Industrie 4.H du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ».
Le Mattern Lab, lieu central de la transition numérique de l'industrie de Nord Franche-Comté, situé à cheval entre le site historique de PSA à Sochaux et la cité, le Mattern Lab sera le lieu de rencontre d'entreprises établies, de startups, d'acteurs académiques et de centres de formation composant l'écosystème de la transition numérique de l'industrie, dans l'esprit d'un centre d'accélération pour l'industrie 4.H. La proximité d'un des plus grands sites industriels français donne au centre une partie de son originalité, en permettant aux différents acteurs d'aller directement dans les ateliers de PSA Sochaux pour observer une solution mise en place, tester ou valider une solution en cours de développement, le tout avec l'agilité requise par la révolution 4.0 (à ce titre, le projet « Sochaux 2022 », qui vise à faire du site PSA de Sochaux une référence de l'Usine 4.0, constituera une vitrine/terrain unique). C'est également la possibilité de tester ses idées sur un site industriel en totale transformation et de collaborer avec PSA et d'autres industriels de premier plan qui fera venir des startups en Pays de Montbéliard, avec l'ambition de transformer ces jeunes pousses en future filière au bénéfice de la région.
Doté d'une gouvernance industrielle et inclus dans le **réseau des tiers-lieux d'innovation** du territoire, il mettra en continuité les activités de R&D, de formation et de production pour développer des solutions

à des problèmes industriels réels à partir des nouvelles technologies numériques, avec simplicité et agilité, dans une recherche de performance industrielle et environnementale.

Le Mattern Lab, des services répondant aux besoins de l'industrie du futur
Pour atteindre ces objectifs, l'offre de service du Mattern Lab a été co-construite avec des acteurs tels que PSA, Lisi Automotive, Delfingen, Geodis, Segula, SMRC, Cristel, UIMM, UTBM, Femto-ST, Deca BFC, Village by CA, etc. Le Mattern Lab disposera d'une équipe et de moyens matériels pour organiser :

- Le travail au sein d'espaces de collaboration et de créativité : plateforme numérique, fab lab, showroom, espace de coworking où immerger salariés et dirigeants dans la transition numérique de l'industrie 4.H,
- des challenges mobilisant les expertises de la communauté Mattern Lab sur des problématiques réelles des industriels ;
- la contribution à l'animation du réseau de compétences du territoire avec les outils de collaboration de Wu-Do.

Le Mattern Lab s'appuiera sur des partenaires reconnus dans leurs domaines, afin de proposer des services spécifiques sous un même toit :

- L'accompagnement des entreprises dans le data management de leur appareil de production (ligne de production digitalisée opérée par Femto Engineering) ;
- L'incubation et l'accélération de startups (Deca BFC, Village by CA, BPIFrance). Une première offre d'accompagnement a été développée par Village by CA Besançon dans cette optique ;
- La formation des personnels et sensibilisation des dirigeants avec l'UIMM ou Allucyne (l'apprentissage 4.H avec l'UIMM fait l'objet d'une fiche spécifique), grâce notamment à la présence d'une ligne de production test.

Cette liste a vocation à s'enrichir grâce à l'ouverture du lieu à l'ensemble des acteurs de l'écosystème.
La location de locaux à des entreprises spécialistes de l'industrie du futur au sein du même bâtiment renforcera le lien avec un écosystème complet ; l'ouverture vers la cité et les actions de sensibilisation et d'acculturation que le Pavillon des Sciences y conduira permettront de compléter l'irrigation de l'ensemble de l'écosystème. Ce lieu permettra enfin à de jeunes diplômés, recrutés dans les entreprises industrielles du territoire, de conserver un lien avec le monde académique et d'entretenir leurs connaissances, en constituant une communauté de savoir au profit du Territoire.
L'ensemble de ces services reposera sur une coopération forte des adhérents et des occupants du Mattern Lab pour assurer de manière commune un partage d'expérience, basé sur des rencontres autour des objets du Mattern Lab (gestion du fablab, coworking, ligne de digitalisation, formation…), et surtout au sein d'une communauté animée via la plateforme Wu-Do.
Le périmètre géographique de l'action est double :

- Le Territoire d'Innovation pour le partage des compétences et l'animation en cluster horizontal
- Un territoire beaucoup plus important en termes d'attractivité pour les services du Mattern Lab ou pour l'installation d'entreprises nouvelles

Les solutions génériques pour l'industrie 4.H n'existent pas. Le présupposé d'une expertise transmise de manière descendante sur la chaîne de valeur est ici remis en question par l'approche du Mattern Lab, qui relève d'une innovation systémique :

- En faisant progresser collectivement un écosystème hétérogène d'entreprises industrielles par les partages d'expériences, la formation et la localisation en un lieu unique des acteurs des process de l'Industrie 4.H, favorisant l'irrigation et l'acculturation des entreprises ;
- En créant les conditions pour les innovateurs (startups, PME prestataires et acteurs de la recherche) pour être en contact avec des cas d'usage industriels réels ;
- En favorisant la transmission inter-filières ;
- En donnant à cette dynamique une visibilité inédite sur le territoire ;
- En assurant une gouvernance convergente entre le Mattern Lab et l'ensemble du projet Transformation d'un Territoire Industriel, avec un principe de collaboration systématique avec les « sachants » et les « faiseurs » du territoire.

PSA est maître d'ouvrage de l'action, mais n'a pas vocation à porter le Mattern Lab. Il s'agit donc maintenant d'en consolider la gouvernance et de construire l'équipe opérationnelle au sein d'une association, qui est le meilleur vecteur juridique pour porter cette action aux acteurs et ressources multiples. La gouvernance de l'association reflètera la diversité des acteurs qui la composent, tout en assurant le pilotage autour des problématiques industrielles.

Echéancier :

La dynamique enclenchée depuis 2017 autour du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel », puis au cours des travaux de préparation de la candidature, permettra de commencer l'animation du Mattern Lab hors les murs en attendant d'une part la décision du jury et les conventionnements, d'autre part la réfection du bâtiment, un ancien atelier industriel.

2019

Octobre 2019 : **Rédaction des statuts et fondation de l'association** ;

Fin 2019 : Lancement du recrutement du directeur/de la directrice de l'association, qui sera ne charge du suivi de l'investissement initial et de l'animation hors les murs pour une prise de fonction mi-2020 ;

Fin 2019 : Travaux d'étude des aménagements (SEM PMIE maître d'ouvrage).

2020

T1 2020 : Conventionnement avec les chefs de file du projet Transformation d'un Territoire Industriel ;

T1 2020 : Démarrage de l'accélération ;

2020 : Travaux d'aménagement

2021

T1 2021 (indicatif) : installation dans les locaux et démarrage de l'activité et des actions interdépendantes (Apprentissage 4.0, ligne de production digitalisée, etc.)

Localisation :
Villes de Sochaux et Montbéliard

Indicateurs d'évaluation :
Les indicateurs d'évaluation de l'action du Mattern Lab portent à la fois sur la réalisation de l'action et ses résultats.
En matière de réalisation de l'action, on évaluera la conformité au planning prévisionnel de réalisation de l'action et le taux d'utilisation des moyens alloués. Les indicateurs retenus pour mesurer l'atteinte des objectifs sont les suivants :

Indicateurs	*Objectif 2024*	*Objectif 2028*
Nombre de startups incubées ou accélérées	5/an	10/an
Nombre de manifestations (co-)organisées	24	36
Nombre d'adhérents au Mattern Lab (personnes morales)	30 adhérents	40 adhérents
Nombre d'utilisateurs du Fablab	90 abonnés	125 abonnés

Au-delà de ces indicateurs, le Mattern Lab s'attachera à suivre, selon la faisabilité, les impacts économiques de son action : nombre de projets initiés (mises en relation, contributions à la créativité, etc.), chiffre d'affaires généré par les mises en relation du ML et ses actions en faveur des startups et PME… Chaque nouveau service intégrant le Mattern Lab sera suivi avec ses propres indicateurs de réalisation et d'impact.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Opération	Bénéficiaire de la subvention	Coût total de l'opération HT
Investissement initial (équipements et mobilier)	Association Mattern Lab (à créer)	350 816 €

Modalités financières de soutien de la Région :

La région participera à hauteur de 17,20% soit 60 339,90 €

N°8.3	**FICHE PROJET**	
Mattern Lab – Apprentissage 4.0		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Pôle Formation UIMM Nord-Franche-Comté (à travers l'association pour le développement de la formation professionnelle Nord Franche-Comté)

Objectif :
Créé par et pour les entreprises industrielles, le Pôle Formation UIMM Franche-Comté, dont la gouvernance regroupe des industriels locaux, par son agilité et sa souplesse, s'est toujours adapté, depuis 60 ans, au contexte économique et aux transformations structurelles. Ses compétences en ingénierie pédagogique (en formation continue ou initiale) lui permettent d'anticiper le besoin en développant tous types de formations industrielles, collectives ou individuelles, dans un double but : l'employabilité des apprenants et la compétitivité des entreprises qui les emploient.
Par ses actions auprès de ses différents publics (alternants, salariés d'entreprises, demandeurs d'emploi, scolaires, etc.), dans la transmission de connaissances et de savoir-faire, dans la formation au geste technique et dans l'éducation au savoir-être en situation professionnelle, le Pôle Formation UIMM Franche-Comté participe à son échelle à la transmission intergénérationnelle des savoir-faire industriels de socle, qu'il enrichit des pratiques les plus récentes.
Aujourd'hui, les industriels sont en demande d'espaces et de compétences disponibles pour la formation de leurs salariés à l'Industrie 4.H. (ou Industrie 4.0)

Description du projet :
Cette action s'inscrit dans l'axe Acculturation / Compétences en lien avec l'axe Industrie 4.H du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ».

Comme il l'a toujours fait, le Pôle Formation UIMM Franche-Comté va répondre à ces attentes : l'*action* a pour objet la formation – principalement par apprentissage – des futurs personnels de l'industrie 4.H : concepteurs, pilotes et opérateurs de lignes de production robotisées et cobotisées, électrotechniciens de puissance, d'automatismes ou de robotique, concepteurs et acteurs de maillons de la chaîne logistique 4.H, maintenanciers, etc.

En s'installant dans le Mattern Lab – centre d'Accélération de l'Industrie du Futur –, au cœur de l'écosystème industriel local (constructeur automobile, sous-traitants, start-ups…), le Pôle Formation UIMM Franche-Comté mettra les apprenants au contact immédiat des cas d'usage, ce qui facilitera leur intégration. Il s'appuiera sur des outils innovants en termes de méthodes pédagogiques (approche emploi-compétences), de gestion intégrée (PGI centralisé YPareo) et de moyens techniques (plateaux techniques modernes) :

Parallèlement au présent projet, un centre de formation mobile est en cours de conception, afin d'encore mieux atteindre, dans tout le Nord-Franche-Comté, en particulier dans les zones rurales, les entreprises et les candidats à l'emploi.

De l'opérateur à l'ingénieur, les apprentis, dans le cadre des référentiels respectifs de leurs diplômes, bénéficieront, en ces lieux, de formations de pointe sur l'industrie 4.H : consignes de sécurité, conception mécanique et électrotechnique de lignes de production, programmation, utilisation et maintenance de modules automatisés ou robotisés, gestion logistique associée, initiation à l'innovation et à l'entreprenariat en soulignant tout au long de leurs parcours l'importance des relations humaines comme moteur de l'excellence industrielle.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
L'action est pilotée par le Pôle Formation UIMM Nord Franche-Comté.

Echéancier :

Automne 2019	Démarrage de l'ingénierie pour la mise en place de la ligne de production intégrant des moyens de production 4.0, avec Robots, cobots (Opération 1)
Janvier 2020	Poursuite de l'ingénierie pour le lancement des outils numériques (Opération 2) Premières intégrations de matériels de l'opération 1
Mars 2020	Lancement des investissements pour l'opération 2
Janvier 2023	Investissements et mise en place de l'opération 3

Indicateurs d'évaluation :
Deux catégories d'indicateurs rendront compte de l'avancée du projet et de ses résultats.

- **Indicateurs de réalisation de l'action**
  - - taux de conformité au planning prévisionnel
  - - taux d'utilisation des moyens alloués

- **Indicateurs de résultat de l'action**
  - Le nombre d'heures de formation au sein du Mattern Lab, le seuil d'équilibre se situe aux alentours de 20 000 h stagiaires avec une cible à 27 000 h stagiaires à l'horizon 2027
  - Le nombre d'alternants ayant suivi une partie de leur formation au Mattern Lab. (apprentis en études ou accueillis dans les entreprises, contrats de pro en étude ou accueillis dans les entreprises, demandeurs d'emploi formés). Cible à 100 alternants par an pour le seul Mattern Lab à l'horizon 2025, à éventuellement réévaluer au vu des deux premières années de retour d'expérience
  - Le taux d'insertion des précédents 6 mois après leur sortie de la structure. La cible de la première année mesurable est à 80 %
  - Le nombre de demandeurs d'emploi formés. La cible sera définie après 2 ans d'expérience
  - Le taux d'occupation des moyens incluant la mise à disposition auprès des partenaires (Start-ups, laboratoires, etc.). La cible dès la première année de fonctionnement est à 40 % avec une évolution de ce ratio dans le temps.

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Opération	Bénéficiaire de la subvention	Coût total de l'opération TTC	Co-financements	Montant demandé au PIA	Intensité d'aide (en %)
Ligne de production	ADFP NFC	1 715 197,12 €	856 252,23 €	755 747,77 €	46,9%
Salle CAO	ADFP NFC	272 480,77 €	116 182,86 €	75 817,14 €	39,5%
Ateliers d'intégration	ADFP NFC	750 197,12 €	249 066,67 €	172 933,33 €	41%

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
PIA	37	1 004 498,24
Région	19	517 100
PMA	12	344 733,33
Maitre d'ouvrage	32	871 543,42
TOTAL	**100**	**2 737 875,01**

N°8.4	**FICHE PROJET**	
Mattern Lab – Lignes de production digitalisées		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Université de Franche-Comté - Institut FEMTO-ST

Objectif :
Les lignes de production déployées dans l'industrie ont bénéficié de toutes les avancées possibles en matière d'automatique (Industrie 3.0). Aujourd'hui, pour améliorer encore leur flexibilité, leur fiabilité et leur productivité, elles peuvent bénéficier des nouvelles avancées réalisées en informatique dans le domaine de l'intelligence artificielle et de l'internet des objets (Industrie 4.0).
Il est notamment souvent difficile de pouvoir remonter à la cause d'une panne ou d'un arrêt d'une ligne de production car cela demande l'analyse de nombreux paramètres. De même, l'optimisation de la qualité des produits est souvent compliquée car elle relève de nombreux critères. La plupart des robots des lignes de production ont des tâches précises à effectuer mais ils ne savent pas s'adapter à certains changements. Par exemple, quand les tolérances entre deux pièces ne sont pas compatibles, celles-ci seront rebutées alors qu'elles auraient pu être associées à d'autres pièces.
La mutation des appareils productifs vers les standards de l'Industrie 4.0 est le plus souvent un processus long et complexe, et notamment pour les plus petites structures : TPE/PME du territoire qui ne disposent pas des moyens humains nécessaires pour engager cette mutation malgré un fort intérêt. Or ces problématiques de production ont des impacts immédiats liés à la non qualité (rebuts), à l'arrêt des lignes (non production) et à l'importance des réparations des pannes non anticipées. De manière plus générale, la productivité et donc la compétitivité de ces lignes de production (et par extension de l'appareil productif dans son ensemble) s'en trouvent amoindries.
Aussi, l'objectif de cette action est de proposer la mise en œuvre d'une ligne de test équipée de nouveaux types de capteurs collecteurs de données et agrémentée de techniques d'intelligence artificielle.

Description du projet :
L'action s'inscrit dans l'axe Industrie 4.H du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ».
Cette ligne, installée en partenariat avec l'UIMM au sein du Mattern Lab – centre d'Accélération de l'Industrie du Futur en Nord-Franche-Comté – servira de supports aux entreprises du territoire pour les accompagner dans la mutation de leurs processus de production liées aux possibilités offertes par l'Industrie 4.0.
Deux sources de données principales sont présentes dans une ligne de production :

- La première vient des automates pilotant les robots dont les nombreux paramètres ne sont pour l'instant pas exploités car trop nombreux pour qu'un expert humain puisse les agréger
- La deuxième source provient de capteurs situés soit sur la ligne soit sur les objets produits

La mise en place de capteurs classiques est un processus lourd qui demande un arrêt de la ligne de production, ce qui constitue déjà en soi un frein à leur installation pour les industriels. L'expérience

montre par ailleurs que, souvent, ils ne donnent pas les résultats escomptés car les données collectées via ces capteurs ne sont pas pertinentes car peu flexibles.
Nous proposons donc, dans le cadre de cette ligne de production test, d'utiliser des **micro-capteurs autonomes** qui peuvent se placer sur les robots, sur les pièces ou ailleurs sur la ligne ce qui permettra de reconfigurer facilement leur emplacement, sans arrêt de la ligne. Ces micro-capteurs enregistreront différentes grandeurs physiques et certains possèderont également une micro-caméra.
Ces capteurs seront installés sur une ligne de production modèle utilisée notamment pour l'apprentissage au sein du Mattern Lab, en lien avec l'action conduite par l'UIMM. L'équipement de cette ligne permettra de :

- **Apporter un accompagnement aux industriels du territoire** (démonstrations, prestations d'accompagnement, de conseil, etc.) et notamment aux start-ups, TPE/PME dans l'amélioration de leur processus de production. La flexibilité permise par les micro-capteurs permettra d'adapter la configuration de la ligne de production aux caractéristiques propres de chacune des entreprises accompagnées. Un premier recensement de ces entreprises a déjà été effectué.
- **Conduire des travaux de recherche sur des cas modèles**, en créant en parallèle un terrain d'expérimentation connu et contrôlé pour de nouvelles technologies. Ces travaux de recherche seront notamment permis par la conduite de deux thèses et par l'expertise développée par les chercheurs de l'Institut FEMTO-ST
- **Compléter les formations en apprentissage** dispensées au Mattern Lab par l'UIMM avec un volet IoT/informatique/intelligence artificielle. Par ailleurs, l'action permettra de maximiser le temps d'utilisation des lignes et de mieux rentabiliser les investissements faits dans le cadre de la plateforme de formation de l'UIMM
- **Offrir un cadre pour la vulgarisation scientifique et des contenus pédagogiques** en lien avec les partenaires académiques et scientifiques du Mattern Lab (étudiants de l'UTBM et de l'UFC, périscolaire numérique, Pavillon des Sciences, etc.).

L'action est pilotée par l'Institut FEMTO-ST en lien étroit avec l'UIMM et le Mattern Lab.

Echéancier :

Cette action s'appuie sur une des lignes de production pour l'apprentissage proposé par l'UIMM au sein du Mattern Lab. La synchronisation des calendriers de l'ensemble des actions interdépendantes (Mattern Lab, Apprentissage 4.0 et ligne de production digitalisée) est donc indispensable.

Automne 2020	Démarrage de l'ingénierie pour la mise en place des nouveaux capteurs sur la ligne de production
Septembre 2021	Début de l'exploitation de la ligne de production au sein du Mattern Lab Recrutement de l'ingénieur spécialisé en intelligence artificielle pour l'appui aux entreprises et des deux premiers doctorants

Indicateurs d'évaluation :
Deux catégories d'indicateurs rendront compte de l'avancée du projet et de ses résultats.

- **Indicateurs de réalisation de l'action**

  - taux de conformité au planning prévisionnel
  - taux d'utilisation des moyens alloués

- **Indicateurs de résultat de l'action**

  - Le nombre d'entreprises accompagnées
  - Le nombre d'entreprises ayant engagé une modification de leur processus de production suite à l'accompagnement reçu
  - Le nombre de visites d'industriels sur la thématique de la digitalisation des lignes de production
  - Le nombre d'animations autour de la ligne (tous publics)
  - La production scientifique des doctorants

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Opération	Bénéficiaire de la subvention	Coût total de l'opération TTC	Co-financements	Montant demandé au PIA	Intensité d'aide (en %)
Instrumentation de la ligne de production	Université de Franche-Comté (FEMTO-ST)	250 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	50%
Animation technique et scientifique	Université de Franche-Comté (FEMTO-ST)	216 000,00 €	191 000,00 €	25 000,00 €	12%
Activités de recherche	Université de Franche-Comté (FEMTO-ST)	210 000,00 €	210 000,00 €	0,00 €	0%

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
PIA	22	150 000
l'Association Nationale de la Recherche et de la Technologie (ANRT) et une entreprise	14	95 000
Région PMA	33 6	225 000 40 000
Maitre d'ouvrage	25	166 000
TOTAL	**100**	**676 000**

N°9.1 / 9.2	**FICHE PROJET**	
Faire du Techn'hom un lieu reconnu de l'innovation		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : TANDEM

Objectif :
Proposer à Belfort un lieu « TOTEM » dédié à l'innovation au sein d'un bâtiment bien identifié sur le Techn'hom qui est aujourd'hui le bâtiment B de l'UTBM et est également propriété de TANDEM sur 1 étage.

Créer un environnement propice aux mutations de l'appareil productif pour faire du territoire nord franc-comtois une référence en matière d'industrie 4.0 :

- Favoriser la création d'entreprises,
- Accompagner le développement d'activités innovantes,
- Favoriser l'émergence d'une dynamique moderne de conception,
- Assurer le lien entre les partenaires,
- Mise en œuvre d'une stratégie patrimoniale à destination des potentiels économiques.

Description du projet :
L'UTBM porte sur trois années (2018, 2019 et 2020) un projet nommé « Crunch Lab UTBM », unique Open Lab universitaire du pôle métropolitain ouvert à tous (professionnels, particuliers, étudiants ou associations) et axé sur l'innovation collaborative.
Ce lieu sera tout autant le support de la transition digitale qu'une vitrine des innovations technologiques de la région Belfortaine mais aussi du Nord Franche-Comté.
Alors que ce type de lieux se multiplie dans le monde et en France ces dernières années, notre territoire était « pauvre » dans ce domaine.
Il propose, par son mode de fonctionnement, une nouvelle approche de l'innovation basée sur la mise en œuvre de cycles courts favorisant un passage rapide du concept au prototype. Il encourage ainsi le développement de nouvelles pratiques pédagogiques et favorise l'implication des étudiants au sein de projets en partenariat avec les industriels et les PME locales.

L'UTBM innovation Crunch Lab accueillera 5 espaces :

- Un espace d'idéation comprenant une zone de coworking,
- Des espaces d'accès à la connaissance et à la documentation (« Learning center »), et un espace de convivialité facilitant les échanges et les rencontres,
- Des espaces de fabrication ou « Makerspace » thématiques disposant des équipements et des machines pour le prototypage rapide,
- Un espace « LivingLabs », permettant les tests et la validation,

– Un espace showroom, qui constitue la vitrine, l'interface avec l'environnement extérieur.

Le budget prévisionnel global est de 3 millions d'euros avec autofinancement de l'UTBM à 50 % et recherche de cofinancements pour compléter (Région, FEDER, Interreg, Grand Belfort).
Le Grand Belfort a soutenu ce projet à hauteur de 250 000 euros sur 2018 et la Région intervient sur le volet numérique ; elle pourrait également intervenir sur le volet économique et celui de l'enseignement supérieur recherche.

Par ailleurs et à l'étage du Crunch Lab de l'UTBM, TANDEM envisage d'aménager environ 1 500 m² de bureaux modulables (le besoin de telles surfaces a été déterminé dans le cadre d'une étude menée par le cabinet HANK au deuxième semestre 2017) pour y accueillir des activités issues du crunch lab et qui ont besoin d'être accueillies sur un temps et une surface à déterminer. Ce lieu Totem dédié à l'innovation permettrait de pouvoir accueillir et accompagner les porteurs de projets à n'importe quel stade de développement (consolidation de l'idée, prototypage, création du modèle économique, accueil des start-up, …).

Le projet global fait ainsi de ce bâtiment une fabrique des territoires rayonnant sur le pôle métropolitain.

Echéancier :

- S2 2019 : poursuite des échanges entre les partenaires et avec l'Etat et la Banque des Territoires pour aboutir à une structuration juridique viable et pérenne de l'action
- 2020 – S1 2021 : constitution de la structure juridique et lancement des travaux de réhabilitation/aménagement du bâtiment 14
- S2 2021 : début de l'exploitation du CRUNCH Building

Localisation :
Belfort

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : lancement et suivi des travaux
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : ouverture du Crunch Lab
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : nombre de projets travaillés et étudiés au Crunch Lab, nombre d'entreprises et d'étudiants fréquentant le lieu, création d'emplois

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
7 123 800 € HT

Les travaux se montent à 5, 5 millions HT avec :
- 2,6 millions pour TANDEM (2, 5 pour le R+1 et l'aménagement d'espaces pour les entreprises et 100 000 euros à prévoir sur un espace accueil commun entre tandem et utbm) ;
- 2,1 millions pour l'UTBM (2 millions pour le RDC et 100 000 euros pour l'espace commun avec TANDEM),
- 810 000 euros de frais d'études à partager pour l'ensemble des travaux.

A cela s'ajoutent (1,7 millions HT) avec :

- 563 000 euros en coût mobilier et réseau informatique (à partager TANDEM/UTBM selon les besoins)
- 600 000 euros en coûts d'aménagement pour le RDC (UTBM)
- 41 300 euros contrôleur technique (pour l'ensemble des travaux)
- 41 300 euros coordonnateur sécurité (pour l'ensemble des travaux)
- 82 600 assurance dommage ouvrage (pour l'ensemble des travaux)
- 107 700 euros de frais financiers (pour l'ensemble : si recours à un emprunt se montant à 1 million d'euros)
- 255 000 euros frais d'acquisition locaux UTBM appartenant à l'Etat (montant à confirmer).

MONTANT D'INVESTISSEMENT

			HT	TVA	TTC
1-Charge foncière		**Hypothèses**			
Acquisition RDC	1500 m²	0,05 €/m²	75,0	15,0	90,0
Acquisition RDC	3605 m²	0,05 €/m²	180,3	36,1	216,3
2-Travaux et Ingénierie					
Travaux TANDEM R+1	3605 m²	0,695 k€/m²	2 505,2	501,0	3 006,2
Travaux UTBM RDC	1500 m²	1,333 k€/m²	2 000,0	400,0	2 400,0
Travaux UTBM TANDEM	337 m²	0,5727 k€/m²	193,0	38,6	231,6
Etudes		30%	809,5	161,9	971,3
TOTAL			**5 507,7**	**1 101,5**	**6 609,2**
Coût mobilier réseau informatique			563,0	112,6	675,6
Coût aménagement RDC			600,0	120,0	720,0
Contrôleur technique		0,0075 % coût travaux	41,3	8,3	49,6
Coordonnateur sécurité		0,0075 % coût travaux	41,3	8,3	49,6
Assurance DO 1,5%		0,015 % coût travaux	82,6	16,5	99,1
			6 835,9	**1 367,2**	**8 203,1**
3-Frais divers					
Frais financiers		Préfinancemet	107,7	21,5	129,2
TOTAL INVESTISSEMENT			**7 123,8**	**1 424,8**	**8 548,6**

Modalités financières de soutien de la Région :

Crunch Lab portage par l'UTBM pour un coût total de 3 090 000 € et une participation de la Région de 650 000 €. La maîtrise d'ouvrage sera assurée par TANDEM.

Aménagement des bureaux modulables porté par TANDEM pour 4 033 800 € et une participation de la Région de 1 000 0000 €

N°10	**FICHE PROJET**	
Expérimentation d'opérations de réhabilitations de friches industrielles – Living Lab		

Lien avec la stratégie du territoire : Territoire d'industrie et d'innovation

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération

Objectif :
Redonner de nouveaux usages aux friches industrielles, souvent situées en bord de rivière, au cœur des agglomérations constitue l'un des enjeux majeurs d'une transformation réussie de notre territoire industriel. Par ailleurs, lorsque les sites industriels se reconstruisent sur eux-mêmes, la gestion des pollutions pose souvent problème.

Dans cette perspective, **deux actions complémentaires sont conduites au sein du Projet** « Transformation d'un Territoire Industriel »

- La première, objet de la présente fiche-action, s'inscrit dans l'axe « Acculturation et compétences » du Projet et vise à créer un Living Lab sur une friche industrielle de 2 hectares située sur la Commune de Vieux-Charmont (Pays de Montbéliard Agglomération) ;
- La seconde, rassemble un ensemble d'acteurs spécialistes de l'aménagement et de l'immobilier, (SEM d'aménagement, banques, EPCI, Etablissement Public Foncier Doubs – Bourgogne-Franche-Comté, organismes logeurs, énergéticiens, etc.) pour créer un outil d'aménagement nécessaire à la reconquête des friches actuelles et futures. Le financement de cet outil fait l'objet d'une demande de participation en fonds propres du PIA. Une première action concernera la reconquête du site des « Rives du Doubs » à Valentigney.

Description du projet :
Cette action s'inscrit dans l'axe 3 Acculturation/Compétences du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel ». Elle vise à redonner vie à la friche « Burgess Norton » située sur la commune de Vieux-Charmont. Cette friche polluée est située en limite de la centralité d'agglomération, à proximité immédiate de la coulée verte Belfort Montbéliard, du site PSA de Sochaux, de lieux d'implantation de certaines actions du Projet « Transformation d'un Territoire Industriel » et d'équipements publics divers (collèges, scènes nationales, etc.).

La reconquête de cet espace, objet de la présente fiche-action, se matérialisera par **l'implantation d'un Living Lab,** lequel regroupera les quatre fonctions complémentaires suivantes :

- **Un site de recherche et un démonstrateur des technologies de phytomanagement des sols pollués**, lequel sera opéré par le laboratoire Chrono-environnement de l'Université Bourgogne Franche-Comté ; des méthodes innovantes seront déployées sur site afin de répondre aux défis technologiques liés à la gestion des sites et sols pollués (diminution de l'impact environnemental des traitements, choix de méthodes respectueuses de la biodiversité,…), comme par exemple la LIBS (spectroscopie sur plasma induit par laser (« laser-induced breakdown spectroscopy »), ou la spectrométrie de masse, dont les versions portables récentes sont encore peu appliquées sur le terrain
- **Un espace de médiation scientifique** piloté par le Pavillon des sciences (CCSTI de Bourgogne-Franche-Comté)
- **Un lieu de loisirs ouvert en permanence au grand public** (cf. les cartes montrant l'intérêt urbain du site) ; sous réserve de la fourniture d'une attestation par un organisme certificateur garantissant la prise en compte des mesures de gestion de la pollution sur site (prestation ATTESS encadrée par la norme NF X31-620).
- Ponctuellement **le site de déploiement d'un projet culturel art-sciences** développé par MA Scène Nationale - Pays de Montbéliard.

Ce site pilote a vocation à permettre l'acculturation de la population à la gestion de l'héritage industriel des XIXème et XXème siècles et à servir de modèle pour essaimer la méthode de phytomanagement. La démarche d'innovation qui se veut ouverte et participative permettra parallèlement d'inscrire ce site dans le réseau européen des Living Labs.
La médiation scientifique à vocation pédagogique sera menée sous une forme agréable et ludique. **Les publics visés seront les scolaires et le grand public essentiellement.**
Parallèlement, ce lieu aujourd'hui en friche et inaccessible pourra **retrouver une fonction d'aménité dans la Commune**.

En substance, les bénéfices attendus de cette action sont les suivants :

- Montrer qu'il est possible de gérer la pollution industrielle de façon efficiente grâce au phytomanagement en complément d'autres technologies
- Faire de la friche un laboratoire dédié à l'innovation scientifique par la mise en œuvre d'outils de terrain pertinents et innovants, complémentaires aux approches de laboratoire
- Disposer d'un outil pédagogique permettant d'aborder de nombreuses thématiques : sensibilisation à l'environnement, biologie, chimie, géographie, histoire industrielle, management des écosystèmes, urbanisme, etc.
- Remettre en scène ces espaces dégradés, leur redonner vie dans la ville sans en perdre la trace historique

Partenariats envisagés (hors financement) :

- Commune de Vieux-Charmont (par la délibération du 31 janvier 2019, le conseil municipal a validé la conduite du Projet sur son territoire),
- Agence de développement et d'urbanisme du Pays de Montbéliard (participation aux études de définition et pré-opérationnelles en termes d'urbanisme),
- Laboratoire Chrono-environnement de l'Université Bourgogne Franche-Comté (conception du phytomanagement, gestion du démonstrateur),
- Centre de Culture Scientifique Technique et Industrielle (*CCSTI*) de Bourgogne-Franche-Comté (médiation scientifique),
- MA Scène Nationale et Granit (scènes nationales de PMA et du Grand Belfort - Projet culturel).

Echéancier :

Période	Actions conduites
Mai 2019 – Septembre 2019	Etudes d'avant-projet : – Compléments de mesures de pollution et orientation de l'aménagement – Définition du programme de médiation scientifique
Septembre 2019 – Janvier 2020	Acquisition foncière par PMA et obtention des autorisations définitives (DREAL)
Novembre 2019 – Avril 2020	Lancement des consultations de travaux
Septembre 2020 – Mars 2021	- Travaux d'aménagement et d'implantation du Living Lab (à mener en partie avec une entreprise d'insertion sociale - Déploiement de technologies scientifiques innovantes
Décembre 2020 – Avril 2021	Travaux d'installation de la médiation scientifique (en lien avec l'action « Ars Fabrica », MA Scène Nationale)
A partir de mai 2021	Ouverture au public, animation du site en termes de médiation scientifique, prestations de suivi de la pollution, etc.
De 2022 à 2024	Prestations de gestion des travaux de confortement de la végétation
Mai 2024	Transfert de l'aménagement à la Commune

Localisation :
Vieux-Charmont

Indicateurs d'évaluation :
Indicateurs de résultat de l'action

- Niveau de démonstration : nombre d'étudiants, d'enseignants et de chercheurs bénéficiaires du démonstrateur
- Niveau de sensibilisation : nombre de personnes touchées par la médiation scientifique et les projets art/sciences
- Niveau de fréquentation : nombre d'utilisateurs, nombre de classes ayant visité le site
- Impact sur les riverains : nombre de questionnaires distribués / reçus
- Impact sur la restauration du milieu : stabilisation des polluants métalliques ; dépollution des contaminants organiques, évolution de la biodiversité (flore, microflore, microfaune) évaluation année 0 puis année n+3 et n+6)
- Niveau de dissémination : nombre d'articles scientifiques et de vulgarisation publiés ; nombre de séminaires présentés lors de congrès / colloques nationaux ou internationaux
- Niveau de communication : nombre d'articles dans des journaux locaux publiés, nombre d'interviews/ d'entretiens sur les radios locales
- Niveau de réplication, nombre de sites du Nord Franche-Comté en cours de requalification utilisant le phytomanagement
- Evolution de l'image du site pour les riverains et les promeneurs par enquête de satisfaction (année n+8)

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Opération	Bénéficiaire de la subvention	Coût total de l'opération HT	Coût total de l'opération TTC	Co-financements	Montant demandé au PIA	Intensité d'aide (en %)
Mise en œuvre initiale du site	Pays de Montbéliard Agglomération	670 000,00 €		536 000,00 €	134 000,00 €	20%
Animation et entretien du site	Pays de Montbéliard Agglomération		222 000,00 €	156 000,00 €	66 000,00 €	30%

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
PIA	22	200 000
Fonds européens	22	198 100
Région	33	291 000
Maitre d'ouvrage	23	202 900
TOTAL	**100**	**892 000**

N°11.1/11.2	**FICHE PROJET**	
Accompagnement des mutations du site PSA – PSA 2022 (études et travaux)		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

Maître d'ouvrage : PMA / SEM PMIE

<u>Objectif</u> :
L'accompagnement des mutations économiques et industrielles est un enjeu majeur pour l'attractivité et le dynamisme du territoire. L'accompagnement des mutations du site PSA répond aux orientations régionales exprimées dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique (soutien aux filières, accompagnement des entreprises, notamment industrielles, vers les filières d'avenir, usine du futur) ainsi qu'aux priorités régionales de gestion durable de l'espace

A l'horizon 2022, PSA libérera des surfaces importantes (55 ha environ dont 250 000m² de surfaces bâties développées) sur la partie sud de son site de production sur les communes de Sochaux et Exincourt.
Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Pays de Montbéliard souhaite procéder à une étude de faisabilité pré-opérationnelle afin de mesurer les conditions de l'aménagement du site. L'objectif est d'obtenir, au vu des résultats, les éléments permettant à la collectivité et/ou à ses partenaires d'engager, selon différentes modalités, la réappropriation et le réaménagement de ce site.

L'objectif est donc de réutiliser ces surfaces de manière à maintenir des activités économiques qui pourraient être industrielles, commerciales voire touristiques, ...

Description du projet :
Le Groupe PSA investit 200 millions d'euros dans le projet de modernisation « Sochaux 2022 ». Cette transformation de l'usine historique va permettre au groupe de maintenir en France ses capacités de production de véhicules C-SUV et d'être le site le plus performant de l'hexagone, dans un contexte de profondes mutations dans l'automobile. Ce plan de transformation est vital pour la filière auto qui draine 45 000 emplois en Bourgogne-Franche-Comté.

A l'horizon 2022, PSA envisage la cession de terrains supplémentaires correspondant à la partie nord restante et une large emprise sud-est.

En effet, le site de Sochaux doit continuer à améliorer ses performances par rapport aux usines les plus récentes du groupe en compactant davantage son site de production :

- en le concentrant sur des fonctions d'assemblage et de conception
- et en continuant à implanter ses fournisseurs majeurs aux portes de l'usine.

En 2022, le site passera en mono-flux avec une seule ligne d'assemblage et des investissements matériels et immobiliers (200 M€) seront donc conduits en ce sens : acquisition d'une ligne de presse, construction d'un nouveau bâtiment de montage, intégration de nouvelles technologies (robots collaboratifs, véhicules logistiques autoguidés …). Grâce à ces investissements, le site va diviser par deux son empreinte industrielle en 4 ans, en passant de 700 000 m² à 300 000 m² pour la production.

Le compactage du site va s'accompagner de la libération d'environ 55 ha sur les communes de Sochaux en premier lieu, puis Exincourt et Montbéliard (cf. plan ci-dessus). Ces mutations ont vocation à être accompagnées par l'ensemble des acteurs du territoire. Pays de Montbéliard Agglomération a pris la maitrise d'ouvrage d'une étude d'opportunité et de faisabilité dans la perspective d'une réappropriation des espaces dits « PSA Sud ». Néanmoins, cela ne préjuge en rien de la maitrise d'ouvrage des futurs aménagements.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Cette réaffectation est d'une ampleur très importante et s'inscrira dans la durée. Un préalable est que les principaux acteurs (Etat, Région, Collectivités et PSA) partagent une vision commune du devenir du site.

L'étude d'opportunité et de faisabilité menée par Pays de Montbéliard Agglomération permettra d'analyser la faisabilité technique (sols, réseaux, réaménagement, démolition/rénovation de bâti), urbanistique (accessibilité, composition, ...), commerciale et financière (coûts, bilan prévisionnel, …) de l'aménagement des emprises et bâtiments du site dit « PSA Sud ».

Les études préliminaires permettront ainsi d'esquisser différents scénarios d'aménagement du site dit « PSA Sud ».

Echéancier :

- désignation du groupement prestataire au mois de juin 2019
- durée de l'étude 6 mois (diagnostic /scénarios d'aménagement/programme des travaux)
- les coûts pré-opérationnels estimatifs pourront donc être appréhendés fin 2019/ début 2020

Localisation :
Sochaux

<u>Coût prévisionnel et détail des dépenses</u> :
150 000 € pour l'étude
11 200 000 € pour l'augmentation de capital
Montant à définir pour le volet opérationnel

<u>Plan de financement prévisionnel (=recettes)</u> :

1/ Phase études :

Financeur	Taux %	Montant K€ HT
Région	33	50 000
Banque des territoires	33	50 000
Maitre d'ouvrage	34	50 000
TOTAL	**100**	**150 000**

2/ Augmentation du capital de SEM PMIE

Région : 3 M €
PMA : 3,5 M €
Banque des Territoires : 4,7 M €

TOTAL 11,2 M €

N°11.3/11.4	**FICHE PROJET**	
Reconversion d'une partie du site de production de PSA Sochaux-Montbéliard (PSA Quart Nord Est)		

Lien avec la stratégie du territoire : L'accompagnement des mutations économiques et industrielles est un enjeu majeur pour l'attractivité et le dynamisme du territoire. L'accompagnement des mutations du site PSA répond aux orientations régionales exprimées dans le cadre de la stratégie régionale de développement économique (soutien aux filières, accompagnement des entreprises, notamment industrielles, vers les filières d'avenir, usine du futur) ainsi qu'aux priorités régionales de gestion durable de l'espace.

Maître d'ouvrage : SEM PMIE / Territoire 25

Objectif :
Au cours de l'année 2013, le groupe PSA a engagé une stratégie visant à compacter son site de production pour le rendre plus performant et a, dans ce contexte, interrogé Pays de Montbéliard Agglomération quant à l'acquisition d'une emprise foncière importante située au Nord du site de Sochaux/Montbéliard, en plein cœur de l'Agglomération.
Dès 2013, la collectivité et ses partenaires ont donc initié de nombreuses réflexions et études qui ont permis d'aboutir à une acquisition de ces emprises le 31 juillet 2015.
La réalisation de cette acquisition et le réaménagement global du site ont, dans ce contexte, été confiés à la SPL Territoire 25 par la voie d'une concession d'aménagement signée le 10 juillet 2015 et dont la durée a été fixée à 6 ans.
L'opération d'aménagement s'inscrit dans un périmètre foncier d'environ 26 ha sur l'ancien site dit « PSA Nord ». A noter que la SPL a procédé, le jour de cette acquisition, à la revente immédiate au profit de la SEM Pays de Montbéliard Immobilier d'Entreprises (PMIE) d'environ 11,5 ha au sein de cette emprise sur lesquels sont développés environ 85 000 m² de bâtis.

Description du projet :
Les principaux aménagements réalisés par la SPL Territoire 25 ont démarré courant janvier 2016 et ont consisté à réaliser l'accès Nord (voirie, passage sur rail, portail...), les infrastructures de génie civil de télécommunication et la déconstruction des pylônes électriques.
La SPL Territoire 25 a également engagé des travaux d'adduction en eau potable et d'indépendance énergétique avec le déploiement des réseaux électriques et de gaz ainsi que la démolition (et le désamiantage) des bâtiments S08 et S73
Par ailleurs, la réalisation d'une voirie et des réseaux de desserte de ce secteur implanté en limite du futur éco-quartier ZAC de la Savoureuse a été programmé afin de pouvoir démarrer la commercialisation des emprises situées sur le secteur Est du périmètre.

Cette opération d'aménagement permet aujourd'hui d'accueillir 600 emplois sur le site de Sochaux et de requalifier un ancien site industriel en l'intégrant dans son environnement par la création d'une zone de transition à vocation commerciale et tertiaire en lien avec l'écoquartier de la Savoureuse, à l'Est, sur la commune de Sochaux.

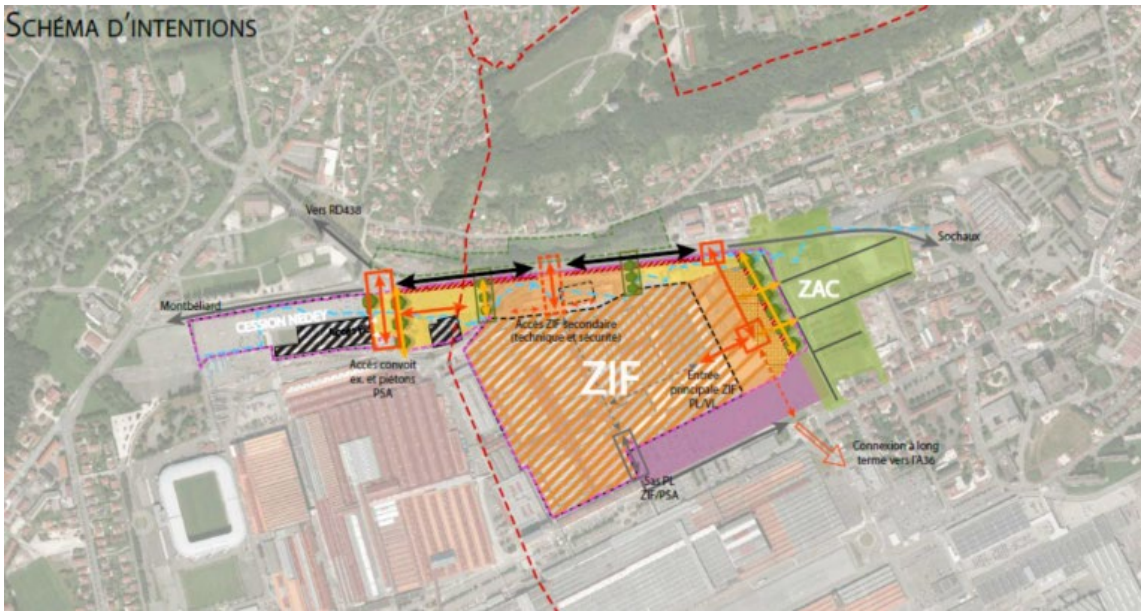

<u>Echéancier</u> :
Jusqu'à la fin du 1er semestre 2021 (terme de la concession)

<u>Modalités financières de soutien de la Région :</u>
Le bilan prévisionnel des dépenses s'élève désormais à 43 M €. Il comprend :
Sous MOA SEM PMIE, des travaux pour 28 M €, avec une participation de la Région de 1,2 M €
Sous MOA Territoire 25, des travaux pour 15 M €, avec une participation de la Région de 2 M € dont 1,2 M € au titre du contrat.

N°12	**FICHE PROJET**	
Requalification d'une friche pour la création d'un tiers lieu Centre d'échange des savoirs		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Objectif :
La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite porter un projet de création d'un tiers lieu autour de plusieurs activités indépendantes et complémentaires qui participent à la mise en œuvre d'un projet global qui s'articule autour d'une autre manière de s'approprier et de partager un espace commun.

La création de ce lieu pourrait se situer dans un bâtiment à requalifier et peut s'envisager autant dans la ville centre que dans un village de la CCPH.

Description du projet :
Ce tiers lieu sera organisé autour d'un centre d'échanges de savoirs dont la vocation sera de repérer, développer et renforcer des partenariats entre les acteurs du développement durable et de l'innovation sociale sur l'ensemble du Nord Franche-Comté : habitants, collectivités, associations, entreprises.

Ce centre abritera :
- un restaurant éco responsable support d'un chantier d'insertion
- un bar doté d'un espace ouvert de type galerie collaborative dédié à des expositions
- une salle de spectacle équipée d'une scène et du matériel de scénographie pouvant accueillir des spectacles, conférences, expositions à résonnance Aire Urbaine et initiés par les acteurs du Nord Franche Comté.
- un espace partagé de type coworking à l'attention des utilisateurs du centre d'échanges de savoirs.
- Une épicerie solidaire

La surface dédiée au projet sera d'environ 600 m² répartis comme suit :
- Restaurant : 250 m² (cuisine, salle, locaux sociaux et techniques)
- Bar : 100 m² (accueil, espace lounge, galerie collaborative)
- Salle de spectacle (80 places assises / 200 places debout) : 150 m²
- Espace de coworking : 100 m²

Le raisonnement souhaité pour ces espaces inclus une logique de modularité et de complémentarité afin de s'adapter à la programmation évènementielle du lieu.

La CCPH souhaite porter l'investissement immobilier et mobiliser l'expérience en la matière d'un porteur local, la SCIC « Les Créatures » qui sera locataire de l'espace restauration et assurera la programmation des évènements pour l'ensemble des équipements.

Cette programmation s'appuiera sur les acteurs culturels et associatifs de l'ensemble de l'Aire Urbaine afin de générer une offre culturelle et citoyenne dynamique.

A ce jour, la SCIC « Les Créatures » porte le concept du Bar Atteint à Belfort.
Forte d'une expérience de 3 années et de la programmation de près de 200 évènements par an, la structure engage une démarche d'essaimage de son concept avec la création de deux tiers lieux à Audincourt dans un premier temps et Héricourt dans le cadre de ce projet immobilier porté par la CCPH.

Ce projet d'essaimage sera porté par APIDAE structure dédiée et créée par les membres de la SCIC.

Echéancier :

Début des travaux : 1er trimestre 2020
Fin des travaux : 4ème trimestre 2020

Localisation :
Héricourt

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
520 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Dépenses en HT		**Recettes en HT**		**Taux**
Etude et honoraires :	60 000 €	Etat	156 000 €	30%
Travaux :	380 000 €	Région	260 000 €	50%
Equipement mobilier :	60 000 €	CCPH	104 000 €	20%
Imprévus :	20 000 €			
TOTAL	**520 000 €**	**TOTAL**	**520 000 €**	**100 %**

N°13	**FICHE PROJET**	
Réaménagement du site des Forges de Grandvillars – phase 2		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Sud Territoire, en concession à la SODEB

Objectif :
La restructuration complète du site des Forges de Grandvillars a été lancée en 2010, dans le cadre d'un Pôle d'Excellence Rurale, avec pour objectif d'assurer la pérennisation d'un très ancien site industriel. La première phase de cette restructuration est aujourd'hui achevée. Elle a permis d'obtenir les résultats escomptés en matière de pérennisation et de développement des activités existantes.
Le projet global a pour objectif non seulement de rénover des bâtiments industriels, certes toujours en activité, mais vieillissants, et ainsi anticiper la potentielle délocalisation du site et l'apparition de nouvelles friches industrielles.
Le projet élaboré de façon partenariale avec les entreprises était porteur d'une forte ambition, puisqu'il s'agissait de transformer un site voué à l'abandon, inadapté à un projet industriel moderne en un site pleinement compétitif et attractif. En matière de restructuration de site industriel, une nouvelle trame viaire a été créée, les bâtiments de LISI Automotive complètement réhabilités, ceux de Selectarc restructurés, et la rénovation du bâtiment O a permis l'installation du siège du groupe LISI Automotive.
En matière d'emploi sur le site, les effectifs ont plus que doublés, les objectifs en matière d'emploi ont donc été atteints. En matière de développement durable, les sols pollués ont été traités, en articulation étroite avec les services de l'État, le canal usinier a été mis en valeur, les liaisons douces développées, les berges et espaces naturels préservés.

Description du projet :
La seconde phase, objet de la présente fiche, qui porte sur la valorisation des bâtiments les plus anciens du site, abandonnés de longue date, a pour objectif l'implantation d'emplois tertiaires et donc la poursuite de la diversification d'un site initialement uniquement industriel. Elle vise à implanter, à Grandvillars, le siège d'un groupe international comptant plus de dix mille salariés dans le monde, et disposant de sites industriels dans douze pays, et dont des emplois tertiaires supérieurs.
L'implantation du siège de LISI aux Forges permet de poursuivre la requalification du site dans une perspective résolument offensive, conforte de façon durable le site des Forges à Grandvillars, en faisant du Sud Territoire son centre de gravité, et symbolise une nouvelle attractivité du Sud Territoire.
La phase 2 se compose de :

- la rénovation du Bâtiment R
- la restructuration du bâtiment U
- la requalification des espaces extérieurs

Cette dernière partie de l'opération fait l'objet d'une demande d'apport de fonds publics.

Suite à l'étude de faisabilité faisant apparaître des coûts de réhabilitation prohibitifs, il a été décidé de démolir les anciennes cités ouvrières, dites « casernes » pour réaménager l'espace en parkings paysagés destinés à compléter les infrastructures d'accueil du site.
Le canal usinier marque la limite entre 2 espaces traités de façons très différente :

- entre le canal et les bâtiments R et U, l'espace est traité sous forme d'une place publique, destinée à mettre en valeur les bâtiments et l'ensemble du site. Cet espace est interdit à la circulation automobile et comporte divers cheminements piétonniers
- de l'autre côté du canal, côté RD19, l'emplacement dégagé par la destruction de la caserne sera traité en parkings paysagés pour les besoins du site et en particulier pour ceux qui répondront à la commercialisation du bâtiment U et une trame viaire sera conçue, assurant la desserte de la Place des Forges, de ce stationnement et de l'ancienne école des Forges transformée en logements en 2017.

Echéancier :

- Travaux sur le bâtiment R : 2017-2019
- Travaux sur les espaces extérieurs :
  - acquisitions : 2015
  - travaux : 2017-2019

Localisation :
Grandvillars

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Coût de l'opération « phase 2» : 2 148 000 € HT

- - Acquisition et frais : 550 000 euros
- - Démolition : 65 000 euros
- - Aménagement place des Forges : 701 000 euros
- - Aménagement place Caserne : 540 000 euros
- - Imprévus : 80 000 euros
- - Études, maîtrise d'œuvre : 140 000 euros
- - Concession : 72 000 euros

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	46	1 000 000
Etat (DSIL)	19	400 000
Autofinancement	35	748 000
TOTAL	**100**	**2 148 000**

N°14	**FICHE PROJET**	
Développement de la plateforme aéroportuaire du Pays de Montbéliard à l'échelle du Nord Franche-Comté		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement des parcs d'activités et restructurations d'anciens sites industriels

Maître d'ouvrage : Syndicat Mixte de l'Aérodrome du Pays de Montbéliard (SMAPM)

Objectif :
L'aérodrome du Pays de Montbéliard est identifié au Schéma Régional d'Aménagement, de développement Durable et d'Egalité des Territoires (SRADDET 2050), parmi une short list de 9 plateformes aéroportuaires à enjeu régional, en adéquation avec les préconisations du Schéma Régional de Développement Economique, d'Innovation et d'Internationalisation (SRDEII).

Les objectifs sont :

- Maintien du rôle structurant de la plateforme en renforçant son ancrage à l'échelle du Nord Franche-Comté avec un rayonnement interrégional et transfrontalier.
- Favoriser le développement d'activités économiques et de formation professionnelle, en lien direct ou pas avec les activités aéronautiques, au sein du périmètre de l'aérodrome – emprise de l'aérodrome complétée par les terrains attenants qui font l'objet de conventions d'affectation.
- Organiser et accompagner des manifestations d'envergure régionale, nationale ou européenne concourant à l'attractivité du Pays de Montbéliard, du Doubs et toute la région Bourgogne Franche-Comté.

Description du projet :
Inscrire la plateforme parmi les 9 équipements aéroportuaires participant au maillage de la Bourgogne Franche-Comté en favorisant son rôle structurant de 1ère plateforme d'affaires, de loisirs et d'activités touristiques à l'échelle du Nord Franche-Comté.

Parmi les opérations déjà identifiées ou en cours figurent :

- La réalisation d'un espace de Coworking et d'Innovation au sein du bâtiment d'accueil, opérations en 2 phases :
- Elargissement et mise aux normes des 2 taxiways
- Réalisation d'une nouvelle station d'avitaillement – l'actuelle étant en fin de vie ;
- Opération d'envergure d'élagage des arbres pour sécuriser les servitudes Est et Ouest des trouées d'atterrissage et de décollage.
- Mise ne place d'un pôle de formation continue aéronautique sur la plateforme :
- Extension du périmètre de l'emprise de l'aérodrome et déplacement de la clôture Ouest.

- Lancement d'une étude traitant du potentiel et des besoins en matière de transports d'affaires et de fret au départ et à l'arrivée de Montbéliard avec pour cible les entreprises régionales et locales + les différentes administrations.
- Etude relative au potentiel économique de l'aérodrome, réflexion engagée avec l'Agence d'Urbanisme du Pays de Montbéliard (ADU) en vue de la définition d'une stratégie de développement :
- Enfouissement du balisage lumineux et entretien des balisages visuels des pistes 08/26 et revêtues (1700 mètres) et non revêtues en herbe (900 mètres).

Echéancier :

Calendrier pluriannuel 2018 - 2021

Opération	Phasage	Calendrier prévisionnel
Espace d'innovation / coworking / tiers lieu	Phase 1 : aménagement du rdv du Bâtiment d'accueil + Equipement et mobilier	2019/2020
	Phase 2 : aménagement de l'espace 1er étage Equipement mobilier	2020 / 2021 2021
Elargissement et mise aux normes taxiways	Taxiway Ouest	2019 /2020
	Taxiway Est	2020 / 2021
Réalisation d'une nouvelle station d'avitaillement	Renouvellement de la station + AOT d'exploitation	2019 /2020
Opération d'élagage des arbres	Opération de mise aux normes de grande envergure	Lancement dès 2019
Extension de la clôture de l'emprise côté Ouest	Etudes et procédure d'intégration d'une partie de la zone humide à l'emprise	2019
	Installation de la nouvelle clôture et reconfiguration du parcours Vita	2020
Etude sur le potentiel économique de l'aérodrome en partenariat conduite avec l'ADU	Etude de marché et définition d'un programme de développement	2019
	Etude de définition d'un espace Coworking	2018 (déjà réalisé)
	Etude architecturale de conception d'un bâtiment / ateliers	2021
	Etude de définition des besoins en Vols d'affaire et fret	2020
	Etude en vue de lancement d'une filière de formation aéronautique à Montbéliard	2020
Réalisation d'un atelier de mécanique aéronautique	Etude interne (ADU) et réalisation	2020 / 2021

Localisation :
Courcelles-les-Montbéliard

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Coût total prévisionnel : 730 500 €, dont :

Différentes études : 70 500 €
Travaux d'aménagement (Coworking, élagage des arbres, déplacement clôture, station avitaillement, enfouissement réseau et balisage, élargissement taxiways, aménagement) : 500 000 €
Acquisition matériel et équipement : 160 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région Bourgogne Franche-Comté	50	365 250
Syndicat de l'Aérodrome du Pays de Montbéliard	50	365 250
TOTAL	**100**	**730 500**

N°15	**FICHE PROJET**	
Installation de Rubika à Montbéliard		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement du numérique

Maître d'ouvrage : SEM Numerica

Objectif :
RUBIKA est un groupe de trois écoles (ISD, Supinfocomm et Supinfogame) regroupant 850 élèves à Valenciennes. C'est une société anonyme détenue à 100% par la CCIR des Hauts de France. Elle propose des formations dans le design des produits et services, le design transport et mobilités et le design numérique.
Les premiers contacts entre l'ADU et l'ISD datent de 2001 à l'occasion d'un salon professionnel. Dans le cadre de ses missions, l'ADNFC a repris contact en 2018 avec la structure pour la réactivation éventuelle du projet d'implantation de l'ISD sur notre territoire
L'idée est de créer sur PMA une filiale de RUBIKA : l'intérêt pour le groupe est d'essaimer sur un territoire proche en termes d'écosystème (présence forte de l'industrie) et pour le territoire il est de renforcer l'outil de formation (celles dispensées par l'ISD sont complémentaires de l'UTBM) et de renforcer la SEM NUMERICA sur ses activités de formation.

Description du projet :
La filiale serait positionnée sur le design d'interaction et l'expérience utilisateur, le recrutement se ferait à Bac + 2. Le coût de la formation est de l'ordre de 9 000 €/an, elle regrouperait en vitesse de croisière environ 150 élèves répartis sur les 3 années.
Au cours de l'année 2018 de nombreux échanges ont eu lieu entre les protagonistes du dossier en lien avec ADNFC, à savoir la SEM NUMERICA et RUBIKA. Des visites de sites ont eu lieu (Valenciennes et Montbéliard) ainsi que des visioconférences pour mettre au point le modèle économique et juridique. Le Conseil d'Administration de la SEM NUMERICA du 10 décembre dernier a validé la poursuite des travaux.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Plusieurs scenarii ont été étudiés. Le montage juridique pourrait être celui de la création d'une SAS capitalisée à hauteur de 600 k€, détenue à 66% par la SEM NUMERICA, 16% par RUBIKA et le reste par la Banque des Territoires. Les 400 k€ de capital apporté par la SEM le seraient par ses deux actionnaires de référence, à savoir la Région et PMA à hauteur de 200 k€ chacune, ce qui rendra nécessaire l'engagement d'une procédure d'augmentation de capital de la SEM NUMERICA.
Des réflexions vont être engagées sur d'autres montages juridiques pour le portage de l'école, une étude est conduite en ce sens par la CDC en lien avec ses partenaires.

Partenariats envisagés (hors financement) :
UTBM et son département EDIM
CDC/Banque des Territoires pour le financement de l'opération
Région BFC pour le financement du lancement de cette filiale dans des conditions restant à définir.

Echéancier :

- Septembre 2019 : création de la société de portage
- Recrutement du Directeur Pédagogique : octobre 2019
- Ouverture de la formation : septembre 2020.Date d'achèvement des travaux

Localisation :
Montbéliard

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
600 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :
Apport en capital pour la création de la société de portage :

Financeur	Taux %	Montant €
SEM Numerica	66	400 000
RUBIKA	17	100 000
CDC	17	100 000
TOTAL	**100**	**600 000**

N°16	**FICHE PROJET**	
Développement du groupement fermé d'utilisateurs (GFU) du Grand Belfort		

Lien avec la stratégie du territoire : Développement du numérique

Maître d'ouvrage : Grand Belfort

Objectif :
Développer les usages numériques des collectivités et renforcer l'utilisation d'outils informatiques mutualisés. Les capacités offertes par la fibre optique permettent de rapprocher les communes et ouvrir de nouveaux usages pour les communes rurales.
L'apprentissage avec les outils numériques dans les écoles est rendu possible grâce au débit mutualisé qu'offre le GFU. Ce réseau permettra à l'ensemble des écoles des communes de se doter d'équipements numériques qui ont besoin d'un tel débit.

Description du projet :
Réalisation d'infrastructures de génie civil et mise en place d'un réseau de fibre optique pour desservir les mairies, écoles et bâtiments intercommunaux des 20 communes ayant rejoint le Grand Belfort au 1er janvier 2017. Le projet se déroule sur 3 années (2018-2020).

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Consultation pour une Maitrise d'œuvre externe

Partenariats envisagés (hors financement) :
Inspection académique (DSDEN90) pour l'école numérique.

Echéancier :

- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : juin 2018 pour les communes de Bessoncourt et de Phaffans, puis avril 2019 (signature du marché ou bon de commande),
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : avril 2019
- Date de démarrage des travaux : juillet 2018 pour Bessoncourt et Phaffans, puis juin 2019
- Date d'achèvement des travaux : 2020.

Localisation :
Grand Belfort

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : démarrage et suivi des travaux

- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : nombre de communes raccordées
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) :

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
3 168 784 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	15,8	500 000
Etat (DSIL tranche 2019)	7,9	249 451
Autofinancement	76,3	2 419 33
TOTAL	**100**	**3 168 784**

N°17	**FICHE PROJET**	
Création d'une salle d'exposition temporaire à la donation Maurice Jardot		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Ville de Belfort

Objectif :
Inaugurée en 1999 et créée dans une belle maison de maître de la fin du XIXe siècle, à l'entrée d'un parc inscrit à l'inventaire supplémentaire des Monuments Historiques, la Donation Maurice Jardot accueille les œuvres cédées à la Ville de Belfort deux ans plus tôt.
Le Musée d'Art Moderne réunit un ensemble prestigieux de 150 peintures, sculptures et dessins, offert à la Ville de Belfort par le collaborateur de Daniel-Henry Kahnweiler.
Georges Braque, Marc Chagall, Juan Gris, Otto Guttfreund, Eugène de Kermadec, Élie Lascaux, Henri Laurens, Fernand Léger, Le Corbusier, André Masson, Pablo Picasso constituent les noms des plus prestigieux artistes de la première moitié du XXe siècle, collectionnés pendant 40 ans par Maurice Jardot.
Depuis 2012, le Musée d'Art Moderne - Donation Maurice Jardot est labellisé Tourisme et Handicap pour les quatre types de handicap (moteur, mental, auditif et visuel).
Dans le cadre du réaménagement du site de l'ancien hôpital, une nouvelle salle d'exposition temporaire à proximité de la Donation Jardot serait créée pour une surface prévisionnelle totale de 560 m².
L'objectif est d'accroître la fréquentation de la Donation, valoriser la collection, favoriser le rayonnement culturel de la Ville de Belfort.

Description du projet :
Le projet consiste en la création d'une salle d'exposition temporaire (600 m²), d'un espace d'accueil et service aux publics (118 m²), d'un espace dédié aux animations (60 m²), d'une salle de conservation (75 m²) et d'une partie administration et gestion (22 m²).

Echéancier :
- Fin 2018 : établissement du programme ;
- 1er semestre 2019 : Validation de ce programme par la Direction Régionale des Affaires Culturelles (ABF - Musées) ;
- 4 mois de consultation de maîtrise d'œuvre ;
- 1 an d'études ;
- 18 mois de construction et installation des œuvres.

Soit une opération pouvant se dérouler entre fin 2018 et fin 2021.

Localisation :
Rue de Mulhouse, à Belfort

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : établissement du programme
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : démarrage et suivi des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : augmentation de la fréquentation, de la notoriété

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Le coût de construction du bâtiment seul (hors abords et muséographie) est estimé, en 2017, à 3 000 €/m², avec une augmentation prévisible de 6% (Service Patrimoine bâti). Ce total n'inclut pas les frais de maîtrise d'œuvre (environ 10%) ni l'éventualité d'un concours d'architecte. Il faudra également prévoir des surcoûts d'intégration au site actuel.

Coût de construction (bâtiment seul de 540 m²)	2 850 000 €
Traitement des abords	300 000 €
Muséographie	365 000 €
Maîtrise d'œuvre	285 000 €
Contrôle SPS	150 000 €
TOTAL HT	**4 500 000 €**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
DRAC	11	484 000
Mécénat General Electric	1	30 000
Région	49	2 190 000
Autofinancement	40	1 796 000
TOTAL	**100**	**4 500 000**

N°18	**FICHE PROJET**	
Construction d'un pavillon de valorisation et d'interprétation du théâtre et de l'Agglomération antique de Mathay - Mandeure		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération

Objectif :
Ce projet s'intègre dans la politique de la Région Bourgogne-Franche-Comté en matière de tourisme à travers le développement de ses grandes filières : l'itinérance et le patrimoine (objectif stratégique n°4 du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022).

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la refonte du schéma de développement culturel du Pays de Montbéliard adopté en décembre 2018 : il est identifié comme une des actions rattachées à l'axe 4 (Attractivité du territoire), la création d'un pavillon de valorisation du théâtre de Mandeure.

Ce projet rejoint également les orientations du schéma de développement touristique de l'Agglomération (adopté à la fin de 2017) où le théâtre apparaît notamment comme une halte principale à développer dans le cadre de l'aménagement des itinéraires doux (pistes cyclables) et en corrélation avec son identification comme lieu de départ de la Grande Traversée du Jura en VTT pour rallier Culoz dans l'Ain, un itinéraire structurant d'intérêt régional.

Le théâtre antique de Mandeure est un site exceptionnel, protégé au titre des Monuments Historiques et reconnu par l'Agglomération du Pays de Montbéliard comme site d'intérêt communautaire au titre de sa compétence « Développement économique tourisme ».

Le futur pavillon doit répondre à plusieurs objectifs :
- Hisser le théâtre et son agglomération antique au même rang que les grands sites archéologiques de la Région (Bibracte, Autun, Alésia…) afin de pouvoir ultérieurement travailler en réseau.
- Développer l'attrait et la fréquentation en proposant aux promeneurs et aux visiteurs des clefs de lecture et des outils muséographiques et signalétiques pour les aider dans leur interprétation du site.
- Améliorer les conditions d'accueil des différents visiteurs : le grand public, les classes des établissements scolaires, les chercheurs.
- Intégrer pleinement le site du théâtre à l'offre touristique et culturelle du Pays de Montbéliard.
- Structurer et renforcer l'attractivité du territoire, contribuer au rayonnement du site.
- Exposer l'importante collection de blocs sculptés (fragments de colonnes, chapiteaux, frises et autres) aujourd'hui conservée dans un dépôt non accessible au public.

Description du projet :
Le projet consiste à construire à proximité immédiate du théâtre un pavillon permettant à la fois d'accueillir le grand public, le public scolaire et les chercheurs. Le programme prévoit ainsi :

- Pour le grand public : des salles d'exposition temporaire et permanente permettant l'interprétation du site avec projection, une galerie lapidaire, des espaces de service et d'information (accueil- point d'information touristique, toilettes, petite restauration et boutique) ;
- Pour le public scolaire : des salles pour différents ateliers dont un espace d'initiation à la fouille, une salle hors-sac, des vestiaires ;
- Pour les chercheurs : une salle de travail, des bureaux, une salle de stockage des matériaux et du matériel, un espace pour l'hébergement et la restauration.

Ce projet prévoit également l'aménagement des abords du site (accès, stationnements, aménagements paysagers) et de renforcer la signalétique.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Syndicat intercommunal à Vocation Archéologique de Mathay-Mandeure, Université de Strasbourg et Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Strasbourg, architecte des Bâtiments de France (du Doubs), responsable des collections Histoire et Archéologie des Musées de Montbéliard, ville de Mandeure.

Echéancier :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : Une étude de faisabilité a été engagée le 1er avril 2019.La conclusion de cette étude est attendue le 14 juin.
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : Septembre 2019

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : Décembre 2019
- Date de démarrage des travaux : Juillet 2020
- Date d'achèvement des travaux : Septembre 2021

Localisation :
Commune de Mandeure

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : réalisation des travaux et facturation.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : communication autour du chantier en cours, hausse de fréquentation sur le site.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Augmentation significative de la fréquentation.

<u>Coût prévisionnel et détail des dépenses</u> :

Investissement
Études : 150 000 € HT
Réalisation : 820 m^2 x 1867 € / m^2 (ratio coût de construction neuf) = 1 530 940 € HT
Aménagements extérieurs = 181 000 € HT
Démolition existante = 55 000 € HT
Honoraires (13%), tolérances et révision (8%) = 199 023+ 122 476= 321 499 € HT
Muséographie = 200 000 € HT
Total HT : 2 383 439 €
Total TTC : 2 860 127 €

<u>Plan de financement prévisionnel (=recettes) :</u>

Financeur	Taux %	Montant €
Pays de Montbéliard Agglomération	47	1 120 216
Région Bourgogne-Franche-Comté (contractualisation NFC)	30	715 032
Conseil Départemental	20	476 688
Mécènes	3	71 503
TOTAL	**100**	**2 383 439**

N°19	**FICHE PROJET**	
Restauration du Musée d'Histoire à la Citadelle		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Ville de Belfort

Objectif :
La Citadelle, porteuse d'une dimension historique et esthétique tout à fait remarquable, est le site touristique le plus fréquenté du Nord Franche-Comté avec plus de 150 000 visiteurs annuels. Le musée d'Histoire fait partie de l'offre culturelle particulièrement attractive avec le Lion de Bartholdi, le parcours de Découverte et son Grand Souterrain, la terrasse panoramique, …

Malgré cette offre de restauration, d'animation et les actions de valorisation mises en place, le site touristique de la Citadelle est loin d'avoir atteint le maximum de son potentiel. Ainsi, une étude a été menée fin 2017 et a conduit à l'élaboration d'un projet de site faite en différentes phases :

- Le partage d'un diagnostic,
- La définition d'orientations et la construction d'axes stratégiques,
- L'élaboration d'un plan d'actions.

Un des principaux éléments qui ressort du projet de site est le réaménagement du Musée d'Histoire.

Description du projet :
Le projet vise à :

- La création d'un accueil/boutique unique pour la Citadelle,
- La rénovation de la muséographie du Musée d'Histoire dans le cadre d'un nouveau projet scientifique et culturel, et la création d'un CIAP dans le cadre du label Ville d'Art et d'Histoire,
- La mise en accessibilité PMR du Musée d'Histoire par la création d'un ascenseur.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
La phase 1 de l'étude Charbit réalisée en 2017 a permis d'élaborer 3 scénarii.
Après validation d'un scénario, en accord avec la Direction des Musées de France, la phase 2 de l'étude doit permettre de préparer la consultation d'un ACMH pour la réalisation du projet.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Direction des Musées de France, DRAC

Echéancier :
Echéance de transformation de l'action en projet(s) : suite aux résultats de l'étude de faisabilité à programmer.

Localisation :
Citadelle, à Belfort

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : établissement du programme
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : démarrage et suivi des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : augmentation de la fréquentation, de la notoriété

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
2 181 200 € HT

Modalités financières de soutien de la Région :
- Taux maximum de 50 % et montant maximum de 1 090 600 €

N°20	**FICHE PROJET**	
Création d'un espace de valorisation des savoir-faire de Cristel		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Société de portage

Objectif :
PMA a validé au Conseil Communautaire de décembre 2017 son Schéma de Développement Touristique pour les années à venir. Ce document, élaboré avec les différentes parties prenantes réaffirme la volonté de PMA de faire du tourisme un élément fort de son développement économique et de se donner les moyens de conduire des actions ambitieuses et structurantes.

Ce Schéma a mis en avant trois types de spécificités à valoriser :
- Le tourisme d'itinérance douce, s'appuyant sur les infrastructures bleue et verte,
- Un tourisme expérientiel s'appuyant sur des événements culturels, gastronomiques, …
- Un tourisme de découverte économique et de promotion du tourisme industriel, à valoriser.

C'est dans le cadre de ce dernier axe que la société CRISTEL, basée à Fesches-le-Châtel et positionnée sur la fabrication d'articles culinaires haut de gamme, réfléchit en lien étroit avec le territoire à la création d'un espace de valorisation de ses savoir-faire.
Cet espace serait tourné à la fois vers l'histoire de la société depuis sa création au XIX° siècle jusqu'à aujourd'hui, mais aussi tourné vers l'avenir en présentant les produits de CRISTEL et ses innovations.
Les objectifs et les enjeux pour la société CRISTEL sont les suivants :
- Développer son chiffre d'affaires (retombées économiques) via la boutique notamment,
- Développer sa notoriété et son image à l'égard de partenaires ciblés (socio-professionnels) et du grand public français et international.

Les objectifs pour le territoire sont également importants :
- Enrichir l'offre de visite touristique, à plus forte raison dans l'univers réputé de la cuisine et de la gastronomie française,
- Renforcer l'image de performance et de savoir-faire industriel de qualité du territoire,
- Générer des retombées économiques (augmentation de la fréquentation, des séjours…).

Description du projet :
Au-delà de la simple visite commentée de l'entreprise, le projet vise à construire un bâtiment à haute qualité architecturale et environnementale, abritant plusieurs espaces permettant de répondre aux différents objectifs énumérés ci-dessus. Le projet a été recentré sur un Centre d'Interprétation et le bâtiment et ses extérieurs abriteront principalement :
- Une salle d'accueil,
- Un Centre d'Interprétation comprenant un Auditorium Numérique et un Espace « CRISTEL et son Territoire »,

- Un atelier Cuisson-Service,
- Une Salle d'exposition temporaire (Pop Up Room),
- La Boutique.

Le scenario contient les hypothèses suivantes :
- 1 400 m² d'extérieurs (parkings)
- 1 045 m² de bâtiment dont 595 m² pour le Centre d'Interprétation qui regroupe les différentes animations et 450 m² pour le magasin d'usine.

Le montant de l'investissement serait de 4,020 M€ HT frais compris dont 1,417 M € pour la partie consacrée à la valorisation culturelle

Ce budget est composé à 65% de la construction elle-même et à 35% des aménagements de bâtiments.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Le projet serait porté pour la partie construction par une SCI créée pour l'occasion et qui pourrait avoir comme actionnaire à minima la CDC, la société CRISTEL, la SEM PMIE.

Les aménagements seraient portés par la société d'exploitation dans laquelle se trouverait CRISTEL mais aussi d'autres partenaires potentiels.
La société se chargerait aussi de faire vivre le bâtiment et d'en assumer les charges.

Echéancier :
Construction/aménagement : 2019/2020.

Localisation :
Commune de Fesches-le-Châtel

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

1 417 200 € pour la partie consacrée à la valorisation culturelle

Modalités financières de soutien de la Région :
Participation de la Région de 1 133 760 € représentant 80 % de l'assiette relative à la valorisation culturelle

N°21	**FICHE PROJET**	
Création d'une plateforme viabilisée en vue de la construction d'un complexe culturel et de loisirs		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Communauté de Communes du Pays d'Héricourt

Objectif :
La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt souhaite aménager une plateforme viabilisée de 3 à 4 hectares afin d'accueillir un projet d'investissement privé visant à créer sur le même lieu un complexe culturel et de loisirs : multiplexe cinéma (d'environ 4 à 6 salles) hôtel –restaurants – bowling et activités connexes.

Les objectifs recherchés sont :
- Poursuivre l'attractivité du territoire par l'accueil de nouvelles activités culturelles et de loisirs
- Accompagner un projet créateur d'emplois
- Offrir de nouveaux services de proximité à un territoire plus large que le seul pays d'Héricourt
- Développer des activités de services en direction des entreprises

Description du projet :
Le projet est localisé en vis-à-vis des GUINNOTTES 2 en accès direct depuis l'échangeur de la RN19 permettant une excellente facilité de desserte. Il se situera dans le même secteur que l'école des arts du cirque et le centre de formation aux arts du cirque.
Les travaux de création de la plateforme seront conduits par la CCPH qui mettra à disposition l'emprise foncière au prospect.

Echéancier :
Début des travaux : 1er trimestre 2020
Fin des travaux : 4ème trimestre 2020

Localisation :
Héricourt – Echenans-sous-Mont-Vaudois

Plan de financement prévisionnel :

Dépenses en HT		**Recettes en HT**		**Taux**
Etude et honoraires :	100 000 €	Etat	450 000 €	30 %
Travaux de terrassement – viabilités	1 350 000 €	Région	750 000 €	50 %
Imprévus :	50 000 €	Maitre d'ouvrage	300 000 €	20 %
TOTAL	**1 500 000 €**	**TOTAL**	**1 500 000 €**	**100 %**

N°22.1	**FICHE PROJET**	
Travaux d'aménagement de l'Ecole des arts du cirque		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Objectif :
La Communauté de Communes du Pays d'Héricourt a décidé d'accueillir l'Odyssée du Cirque précédemment implantée sur un site provisoire dans le Territoire de Belfort.

Description du projet :
Cet accueil à titre permanent nécessite l'aménagement d'une plateforme et sa viabilisation afin de recevoir les infrastructures de l'association.
Ce centre d'arts a vocation à enseigner et former aux arts du cirque et de la rue, à promouvoir et développer les arts et la culture, à contribuer à la création, diffusion et programmation de spectacles vivants, et à accueillir des résidences d'artistes et de compagnie. Plus de 1 500 personnes de l'Aire urbaine participent aux différents ateliers et animations proposées tout au long de l'année et des partenariats sont engagés avec l'éducation nationale.
L'implantation sur le Pays d'Héricourt au cœur de l'Aire urbaine, à proximité des commerces et voies d'accès contribuera à la dynamique du Pays d'Héricourt.
La localisation à Echenans-sous-Mont-Vaudois en bordure de la 4 voies face au pôle de développement économique des Guinnottes permet de continuer à capter les actuels utilisateurs en provenance du Territoire de Belfort et d'envisager un développement des publics sur la Haute-Saône et le Doubs.
Le projet s'inscrit pleinement dans la dynamique économique et culturelle que connait le Pays d'Héricourt qui s'affirme comme un acteur majeur du pôle NFC compte tenu notamment de sa connexion aux grandes infrastructures et aux grands équipements de l'Aire urbaine.
Ce projet nécessite l'aménagement et la viabilisation d'une parcelle de 80 ares : sont prévus des travaux de terrassement, les raccordements aux réseaux, la voirie d'accès, une cinquantaine de places de PK et une aire de retournement pour les bus.
A noter que le site sera desservi par le service de transport à la demande et est concerné par le maillage des pistes cyclables.

Echéancier :
Début des travaux : Novembre 2018
Fin des travaux : Avril 2019

Localisation :
Echenans-sous-Mont-Vaudois

<u>Coût prévisionnel et détail des dépenses</u> :
420 000 €

<u>Plan de financement prévisionnel (=recettes)</u> :

Dépenses en HT		**Recettes en HT**		**Taux**
Acquisitions foncières :	12 000 €	Etat	126 000 €	30 %
Etude et honoraires :	22 000 €	Région	190 000 €	45,24 %
Travaux :	381 869 €	Département 25 (P@C25)		4,76 %
Imprévus :	4 131 €	20 000 €		20 %
		Maitre d'ouvrage	84 000 €	
TOTAL	**420 000 €**	**TOTAL**	**420 000 €**	**100 %**

N°22.2	**FICHE PROJET**	
Création d'un Centre de Formation Professionnelle des arts du cirque		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'offre touristique et de loisirs structurante

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Objectif :
Il s'agira de construire sur cette parcelle à aménager (terrassement, viabilités, accès) un centre de formation professionnelle type chapiteau en dur avec les locaux administratifs, un lieu d'hébergement des stagiaires, un espace de convivialité (cafétéria…) et des sanitaires.

Les objectifs poursuivis sont :

- Dispenser des formations qualifiantes,
- Devenir une référence régionale, nationale et internationale et s'inscrire dans une démarche Pôle métropolitain,
- Créer un réseau de ressources humaines et matérielles autour des acteurs des activités du cirque,
- Poursuivre et développer le secteur de la recherche et de l'innovation pédagogique artistique,
- Créer une Scène Conventionnée dans le Nord Franche-Comté,
- Créer un lieu de ressources documentaires,
- Développer des actions avec les entreprises (journées entreprises, cohésion de groupe…),
- Accompagnement de jeunes dans les stages scolaires ou d'insertion professionnelle,
- Créer un club partenaires,
- Mettre en place un lieu d'échange (café cirque).

Description du projet :
L'odyssée du cirque dispense actuellement des ateliers et organise des évènements autour des arts du cirque et participe à la mise en place de formations de type BAFA mais aussi des formations techniques (travail en hauteur) et de préparation aux métiers du cirque.

Elle propose également des animations auprès de nombreux partenaires dont l'éducation nationale.

Sa localisation prochaine à Echenans-sous-Mont-Vaudois sur un nouveau site qui leur sera mis à disposition de manière pérenne et qui sera adapté à leurs besoins permet à présent à l'école du cirque d'envisager le développement de ses activités dans le domaine de l'enseignement et de la formation.

L'odyssée du cirque souhaite, en partenariat avec la Communauté de communes du Pays d'Héricourt et la Région Bourgogne-Franche-Comté, s'engager dans la création d'un centre de formation professionnelle afin de pratiquer une activité d'enseignement et de découverte des arts du cirque qui se traduira par la mise en place de formations qualifiantes.

La création d'un tel centre doit reposer sur une démarche qualité fondée sur un projet pédagogique avec du personnel formé afin d'obtenir l'agrément fédéral délivré par la Fédération Française des Ecoles du Cirque.

Les formations proposées permettront par exemple la délivrance :

- De diplômes fédéraux : BIAC – BIM – BISAC,
- De diplômes d'Etat : BPJEPS spécialité activités du cirque.

La création de ce centre de formation est envisagée sur une parcelle contigüe à celle qui sera occupée par l'école du cirque à Echenans sous Mont Vaudois et dont la CCPH est déjà propriétaire (acte notarié en cours).

Echéancier :
Début des travaux : 1er trimestre 2020
Fin des travaux : 4ème trimestre 2020

Localisation :
Echenans-sous-Mont-Vaudois

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Dépenses en HT		**Recettes en HT**		**Taux**
Acquisitions foncières	10 000 €	Etat	480 000 €	30 %
Etude et honoraires :	140 000 €	Région – FEDER	800 000 €	50 %
Travaux de terrassement - viabilités : 300 000 €		Maitre d'ouvrage	320 000 €	20 %
Centre de formation :	600 000 €			
Hébergement :	500 000 €			
Imprévus :	50 000 €			
TOTAL	**1 600 000 €**	**TOTAL**	**1 600 000 €**	**100 %**

N°23	**FICHE PROJET**	
Restructuration d'une friche commerciale à Delle		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Sud Territoire

Objectif :
Les difficultés des commerces de centre-ville sont bien connues, avec chaque année la perte de milliers de commerces de proximité. Le maintien du petit commerce de proximité suppose qu'il évolue, s'adapte aux conditions du monde moderne.
Plusieurs éléments semblent à cet égard décisifs ; le premier est la lisibilité, qui dépend clairement du lieu d'implantation. Les commerces de centre-ville sont ainsi très pénalisés par rapport à ceux situés sur un grand axe. Le second est l'effet de masse, lié à la proximité des commerces, qui s'épaulent les uns les autres, comme en témoigne le succès des galeries commerciales et des rues piétonnes. Le troisième, généralement surestimé est la facilité d'accès et de stationnement. Il va de soi que le stationnement est un outil indispensable, mais l'exemple même des rues piétonnes montre bien que la dynamique de groupe est beaucoup plus importante que la proximité immédiate du stationnement.
L'enjeu, plus que de mener des combats de retardement face à des évolutions qui ont malheureusement peu de chances de s'inverser, est de mettre en œuvre des projets permettant de regrouper ces trois éléments, et ainsi de donner le plus de chances possibles aux commerçants.
Une opportunité est à ce titre présente sur la commune de Delle, opportunité qu'il est nécessaire et possible d'exploiter, à travers le site de l'ancien Leader Price, qui n'abrite plus aujourd'hui qu'une seule enseigne d'optique.
Le bâtiment était occupé, pour l'essentiel, par une moyenne surface, dont la fermeture a créé un contexte ne permettant pas le maintien des autres activités présentes, fragiles. Par ailleurs, des choix pour le moins surprenants avaient été opérés, avec la fermeture du bâtiment sur l'ensemble des façades visibles.

Description du projet :
En matière de surface, l'ensemble immobilier permet, après découpage, de disposer d'une dizaine de cellules commerciales, permettant de créer un effet de masse et donc d'entraînement.
Par ailleurs, l'offre de stationnement, sous réserve d'éviter les longues Document de travail CCST – 01/06/18 1durées, est suffisante pour un fonctionnement satisfaisant, permettant de parvenir au plus près des boutiques.
L'enjeu est de permettre un nouveau départ pour ce site ; cela suppose de le remodeler sensiblement, de façon à éviter de renvoyer une image architecturalement datée, et de répondre au mieux aux attentes tant du public que des commerçants.

Les discussions engagées avec le propriétaire de l'essentiel des surfaces vacantes ont permis de déboucher sur un accord quant à une cession à la communauté de communes, pour un montant arrêté à 730 000 euros. Une première estimation des travaux à réaliser conduit à une évaluation de l'ordre de 1 457 K€ HT, pour une prestation qui prendrait en charge :

- la réfection complète de l'enveloppe du bâtiment, en s'appuyant le plus possible sur la structure actuelle,
- la mise en place des façades et vitrines,
- les huisseries extérieures,
- le cloisonnement intérieur,
- et l'arrivée des fluides dans chacune des cellules.

L'aménagement de chacune de celles-ci étant opéré par le locataire.

Partenariats envisagés (hors financement) :
État, Région, Ville de Delle, associations de commerçants, commerçants de Delle

Echéancier :

- Études, dépôt permis de construire, lancement consultation entreprises : 2018
- Travaux : 2018-2019
- Réception des travaux / ouverture : automne 2019

Localisation :
Delle (90), à proximité du centre ancien – rayonnement commercial sur l'ensemble de la Communauté de Communes et côté suisse.

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : Nombre de cellules occupées à l'année N+1 et palette de commerces différents

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Coût de l'opération (acquisition, études, honoraires, travaux et aménagement) : 2,2 millions d'euros HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Etat - DSIL	14	300 000
Etat – DETR	7	150 000
Europe – FEADER	12	270 000
Région	14	300 000
CCST (autofinancement)	53	1 180 000
TOTAL	**100**	**2 200 000**

N°24	**FICHE PROJET**	
Installation de la Maison de Jeanne dans l'ancien IFSI		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : L'association « La Maison de Jeanne »

Objectif :
L'association « la Maison de Jeanne » vise à la création d'une structure d'hébergement pour femmes isolées, avec ou sans enfant, favorisant l'insertion professionnelle tout en soutenant la parentalité.

Le centre d'hébergement permettrait d'accueillir une trentaine de personnes (femmes et enfants compris) à Belfort. L'objectif de cette maison est de permettre à des femmes connaissant des difficultés d'hébergement de reprendre pied dans leur vie et d'être soutenues dans leur parentalité.

Le projet consiste donc à offrir un toit, un accompagnement social et d'insertion professionnelle spécifiques à des femmes en situation de précarité. L'hébergement sera proposé pour une durée de 6 à 18 mois dans un appartement individuel situé dans une structure collective chaleureuse et accueillante.
Un suivi social d'un an sera proposé aux femmes accueillies après leur sortie du dispositif.
L'origine du projet se fonde sur le croisement de regards entre une expérience de terrain de militantes associatives, un constat des différentes collectivités et des analyses émanant de l'Agence d'urbanisme du Territoire de Belfort démontrant les difficultés pour les femmes d'articuler leur parcours d'insertion avec leur qualité de maman solo.

Description du projet :
Il s'agira de créer une structure d'accueil collective qui garantit un accueil respectueux des normes en vigueur, adapté à chaque situation, dans le respect des droits et des valeurs. L'humanisation de l'accueil des personnes sera recherchée à son maximum, en particulier en généralisant le principe de logements autonomes.

La structure d'accueil sera installée dans les locaux actuels de l'Institut de Formation en Soins Infirmiers (IFSI), situés dans le quartier prioritaire Bougenel-Quatre As, à Belfort. Suite à son regroupement avec l'IFSI de Montbéliard, l'IFSI de Belfort libérera ses locaux fin 2018.

Les espaces professionnels et collectifs seront situés au rez-de-chaussée de la bâtisse. Pour des raisons liées à la recherche d'intimité et à la sécurité des familles accueillies, la partie privative composée de petites unités locatives individuelles occupera les premier et second étages. Un appartement adapté sera créé en rez-de-chaussée pour permettre l'accueil de personnes en situation de handicap.

La résidence, de 1 000 m² environ, comprendra :

- Pour la partie privative : 5 studios de 20 m², 5 T1 de 30 m², 5 T2 de 40 m², 1 ou 2 T3 de 50 m²,
- Pour la partie professionnelle : 1 bureau de direction, 2 bureaux pour les entretiens individuels, une salle de réunion/formation, 1 bureau du personnel, 1 salle de pause,
- Pour la partie collective : 1 cuisine commune avec réserve, 1 salle à manger, 1 buanderie, 1 salle de soins / salle de jeux, 1 local de ménage, 1 espace de stockage.

La bâtisse a un accès sur l'extérieur, avec une grande cour aménagée avec des bancs et clôturée. La pose de jeux pour enfants ainsi que la réalisation d'une fresque par les femmes accueillies et un artiste local sont envisagés.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Concernant les moyens financiers, l'association compte sur le soutien des pouvoirs publics (collectivités, Etat, Région, Département, …) et bénéficiera de dons et d'aides privées (particuliers via notamment une plateforme de crowdfunding, entreprises, …) auxquels s'ajoutent les cotisations des adhérents.

L'association sera appuyée par la Ville de Belfort pour réaliser les aménagements de la résidence.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Concernant les moyens financiers, l'association compte sur le soutien des pouvoirs publics (collectivités, Etat, Région, Département, …) et bénéficiera de dons et d'aides privées (particuliers via notamment une plateforme de crowdfunding, entreprises, …) auxquels s'ajoutent les cotisations des adhérents.

L'association sera appuyée par la Ville de Belfort pour réaliser les aménagements de la résidence.

Echéancier :
Echéance de transformation de l'action en projet(s) : 2019

Localisation :
12 rue Jean Rostand, Belfort, quartier prioritaire Bougenel-Quatre As.

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : acquisition du bâtiment par la Ville et réalisation des aménagements
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : installation de l'association
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : taux d'occupation de la résidence, nombre de personnes accompagnées, …

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
1 330 000 €

Modalités financières de soutien de la Région :
Taux maximum et montant maximum : 26%, 349 000 €

N°25	**FICHE PROJET**	
Projet Alimentaire Territorial (PAT) de PMA : mise en place d'un magasin de producteurs et outils de transformation		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Coopérative de producteurs

Objectif :
Cette action s'inscrit dans la volonté de l'Agglomération de développer l'alimentation de proximité et les circuits courts. Elle répond pleinement aux orientations du plan régional pour le développement agricole 2017-2022 (structuration des filières, développement agricole diversité, circuits courts). Le PAT de PMA s'inscrit dans les quatre priorités de la politique publique de l'alimentation : l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire, la justice sociale, l'éducation à l'alimentation de la jeunesse et la lutte contre le gaspillage alimentaire.

La mise en place du PAT permettra de structurer les filières d'approvisionnement locales, de consolider les débouchés locaux, d'améliorer les chaînes logistiques et de transformation, de regrouper l'offre, de travailler sur l'accès du plus grand nombre à des produits locaux et issus de l'agriculture biologique.

Le PAT devra ainsi favoriser l'installation agricole diversifiée, la structuration des filières existantes ou en développement (légumes, lait, viande notamment), la diversification des lieux de vente et de consommation, le développement des circuits courts et de proximité et enfin, le changement de comportement des acheteurs.

Description du projet :
Un état initial de l'agriculture diversifiée du territoire du Pays de Montbéliard a été finalisé fin mars 2018. 91 acteurs ont participé à des ateliers de travail participatifs afin de proposer des actions sur les 7 thématiques retenues : Production, Commercialisation, Transformation, Communication, Education de la jeunesse, Justice sociale, Lutte contre le gaspillage Alimentaire

Les membres du COPIL réunis le 19 décembre 2018 ont décidé de prioriser les 2 actions suivantes :

1) Mise en place d'un magasin(s) ou grande(s) surface(s) de produits locaux sur PMA (thématique commercialisation)
2) Création d'outils de transformation mutualisés (thématique transformation)

Partenariats envisagés (hors financement) :
Producteurs locaux (Héricourt, Pays de Montbéliard, Territoire de Belfort, Doubs Central), Cœur paysan Développement, Chambre d'Agriculture du Doubs et du Territoire de Belfort, SARL Lehmann.

Echéancier :
Magasin de producteurs :

- 1er semestre 2019 : études de marché, de faisabilité, opérationnelle, recherche locaux-foncier
- 2nd semestre 2019 : construction / réhabilitation de locaux

Outils de transformation :

- Mai-juin 2019 : qualification des besoins et des volumes. Etude technique et juridique
- Septembre 2019 : mise en place des outils

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation : création du magasin de producteurs et outils de transformation mutualisés.
- Indicateurs de résultats : nombre de producteurs de l'Aire Urbaine Belfort-Héricourt-Montbéliard et Doubs Central engagés.
- Indicateurs d'impact : CA / exploitation, paniers moyens, nombre de clients, quantité de produits transformés, création d'emploi.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
1 500 000 €

Modalités financières de soutien de la Région :
600 000 euros d'aides à l'investissement immobilier et matériel (40%)

N°26	**FICHE PROJET**	
Construction du conservatoire à rayonnement départemental du Pays de Montbéliard		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : PMA

Objectif :

Cette action s'intègre :
- Dans la refonte du schéma culturel de PMA à l'échelle des 72 communes
- Dans la volonté de l'Agglomération de renforcer l'attractivité du territoire et l'accessibilité de la culture au plus grand nombre
- Dans le projet de consolidation de la filière artistique et culturelle en tant que modèle économique

Par ailleurs, elle a pour objectifs :
- Construire un équipement correspondant aux réels besoins du territoire en matière d'enseignement sur les esthétiques exercées par le conservatoire à rayonnement départemental
- Contribuer à l'attractivité et à la vitalisation du territoire en développant une dimension culturelle résolument moderne
- Favoriser le développement et l'accès à la culture pour tous au travers d'un équipement adapté
- Sensibiliser les différents publics aux pratiques artistiques enseignées dans le conservatoire et créer du lien social
- Enseigner, former, accompagner les musiciens amateurs
- Ouvrir et élargir les usages du numérique à des fins créatives et éducatives
- Participer à la valorisation du patrimoine matériel et immatériel.

Description du projet :
La localisation du conservatoire est prévue dans la ZAC des Blancheries, sur le périphérique extérieur de l'avenue Wilson, à proximité du centre-ville de Montbéliard.
Structuré en cinq niveaux et réalisé sur pilotis, le bâtiment est organisé autour d'un hall central qui dessert les différents espaces d'accueil au public ainsi que l'auditorium qui se développe sur deux niveaux et permet l'accueil de 200 personnes assises. Situé au cœur d'une zone d'aménagement destiné à accueillir principalement du logement collectif, ce site est contraint par un classement en zone PPRI et nécessitera la création de passerelles piétonnes en surélévation.
Les locaux administratifs, le centre de ressources, les locaux d'enseignement se développent sur une surface de 6 062 m² (3 715 m² de surface utile).

Par délibération en date du 3 juin 2010, le Conseil de Communauté a autorisé le lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre en vue de la construction d'un nouveau conservatoire de musique, de danse et d'arts dramatiques sur le site des Blancheries à Montbéliard.

Par décision en date du 13 mars 2012, le Président a désigné lauréat du concours le groupement classé en première position par le jury, représenté par son mandataire JACQUES RIPAULT ARCHITECTURE (75003 PARIS), associé aux bureaux d'études :

- technique BETOM Ingénierie Rhône Alpes (78000 VERSAILLE),
- scénographique SCENE EVOLUTION (93100 MONTREUIL SOUS BOIS),
- acoustique LASA (75014 PARIS),
- HQE CAP TERRE (78000 VERSAILLE).

Le marché de maîtrise d'œuvre, notifié le 5 Juillet 2012, a conduit à la remise de l'esquisse, présentée en Conseil d'Agglomération le 29 octobre 2012.
Suite à la remise de l'Avant-Projet Sommaire (APS) en décembre 2012, un OS de suspension des délais du projet a été notifié au titulaire le 31 décembre 2012.
Par délibération en date du 27 Septembre 2018, le Conseil de Communauté a confirmé l'implantation sur le site des Blancheries à Montbéliard et autorisé la reprise des études de maitrise d'œuvre externe à compter du 11 janvier 2019.
L'OS de reprise des études a conduit au recalibrage de l'APS, qui a depuis été présenté au COTECH et COPIL respectivement le 8 et 20 mars 2019 puis au Conseil d'Agglomération en date du 21 mars 2019.
Le démarrage de l''exécution des études d'APD a été signifié à l'équipe de Maitrise d'œuvre par OS du 08 Avril 2019 en vue d'une validation lors du conseil d'agglomération du 27 juin 2019.

- Création de salles d'enseignements concernant toutes les esthétiques traitées par le conservatoire :
  - Musique
  - Danse
  - Arts dramatiques
- Création de lieux de répétitions et le cas échéant de présentations des réalisations artistiques du conservatoire (ex : auditorium)

<u>Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet</u> :
Ingénierie : Mobilisation des compétences et des ressources de PMA en matière d'ingénierie et de surveillance des travaux. Capitalisation sur les études et réflexions déjà conduites.

Un ensemble d'études a fait l'objet d'un concours d'architecte en 2012, consistant en la construction d'un nouvel équipement sur la zone des Blancheries, située sur le boulevard périphérique de Montbéliard.

<u>Partenariats envisagés</u> (hors financement) :
Ville de Montbéliard, Etat, Département etc.

<u>Echéancier</u> :
Les études de maitrise d'œuvre ont repris début 2019 et le calendrier de mise en œuvre du projet est le suivant :

- Validation de l'Avant-projet Définitif au Conseil Communautaire du 27 juin 2019

- Présentation du Dossier de Consultation des entreprises au Conseil Communautaire du 19 Décembre 2019
- Consultation des entreprises : De Janvier à Avril 2020
- Phase travaux : De Mai 2020 à Avril 202

Localisation :
Quartier des Blancheries à Montbéliard

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : livraison du bâtiment
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : taux de fréquentation de l'établissement en 2020.
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : taux de fréquentation de l'établissement au-delà de 2020.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Cout total prévisionnel : Coût global de l'opération (participation à l'aménagement de la ZAC comprise) : 15.3 M€ HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Fonds de concours ville de Montbéliard	26	4 000 000
Conseil Départemental du Doubs	14	2 200 000
Conseil Régional	13	2 000 000
FEDER	13	2 000 000
PMA	34	5 100 000
TOTAL	**100**	**15 300 000**

N°27	FICHE PROJET	
Restructuration de la synagogue de Foussemagne en un point accueil touristique, en une salle d'exposition culturelle et en une médiathèque communale		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Grand Belfort

Objectif :
La Synagogue de Foussemagne est inscrite aux monuments historiques le 21 décembre 1984 pour ce qui concerne les façades et la toiture. La remise en état de sa structure s'impose de ce fait et devra respecter les obligations des recommandations de l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

Propriétaire du bâtiment, la commune de Foussemagne a souhaité aller au-delà de la simple rénovation de la synagogue, pourtant déjà conséquente en termes de coût des travaux, et d'y installer des activités le faisant vivre et découvrir par les visiteurs.
La proximité des locaux de la mairie, de la médiathèque et du grand parking montre une potentialité évidente dans l'imbrication d'activité et d'inter-réaction.

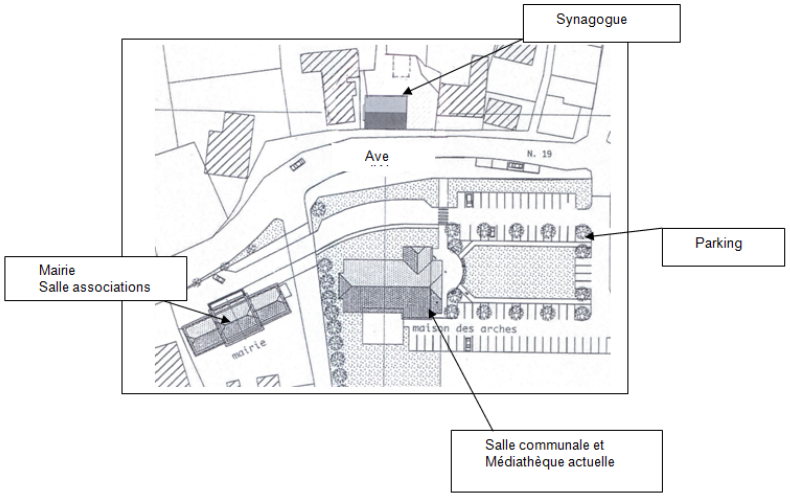

Les travaux ont été lancés en 2013, mais l'opération a subi un arrêt de chantier suite à plusieurs motifs, dont les problèmes techniques suivants :

- la découverte du système de fondation en bois,
- la découverte, lors de démolition de la maison attenante, d'un ancien « mikvé ».

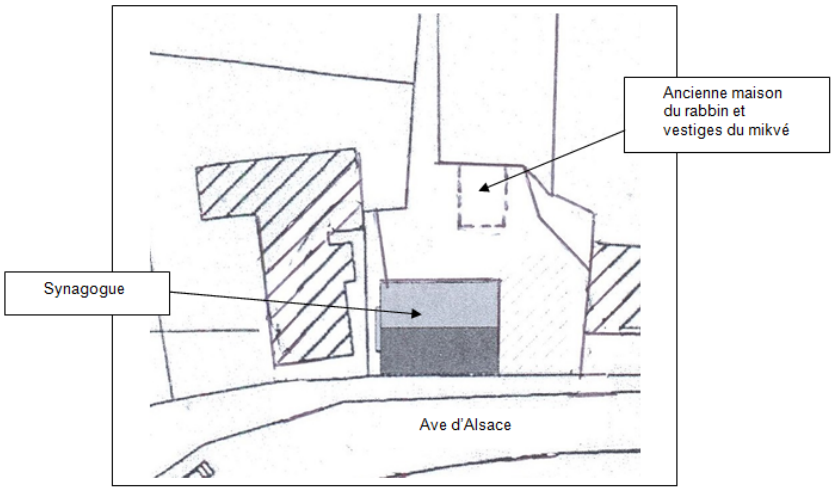

Le permis de construire déposé en 2009 devient donc caduc (avec principalement la découverte du mikvé) et des travaux conservatoires minimum ont été réalisés par la commune en 2016 notamment sur la toiture et condamnations des ouvertures.

La problématique de la découverte du mikvé reste encore à définir. Sa mise à l'abri sous un bâtiment relève d'un coût, donc d'une option qui peut en cas de problème budgétaire, être décalée dans le temps.

Description du projet :
Le premier objectif à atteindre est la sauvegarde du bâtiment classé au-delà d'y installer des activités.

Les espaces d'activités suivantes seront créés dans la synagogue :

- Un point d'accueil touristique et une salle d'exposition culturelle au RDC,
- Une médiathèque communale au 1er étage.

Hors synagogue :

- Une extension pour les accès à l'étage,
- Un abri pour le mikvé.

L'opération prévoit également l'aménagement des extérieurs de la synagogue et la reprise de la traversée, qui peut être équipée d'une installation de feux pour le passage piétons afin de sécuriser le parcours des enfants notamment.

Echéancier :
Etudes en 2019
Travaux en 2020

Localisation :
18 Avenue d'Alsace à Foussemagne

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : démarrage et suivi des travaux
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : taux de fréquentation, enquête de satisfaction des usagers

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

1 -TRAVAUX SYNAGOGUE, EXTENSION	Montant HT	Montant TTC
Restauration suivant prescriptions, façades, toiture, fermetures, voute, portes	150 000,00 €	180 000,00 €
Reprise fondations	50 000,00 €	60 000,00 €
Création de dalles	50 000,00 €	60 000,00 €
Aménagements intérieurs, plomberie, chauffage, électricité	110 000,00 €	132 000,00 €
Extension accès étage	60 000,00 €	72 000,00 €
Escaliers, ascenseur	40 000,00 €	48 000,00 €
1,1 -TRAVAUX ABRI MIKVE		
Structure et fermeture	70 000,00 €	84 000,00 €
(Restauration mikvé non chiffrée)		
1,1 -TRAVAUX AMENAGEMENT EXTERIEUR		
Terrassement, dallage,	50 000,00 €	60 000,00 €
1,2 -IMPREVUS		
3%	17 400,00 €	20 880,00 €
Sous total travaux	**597 400,00 €**	**716 880,00 €**

2 -HONORAIRES MAITRISE D'ŒUVRE Mission de base 13,00 % 13%		
Sous total maîtrise d'œuvre	**77 662,00 €**	**93 194,40 €**
3 -DIVERS Diverses missions techniques SPS Contrôles techniques	 6 000,00 € 1 800,00 € 1 200,00 €	 7 200,00 € 2 160,00 € 1 440,00 €
Sous total divers	**9 000,00 €**	**10 800,00 €**
Total construction	**684 062,00 €**	**820 874,40 €**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	342 031
Autofinancement	50	342 031
TOTAL	**100**	**684 062**

N°28	**FICHE PROJET**	
Reconstruction de la salle du foyer et construction d'une bibliothèque à Evette-Salbert		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune d'Evette-Salbert

Objectif :

La commune d'Evette-Salbert a décidé d'acquérir un bâtiment dénommé « Le Foyer » situé au 6 de la rue des cinq frères Jardot, sur une parcelle de 5,96 ares (photo ci-dessous). Cette construction préfabriquée a été assemblée il y a une cinquantaine d'année (le diagnostic amiante avant travaux a été réalisé par le cabinet SOCOTEC) pour accueillir des activités diverses de la paroisse et quelques associations du village. Aujourd'hui sa vétusté est avérée et sa solidité est également mise en cause.
Il est envisagé de le démolir et de construire un bâtiment satisfaisant aux normes en vigueur et qui répondre aux orientations suivantes :

- Permettre de conserver (voire augmenter) les activités qui sont produites actuellement (représentations théâtrales, réceptions, école de danse, activités artistiques et manuelles, réunions des associations et jeunes Evalbertois ;
- Accoler ou intégrer à cette salle une bibliothèque qui positionnerait cette activité au centre du village. La bibliothèque actuelle ne dispose pas d'espace adapté à la tenue de réunions. Il conviendra de s'attacher à trouver une solution à ce problème ;
- Bénéficier d'une isolation phonique soignée car les riverains de la rue des Fougerets se plaignent des nuisances sonores ;
- Concevoir un bâtiment de type bioclimatique et mettre en œuvre des apports d'énergies renouvelables si nécessaire.

La présence d'un bureau de contrôle et d'un coordonnateur SPS est à prévoir.

Description du projet :
Le Foyer : Bâtiment de 25 m x 8 m. Une scène qui devra être modifiée ou reconstruite se situe au fond de la salle. Le stockage des chaises et des tables se fait dans un petit local situé devant l'entrée principale. Un bar doté d'un point d'eau a été aménagé dans l'espace principal de la salle.
Les utilisateurs de la salle ont émis des souhaits à propos desquels il conviendra d'échanger avant d'élaborer les plans et chiffrages : évolution des dimensions de la scène, point d'eau dans les coulisses, amélioration de l'accès à la scène, optimisation du stockage du mobilier, connexion avec la bibliothèque, etc.

La bibliothèque : Elle est gérée par une association composée de bénévoles. Elle est aujourd'hui située au 1er étage de la salle polyvalente et ne répond pas aux normes d'accessibilité. Sa position déportée du centre du village contribue à limiter son attractivité d'où la décision de construire une nouvelle bibliothèque adjacente au « foyer ». Elle dispose d'une salle de 84 m² (14 m x 6 m) et de deux petites pièces complémentaires contigües à chaque extrémité, d'une surface totale d'environ 15 m². L'ensemble est desservi par un couloir latéral sur toute la longueur de l'espace qui représente une surface d'environ 15 m².
Pour optimiser l'exploitation des espaces intérieurs, des avis pourront être pris auprès de divers responsables des bibliothèques départementales. Les bénévoles de l'association de gestion de la bibliothèque ont déjà pris des contacts en ce sens.

Ce nouvel ensemble serait appelé « centre socio-culturel »

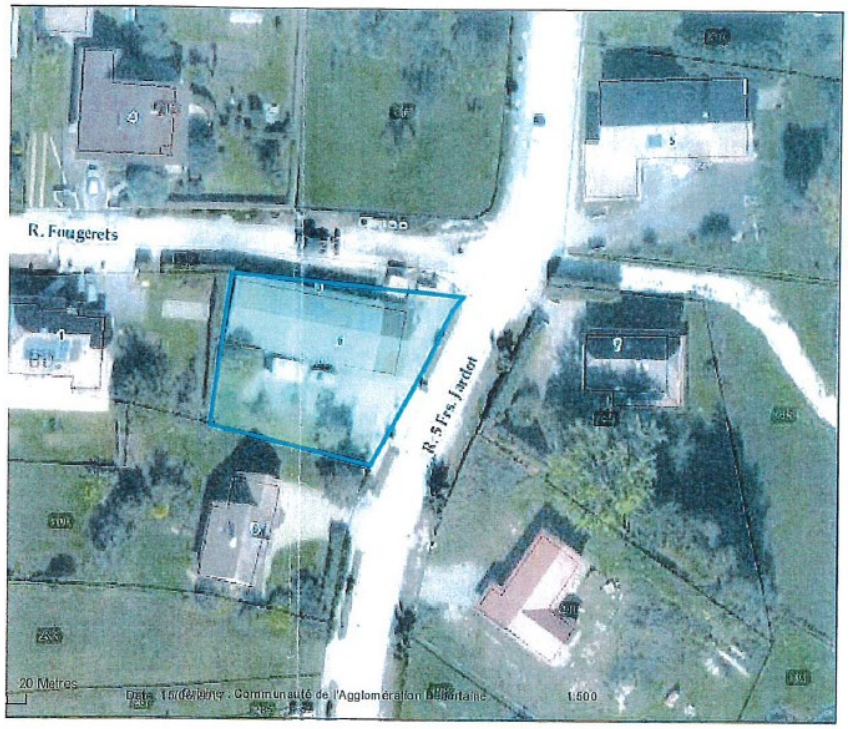

Echéancier :
Travaux à réaliser en 2019.

Localisation :
6, rue des cinq frères Jardot, à Evette-Salbert

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : consultation des entreprises et démarrage des travaux,
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux,
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Bilan de fréquentation du lieu, satisfaction des usagers.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

DEPENSES	€ HT	€ TTC
Démolition	28 500	34 200
Travaux de construction	388 500	466 200
Aménagements extérieurs	73 900	88 680
Maîtrise d'œuvre + SPS	49 765,50	59 718,60
TOTAL DEPENSES	**540 665,50**	**648 798,60**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	18	100 000
Etat (DETR)	13	70 000
Etat (FSIL)	13	70 000
Département	7	40 000
Grand Belfort	18	100 000
Autofinancement	30	160 665,50
TOTAL PHASE 2	**100**	**540 665,50**

N°29	**FICHE PROJET**	
Restructuration de la ferme Kauffmann à Grand-Charmont pour en faire une cantine et un accueil périscolaire		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Grand-Charmont

Objectif :
La ville mène depuis plusieurs années, un projet ambitieux de développement de l'habitat qui s'est traduit :

- Au cours des dernières années par la mise sur le marché de près de 650 logements (ZAC des Jonchets, Vallon des Jonchets, Programme de renouvellement Urbain du quartier des Fougères…)
- Pour les années futures, la construction de 20 maisons en accession sur le QPV des Fougères (débuts des travaux 1er semestre 2019) et la création de la ZAC du grand Bannot dont la 1ère tranche de travaux a débuté avec la réalisation de 64 logements.

La création de ces nouveaux quartiers impacte bien évidemment le centre-ville de la commune, et en particulier, les besoins en termes d'équipements socio éducatifs.
Ces dernières années, les besoins en accueils périscolaires ont augmenté sur l'ensemble des écoles. Les écoles maternelles et élémentaires F. Bataille sont le plus impactées.

Afin de répondre au plus vite aux besoins d'espaces adaptés de restauration scolaire et d'animations périscolaires, il est proposé de travailler à une requalification de la ferme par niveau. Il s'agit de proposer dans les délais raisonnables des bonnes conditions d'accueils des enfants fréquentant les services périscolaires du centre-ville sans obérer le devenir de l'ensemble des surfaces potentielles du bâtiment, notamment celles disponibles au 1er et 2nd étage.

Description du projet :
L'ancienne ferme « Kauffmann » rue du Pâquis est située en cœur de ville et constitue de fait un enjeu particulièrement important en termes de renouvellement urbain et de dynamisation du centre-ville.
A proximité se trouvent les écoles maternelle et élémentaire Fréderic Bataille qui accueillent près de 240 élèves et dont la fréquentation des services périscolaires est particulièrement importante (une centaine d'enfants à la restauration scolaire et au service accueil périscolaire). Le service de restauration scolaire étant organisé à Grand-Charmont sur chaque école pour éviter le déplacement des enfants en bus dans une restauration centrale et l'évolution des effectifs scolaires, qui se traduit par une ouverture de classe chaque année depuis 5 ans, nécessitent aujourd'hui la réalisation d'un service de restauration scolaire et d'un accueil périscolaire hors les établissements scolaires du centre-ville afin de libérer des salles de classes.

L'ancienne ferme « Kauffmann » sera donc restructurer pour accueillir ces nouveaux services à la rentrée 2022. Il s'agit de réaliser une salle de restauration d'une capacité d'environ 100 enfants répartis en deux espaces, l'un pour les élèves de l'école maternelle l'autre pour les élèves de l'école élémentaire ainsi qu'une « cuisine » pour le réchauffage des repas.
Par ailleurs, cette nouvelle structure permettra l'accueil des activités périscolaires proposées le matin et le soir jusqu'à 18h00.
D'autres activités socioéducatives et/ou associatives pourront à terme venir compléter cette offre de service par l'aménagement des étages du bâtiment. Est éventuellement envisagé le déplacement de l'Espace Public Numérique et la bibliothèque associative.

L'ensemble immobilier est composé d'un corps de logis accolé à une partie à usage agricole, fenil, grangerie et étables.
L'ensemble, datant environ de la première moitié du 19ème siècle, constitue un point architectural marquant de la vocation agricole de la commune avant l'ère industrielle de la région. La partie habitation est occupée par un seul logement de type T4, sur 2 niveaux desservis par un escalier intérieur. Ce logement est situé sur une cave accueillant un four à pain ; un grenier, avec un fumoir, occupe la partie supérieure sous toiture. Une partie en appentis est ajoutée sur la façade nord, avec une différence de niveau d'environ 1,20 m par rapport au niveau de la partie grange.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Centre Social, CAF, Parents d'élèves, DDCSPP, associations…

Echéancier :
Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :
- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : 2016
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : Mars 2020

Pour tous les projets :
- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : septembre 2020
- Date de démarrage des travaux : mars 20121
- Date d'achèvement des travaux : septembre 2022

Localisation :
Au cœur de la commune de Grand-Charmont

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : Délai de réception, critères environnementaux, normes d'accueil collectif de mineurs, normes restauration…

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

MONTANT :	**889 800 € TTC**	**741 500 € HT**
• Maîtrise d'œuvre • Travaux	58 800 € TTC 831 000€ TTC	49 000 € HT 692 500 € HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
DETR	23	173 125
CAF du Doubs	11	80 000
Ville	38	280 625
Région	28	207 750
TOTAL	**100**	**741 500**

N°30	**FICHE PROJET**	
Construction d'un bâtiment dédié à la restauration scolaire et au périscolaire sur le site de l'école primaire Radreau de Bavans		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Bavans

Objectif :
Les objectifs sont d'améliorer de manière radicale la qualité du service proposé.
En supprimant les déplacements (transport en car et à pied), les risques pour la sécurité des usagers liés à ces derniers sont également supprimés. Les enfants usagers du service resteront dans une même enceinte du matin au soir, avec un bâtiment qui viendra se "greffer" au site. De plus, le gain de temps sur les temps de midi permettra aux enfants d'avoir le temps de se restaurer sereinement, et aux animateurs de leur proposer des animations dans un bâtiment adapté à l'exercice.
Par ailleurs, l'objectif est également de supprimer les coûts de fonctionnement et les émissions de gaz à effet de serre liés au transport.

Description du projet :
Actuellement, les enfants scolarisés à l'école primaire Claire RADREAU et qui fréquentent le service de restauration scolaire prennent leurs repas à la Salle des Fêtes située en contrebas de la commune (au bord du Doubs).
Pour ce faire, un transport en car a été mis en place.
Ce dispositif présente de nombreux inconvénients.
En effet, le temps prévu à la restauration du midi est, du fait du transport, amputé d'environ 20 minutes (temps du trajet aller-retour), c'est donc la course contre la montre tous les midis. De plus, un transport présente toujours des risques de sécurité, surtout réalisé dans la hâte et quand il s'agit de transporter des enfants.
Par ailleurs, le transport scolaire génère des coûts de fonctionnement non-négligeables pour la commune.
En ce qui concerne les accueils du matin et du soir, ils sont organisés dans un bâtiment en dehors de l'enceinte de l'école, de l'autre côté de la rue des Bleuets. Ce bâtiment communal abrite la bibliothèque ainsi que les locaux utiles à l'accueil périscolaire.
Là encore, ce fonctionnement génère des risques pour la sécurité des enfants. Les enfants sont accompagnés par les animateurs à 8h15 pour être placés à l'école sous la responsabilité des professeurs des écoles, puis sont récupérés par les animateurs pour être à nouveau emmenés dans les locaux du périscolaire.
Les enfants doivent donc traverser la rue à des heures de grande affluence et de circulation intense aux abords de l'école (heures de dépôt et de récupération des enfants).

Partenariats envisagés (hors financement) :
La commune est accompagnée sur ce projet par les services de Pays de Montbéliard Agglomération via une convention d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage.

Echéancier :
Pour les projets de bâtiment ou d'aménagement uniquement :

- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : janvier 2019
- Date de démarrage de la phase de conception de maitrise d'œuvre : mars 2019

Pour tous les projets :

- Date de dépôt de la demande de subvention (incluant APD pour les projets de bâtiment et d'aménagement) : 30 janvier 2019
- Date de démarrage des travaux : septembre 2019
- Date d'achèvement des travaux : septembre 2020

Localisation :
1, rue des Bleuets, à Bavans

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Budget estimatif total : 854 172.00 € HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
DETR	30	256 251.60
Conseil Départemental	14	117 475.80
CAF	5	40 000.00
Conseil Régional	14	117 475.80
Autofinancement	38	322 968.80
TOTAL	**100**	**854 172**

N°31	**FICHE PROJET**	
Création d'un bâtiment périscolaire à Dambelin		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Dambelin

Objectif :
La commune de Dambelin a le projet de construire un bâtiment communal : un périscolaire (restauration scolaire, salle de motricité, …) qui fonctionnera avec le regroupement pédagogique intercommunal (RPI) comprenant les communes de Dambelin (484 habitants), Goux-lès-Dambelin (274 habitants), Rémondans-Vaivre (232 habitants).
La commune de Dambelin regroupe les classes maternelles et CP ainsi que le périscolaire.
Les élémentaires vont à Goux-lès-Dambelin, et les cours moyens à Rémondans-Vaivre.
Cette nouvelle construction va permettre d'avoir un bâtiment aux normes, notamment celles concernant l'accessibilité aux personnes handicapées. Il va également permettre de placer la bibliothèque en rez-de-chaussée et de ma rendre elle aussi accessibles aux personnes handicapées.
Le projet laisse la possibilité de restructurer des logements à l'étage du bâtiment existant et une entrée avec des places de stationnement seront créées dans le cadre du projet.
L'implantation va permettre l'évolution du nouveau bâtiment, laissant la possibilité d'agrandir de 145 m² en cas de besoin.
Une nouvelle cour, un nouveau préau, une place de stationnement réservé au bus scolaire et aux livraisons, des stationnements minute le long de la voie va accompagner ce nouveau bâtiment.
L'effectif est de 46 enfants en 2017.

Description du projet :
Ce bâtiment école est composé d'un sous-sol pour la chaufferie, deux salles de classes au rez-de-chaussée et, à l'étage, une salle informatique, le périscolaire et la bibliothèque.
La nouvelle construction va permettre de rendre accessible l'ensemble au rez-de-chaussée et de libérer l'étage pour de futurs logements.
Le futur bâtiment, de par son volume et sa toiture à deux pans, va parfaitement s'intégrer dans l'architecture environnante, quelques couleurs vives vont permettre d'identifier au premier regard le bâtiment. Le préau va servir de lien avec le bâtiment école existant.
Des aménagements extérieurs soignés vont accompagner le projet avec la création d'une cour, une place de stationnement réservé au bus scolaire et aux livraisons, des stationnements minute le long de la voie.
Des plantations accompagneront ce projet.

Echéancier :
- Permis de construire déposé en juillet 2018

Localisation :
Commune de Dambelin

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Maçonnerie traditionnelle ou structure bois	144 000 €
Charpente bois couverture tuile	66 000 €
Charpente métallique (préau)	30 000 €
Menuiseries extérieures aluminium	60 000 €
Menuiseries intérieures	18 000 €
Plâtrerie, isolation, peinture	66 000 €
Carrelage et faïence	46 800 €
Plafonds suspendus	24 000 €
Electricité	46 800 €
Chauffage, ventilation	120 000 €
Plomberie sanitaire	31 200 €
Revêtement du sol souple	13 200 €
Equipement cuisine	12 000 €
Isolation par l'extérieur	84 000 €
VRD	90 000 €
Mobilier	12 000 €
Honoraires architecte	73 440 €
Etudes de sol, contrôleur technique, coordinateur sécurité-santé	13 200 €
TOTAL	**950 640 €**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Conseil départemental du Doubs	17	158 440
CAF	6	60 000
FEADER	13	118 830
DETR	29	277 270
Fonds de concours PMA	5	50 000
Région	11	100 100
Autofinancement (emprunt)	20	186 000
TOTAL	**100**	**950 640**

N°32	**FICHE PROJET**	
Rénovation d'une école à Voujeaucourt		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Voujeaucourt

Objectif :
Requalification d'une école maternelle en pôle petite enfance regroupant la crèche et le relais d'assistants maternels.

Description du projet :
Jusqu'alors, deux écoles maternelles, « Les Myosotis » et « Les Mésanges » sont implantées sur des sites diamétralement opposés.
Afin de rationaliser les structures scolaires, il a été décidé de regrouper les écoles sur un pôle unique, rassemblant à la fois une école primaire, une restauration scolaire, une médiathèque et une école maternelle (Les Myosotis). Les quatre bâtiments existent déjà.
La crèche communale, quant à elle, est actuellement située dans un bâtiment vétuste et peu fonctionnel pour un accueil optimal des jeunes enfants. Les relais des assistants maternels, enfin, est quant à lui hébergé en mairie pour la partie administrative et au sein de la crèche pour les activités.
Ainsi, la réorganisation spatiale des écoles a permis de libérer les locaux de l'école des Mésanges. La requalification de ce bâtiment vise à créer un pôle petite enfance regroupant sur le même site, la crèche et le RAM, tout en permettant à chacun d'avoir des espaces identifiés.
L'opération à venir permettra également d'intégrer la problématique liée à l'accessibilité du bâtiment et de l'adapter aux normes en vigueur.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
- Etudes de faisabilité avec l'aide d'un architecte
- Aménagement des sanitaires et salle de change
- Aménagement d'un dortoir
- Réorganisation de la cuisine
- Réaménagement intérieur (cloisons nouvelles)
- Aménagement du local du relais d'assistants maternels
- Aménagement extérieur
- Mise aux normes d'accessibilité

Echéancier :

- Date de démarrage des travaux : avril 2019
- Date d'achèvement des travaux : décembre 2019

Localisation :
8, rue de Combes, Voujeaucourt

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs de réalisation (immédiat) : l'espace gagné améliorera considérablement l'accueil et la gestion des enfants. De plus, la création de deux espaces séparés pour les nourrissons et les plus grands apportera un confort de vie non négligeable.
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : le regroupement du pôle petite enfance sur le même site sera très apprécié des parents ainsi que des interlocuteurs travaillant dans la sphère de la petite enfance (assistants maternels, intervenants, …)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : après une période de deux années, il est prévu d'augmenter le nombre d'agrément PMI, afin d'accroître l'offre de places en crèche, ce qui permettra de redynamiser la commune.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Etudes	50 000 €
Reproduction / publicités	1 000 €
Chaudière et isolation thermique	20 000 €
Aménagement des sanitaires et des salles de change	35 000 €
Aménagement du dortoir	10 000 €
Réorganisation de la cuisine	30 000 €
Réorganisation des locaux (cloisonnements, ouverture)	35 000 €
Accessibilité du bâtiment	30 000 €
Aménagement du relais d'assistants maternels (cloisons, bureau)	20 000 €
Aménagements extérieurs	20 000 €
Mobilier / équipement	20 000 €
Mise aux normes de ventilation ERP	9 000 €
Sécurité incendie	10 000 €
Aléas	10 000 €
TOTAL	**300 000 €**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Département du Doubs	23,3	70 000
Etat	16,7	50 000
CAF	27,3	82 000
Région	12,7	38 000
Autofinancement	20	60 000
TOTAL	**100**	**300 000**

N°33	**FICHE PROJET**	
Création d'un complexe sportif à Delle		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Ville de Delle

Objectif :
La Ville de Delle dispose de 2 gymnases et d'un Dojo. Le gymnase situé rue de Verdun a été rénové, il y a une quinzaine d'années. Le second, situé dans l'enceinte du stade des Fromentaux, date de 1956. Il ne répond plus aux normes actuelles. Enfin, le Dojo dispose d'une surface de 90 m² de tatami.
Ces lieux sont utilisés par des associations, la Cité scolaire Jules Ferry (regroupant un collège et un Lycée d'Enseignement Professionnel). Son usage concerne une population résidant à Delle (50 % environ) et dans la Communauté de Communes du Sud Territoire (50 % environ).
Il s'agit pour la Ville de Delle de créer un espace sportif :

- permettant la pratique du basket-ball et du handball d'une part,
- permettant la pratique du judo d'autre part,
- conforme aux normes d'accessibilité en vigueur et aux normes des fédérations sportives,
- favorisant le lien social, l'accueil des familles et des usagers,
- respectueux des normes environnementales les plus rigoureuses

Description du projet :
La Ville de Delle souhaite créer un complexe sportif doté d'un terrain de handball / basket-ball permettant au club de basket de répondre aux critères de sa fédération dans le championnat « pré national ». Le bâtiment sera également doté d'un dojo de 200 m² et de vestiaires / salles de réunion / espace convivialité / rangement / parking.

Partenariats envisagés (hors financement) :
État, Région, Département 90, Communauté de Communes du Sud Territoire, associations sportives locales

Echéancier :
Études et travaux : 2019-2020

Localisation :
Ville de Delle

Indicateurs d'évaluation :

- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Nombre de licenciés des clubs utilisateurs

<u>Coût prévisionnel et détail des dépenses</u> :
3 millions d'euros HT

<u>Plan de financement prévisionnel (=recettes)</u> :

Financeur	Taux %	Montant €
DETR	5	150 000
CPER	17	500 000
Département du Territoire de Belfort	17	500 000
Région	7	200 000
Fonds national pour le développement du sport	17	500 000
Ville de Delle	37	1 150 000
TOTAL	**100**	**3 000 000**

N°34	**FICHE PROJET**	
Réhabilitation et extension du gymnase de Danjoutin		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Commune de Danjoutin

Objectif :
Le gymnase de Danjoutin, situé avenue Juin, a été mis en service dans les années 70. Il accueille plusieurs types d'activités dont les clubs viennent s'y entrainer : futsal, handball, tennis de table, gymnastique artistique et tennis.

Deuxième club de l'aire urbaine aujourd'hui en sélection régionale, le club de handball vise la sélection pré-nationale en 2019. Le club de tennis de table est quant à lui à un niveau national. Ce club compte un champion de France handisport depuis 2016 et a depuis ouvert une section handisport. L'équipe des garçons du club de gymnastique a été sacrée championne de France en mai 2018.

Des créneaux d'utilisation ont été définis pour permettre aux élèves des écoles de pratiquer les arts du cirque avec une association locale.

La réhabilitation et l'extension de cet équipement sportif va permettre d'une part, d'améliorer sensiblement la maîtrise de l'énergie du bâtiment et de réduire les charges afférentes, et d'autres parts, d'offrir un équipement adapté et de qualité aux utilisateurs. L'objectif au niveau énergétique est d'atteindre un gain de 30 à 40 %.

Description du projet :
La réhabilitation consiste en la rénovation du bâtiment et des installations techniques, avec une extension par la création d'une salle annexe. Les surfaces intérieures seront restructurées et un nouveau sol sportif sera mis en place.

Ces travaux sont l'occasion de procéder à la mise aux normes des locaux, notamment en matière d'accessibilité. Le gymnase actuel a un pan de mur en verrière, qui s'avère de plus en plus fragile et dangereux pour les utilisateurs ; une mise en sécurité s'impose.

Le gymnase datant des années 70, il sera modernisé pour être adapté aux pratiques sportives actuelles.

Par la suite, la commune envisage de faire installer des panneaux photovoltaïques sur la toiture du bâtiment.

Echéancier :
- Etudes pré-opérationnelles : début 2019
- Démarrage des travaux : septembre 2019
- Fin des travaux : fin 2020

Localisation :
Rue du Maréchal Juin, à Danjoutin

Indicateurs d'évaluation
- Bilan énergétique de l'opération.
- Contrôle des économies
- Satisfaction des clubs résidants

Coût prévisionnel et détail des dépenses
2 258 600 € HT

GYMNASE	MONTANT HT	MONTANT TTC
Rénovation de l'enveloppe du bâtiment et des installations techniques	750 000	900 000
Extension de surfaces pour la création d'une salle de gymnastique, l'agrandissement du terrain de sport principal et création de dépôts matériels en accès direct aux salles	715 000	858 000
Restructuration des surfaces intérieures	150 000	180 000
Mise en place d'un sol sportif adapté	65 000	78 000
Mise en place mur d'escalade et praticable gymnastique	115 000	138 000
Conduite d'opérations : 2,5 %	50 600	60 720
Études maîtrise d'œuvre, CT, SPS : 12,7 %	228 000	273 600
Provisions imprévus réhabilitation : 2 %	35 000	42 000
OPTION - installation photovoltaïque	150 000	180 000
TOTAL DES DÉPENSES	**2 258 600**	**2 710 320**
TVA		**451 720**
TVA à récupérer (16 % du TTC)		**433 651,20**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Etat	9	200 000
Région	13	300 000
CD 90	48	1 086 020
Grand Belfort	2	40 000
Autofinancement	28	588 580
TOTAL	**100**	**2 258 600**

N°35	**FICHE PROJET**	
Réhabilitation du gymnase de Giromagny		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Conseil départemental du Territoire de Belfort, par délégation du syndicat de construction

Objectif :
Giromagny, chef-lieu de canton et véritable pôle d'équilibre départemental compte 3 236 habitants et regroupe un grand nombre d'équipements et de services structurants pour la Communauté de communes. Elle se situe dans le piémont vosgien, à une douzaine de kilomètres au nord de Belfort, au pied du Ballon d'Alsace.
Le gymnase, situé à proximité du collège Val De Rosemont, datant de 1975 est un équipement sportif fortement utilisé d'une part par les collégiens, mais également par des associations sportives du canton, voire extérieures à ce périmètre géographique.
Son utilisation et son attractivité en font donc un équipement prisé, nécessitant aujourd'hui une réhabilitation importante touchant à la structure, à l'isolation, à l'aération.

Description du projet :
La réhabilitation de ce gymnase donnera une nouvelle dynamique à cet équipement au cœur d'une commune où les associations sportives sont très nombreuses et actives sur son territoire

Echéancier :
Un diagnostic réalisé pour le compte du Conseil Départemental du Territoire de Belfort a été établi. Il met en exergue une liste de travaux rendus nécessaires en raison de l'état de vétusté du bâtiment.
En raison de leur coût important, ces travaux pourraient être phasés et réalisés sur plusieurs années.

Localisation :
Giromagny

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
881 000 HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Département du Territoire de Belfort	40	352 000
Région	40	352 000
Autofinancement	20	177 000
TOTAL	**100**	**881 000**

N°36	**FICHE PROJET**	
Aménagement d'un parc urbain multi générationnel à Héricourt		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Ville d'Héricourt

Objectif :
La Ville d'Héricourt ne dispose pas sur son territoire d'équipements publics de grande ampleur destinés aux familles. Malgré la qualité des équipements existants, il parait important d'engager une réflexion sur l'aménagement d'un parc urbain à vocation multi-générationnelle.

Description du projet :
Véritable poumon vert aux portes de la ville, le projet à proprement dit de 2 hectares prendra place sur un secteur d'ensemble de 7 hectares, s'insérant dans un ensemble paysager unitaire aux ambiances attractives. Sa position au sein d'une étendue classée en zone naturelle fera l'objet d'une approche environnementale particulière avec la conservation de la biodiversité (pelouses et zones engazonnées, prairies fleuries, massifs arbustifs, plantations de vivaces, graminées, couvre-sols, arbres…)

Des circuits de promenade aménagés, d'espaces arborés, de voies cyclables, d'aires de jeux seront créés afin de permettre des pratiques pour tous : jeunes enfants, adolescents, familles, sportifs, personnes âgées ou en situation de handicap.

Complémentaire d'autres espaces publics proches, il offrira un attrait tant pour les héricourtois que pour les habitants de villages voisins et constituera un nouvel équipement de rayonnement intercommunal.

Echéancier :
- Date de démarrage des travaux : septembre 2019

Localisation :
Ville d'Héricourt

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat)
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation)

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
850 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Etat (DETR/DSIL)	35	297 500
Région	40	340 000
Autofinancement	25	212 500
TOTAL	**100**	**850 000**

N°37	**FICHE PROJET**	
Requalification du parvis de la tour du château d'Héricourt, des rues et des espaces publics environnants		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Ville d'Héricourt

Objectif :
La Tour du Château, située dans le prolongement de l'artère principale du centre-ville, est un élément structurant du patrimoine de la Ville d'Héricourt.
L'objectif de la réflexion menée est de redonner une seconde vie à ce secteur par le traitement des espaces extérieurs, et notamment le parvis de la Tour du Château, élément central du projet, pour en faire un lieu destiné à l'organisation de manifestations festives, patrimoniales ou culturelles.

Description du projet :
Le périmètre intégrera le traitement de la voie d'accès au site depuis le centre-ville, à savoir la Rue de l'Eglise, ainsi que les voies adjacentes, Rue des Arts, Rue André Launay et Rue de la Voûte Prolongée.
Les réseaux humides vétustes seront repris ainsi que les traitements de surface.
L'offre de stationnement sera repensée en intégrant à la réflexion le parking de l'Eglise ainsi que le traitement des délaissés de façon à augmenter l'offre de stationnement.
Enfin, la modification du plan de circulation finalisera l'aménagement de ce secteur en facilitant les déplacements.

Echéancier :
- Date de démarrage des travaux : 2020

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
1 200 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Etat (DETR / DSIL)	40	480 000
Région	35	420 000
Autofinancement	25	300 000
TOTAL	**100**	**1 200 000**

N°38	**FICHE PROJET**	
Aménagement de la place de la République à Belfort		

Lien avec la stratégie du territoire : Renforcer l'attractivité du territoire et améliorer le cadre de vie urbain

Maître d'ouvrage : Ville de Belfort

Objectif :
La Ville de Belfort a retenu trois places urbaines pour engager une réflexion programmatique et d'aménagement. Des études doivent dans un premier temps être menées (elles font l'objet d'une fiche projet).

L'une des places concernées est la place de la République. Située en Vieille Ville, elle est à l'articulation des deux tissus urbains très marqués, Haussmannien et le pentagone de Vauban. Elle est bordée d'institutions majeures (Tribunal, Préfecture, Salle des Fêtes) et a un rôle d'articulation urbaine forte à développer entre la Vielle Ville et l'axe commercial depuis la Gare. L'objectif est donc de poursuivre le programme de valorisation patrimoniale des espaces publics de la Vieille Ville et de rendre une meilleure lisibilité de l'axe commercial.

La Ville de Belfort a été candidate au dispositif national « Action Cœur de Ville » et a été déclarée éligible à cette démarche. Belfort fait partie des 222 villes françaises comme Montbéliard, Vesoul et Besançon à se partager une somme annoncée par le Gouvernement de 5 milliards d'euros sur 5 ans, dans le cadre d'une convention de revitalisation pour, entre autres, redynamiser le commerce.

Le réaménagement de cette place entre dans cet objectif de redynamisation du commerce et d'amélioration du cadre de vie urbain.

Description du projet :
Le réaménagement de la place de la République consiste principalement en :
- La réfection des trottoirs pour favoriser les terrasses des commerces alentours,
- La mise en valeur de la statue, au centre de la place,
- La refonte du stationnement,
- La réfection des voies de circulation.

Echéancier
études en 2019,
travaux en 2020

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : réponse aux attentes des usagers et riverains

- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation). Questionnaire auprès des commerçants et riverains (avant et après travaux)
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : Mesure en termes de sécurité publique, amélioration de la circulation et du stationnement

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
4 875 000 € HT

Le projet sera inscrit dans le programme « Action cœur de ville » pour bénéficier d'un cofinancement de l'Etat. Une première convention Ville-Etat sera établie en septembre 2018.

Modalités financières de soutien de la Région :

Région sur un taux de 34 %, soit 1 639 592 €.

N°39	**FICHE PROJET**	
Requalification de la porte d'entrée ouest d'Héricourt – avenue de Saint-Valbert		

Lien avec la stratégie du territoire : Aménager l'espace public et concevoir des équipements de proximité à destination des habitants

Maître d'ouvrage : Ville d'Héricourt

Objectif :
Dans le cadre de son programme global d'aménagement de ses entrées de ville, la commune d'Héricourt projette la requalification urbaine de l'Avenue de Saint Valbert d'une longueur de 1 100 mètres, située sur le secteur Ouest.

Description du projet :
Tout comme celle entreprise côté Belfort, cette opération vise à un aménagement urbain de qualité afin de sécuriser automobilistes et piétons. Outre le recalibrage de la chaussée, il est prévu la pose d'un ralentisseur ainsi que le traitement des trottoirs et la création d'espaces verts. La mise aux normes des accès et quais d'abri bus et l'éclairage public seront également intégrés tout comme l'amélioration fonctionnelle du parking de l'ex-école.

Ces travaux nécessiteront au préalable la réalisation d'un diagnostic sur le réseau assainissement afin d'identifier les interventions ponctuelles à prévoir sur ledit réseau.

Echéancier :

Le calendrier du projet est le suivant :
- 2018 : Etudes aménagement
- 2019 : Travaux de requalification et d'aménagement
- Fin prévisionnelle des travaux : octobre 2019

Localisation :
Ville d'Héricourt

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
436 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Etat (DETR)	30	130 800
Région	50	218 000
Autofinancement	20	87 200
TOTAL	**100**	**436 000**

N°40	**FICHE PROJET**	
Aménagement d'un pôle d'échange multimodal à la gare de Petit Croix à Montreux-Château		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Commune de Montreux-Château

Objectif :
Ce projet, véritablement novateur en milieu rural, consistera à rendre attractif la halte TER en favorisant les déplacements doux et le transport en commun : bus, vélo, piéton, véhicule et véhicule électrique.

La halte ferroviaire de Petit Croix à Montreux-Château permet d'emprunter la ligne TER Belfort-Mulhouse, avec près de 20 000 voyageurs par an. La commune se situe alors à 7 minutes de Belfort et à moins de 30 minutes de Mulhouse.

Description du projet :
Le projet consiste en l'aménagement d'un pôle d'échange multimodal autour de la halte de Petit Croix avec la création :

- D'une trentaine de places de stationnement pour les automobilistes dont 4 pour les véhicules électriques, 2 pour les PMR et 3 arrêts minute,
- De deux arrêts de bus,
- D'un espace pour le stationnement des deux-roues.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Réalisation des études PRO avec Gares et Connexions.
Consultation à venir pour la réalisation des travaux.

Echéancier :
- Date de démarrage des travaux : octobre 2018

Localisation :
Gare TER de Petit-Croix, Rue Georges Helminger à Montreux-Château

Indicateurs d'évaluation
- Indicateurs de réalisation : suivi des travaux et respect des plannings
- Indicateurs de résultats : réalisation des travaux d'aménagement
- Indicateurs d'impact : taux de fréquentation de la halte, satisfaction des usagers.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
241 084 € HT

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	120 542
Autofinancement	50	120 542
TOTAL	**100**	**241 084**

N°41	**FICHE PROJET**	
Liaison Eurovéloroute – Rive Droite du Doubs		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération

Objectif :
L'extension du réseau cyclable d'Agglomération aujourd'hui concentré sur les communes urbaines (110 kms) aux 72 communes du territoire, répond aux orientations régionales en matière de transport puisque le développement des itinéraires domicile-travail va permettre de renforcer l'intermodalité. Le projet répond également aux orientations touristiques de la Région exprimées dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (promotion du tourisme d'itinérances, notamment vélo).
Cette action a pour objectifs :

- Proposer des itinéraires de transports doux sur les principaux axes urbains et ruraux du territoire
- Permettre simultanément deux usages complémentaires du réseau : finalité domicile / travail (proximité Faurecia Bavans) / écoles et fonction loisirs / tourisme
- Dans le cadre du projet de nouvel itinéraire de l'Eurovéloroute pour 2020, donner un accès à l'Eurovéloroute pour les habitants de la Rive droite du Doubs (Lougres, Bavans, Longevelle-sur-Doubs, …)

Description du projet :
La passerelle entre Colombier-Fontaine et Lougres se situe à proximité directe du projet de nouveau tracé de la véloroute. Elle est aujourd'hui fermée par arrêtés municipaux du fait de son état structurel. Sa réhabilitation présente un intérêt communautaire du fait du raccordement de la future Eurovéloroute à la Rive Droite du Doubs.

Le projet consiste à rénover la passerelle existante entre Colombier-Fontaine et Lougres (portée de 125 m linéaires) ou à créer une nouvelle passerelle de moindre portée.

La passerelle ainsi que les aménagements liés présentent un double intérêt tant pour les déplacements loisirs que pour les déplacements domicile / travail. En effet, la réouverture de la passerelle pourrait ouvrir l'accès à la véloroute par le territoire ouest de l'agglomération et offrir un accès nouveau à la Véloroute à tout ce bassin de population. De plus, l'entreprise Faurécia Bavans, forte d'un potentiel de 500 salariés environ, se trouve à proximité directe de la Véloroute, mais séparée de celle-ci par le Doubs. La réouverture d'une passerelle, accompagnée d'un aménagement cyclable à définir pourrait permettre un accès cyclable rapide à cette entreprise, d'autant plus qu'un réel engouement en faveur du vélo est palpable auprès des salariés.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Communes concernées, police de l'eau, Département du Doubs (véloroute)

Echéancier :

- Etudes et acquisitions : 2019
- Travaux : 2020/2021

Localisation :
Lougres, Colombier-Fontaine

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
1 M € (HT)
Démolition / reconstruction passerelle : 750 K € (HT)
Raccordement liaisons cyclables : 250 K € (HT)

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	500 000
PMA	50	500 000
TOTAL	**100**	**1 000 000**

N°42	FICHE PROJET	
Aménagement du bouclage Sud de la Véloroute « le Stratégique » - Reconstruction de la passerelle des Sablettes à Sevenans		

Lien avec la stratégie du territoire : Dynamiser l'économie par le tourisme

Maître d'ouvrage : Grand Belfort

Objectif :
Le Grand Belfort porte le projet de reconstruction de la passerelle des Sablettes, ouvrage de franchissement de la Savoureuse pour piétons et cyclistes, située sur la commune de Sevenans.

Cette passerelle communale, en état de vétusté avancée, est fermée au public depuis plusieurs années. Or, cette passerelle présente un intérêt stratégique de premier plan, compte tenu de l'absence d'alternative simple et sécurisée entre le nœud cyclable des Œufs Frais (piste FrancoVéloSuisse, Coulée Verte) et la véloroute dite « du Stratégique », aménagée par le Grand Belfort entre le hameau de Leupe et Chèvremont. La réouverture de la passerelle des Sablettes, puis permettrait donc l'interconnexion et la complémentarité des réseaux, assurant ainsi la diffusion de la pratique cyclable pour les loisirs et les déplacements du quotidien.

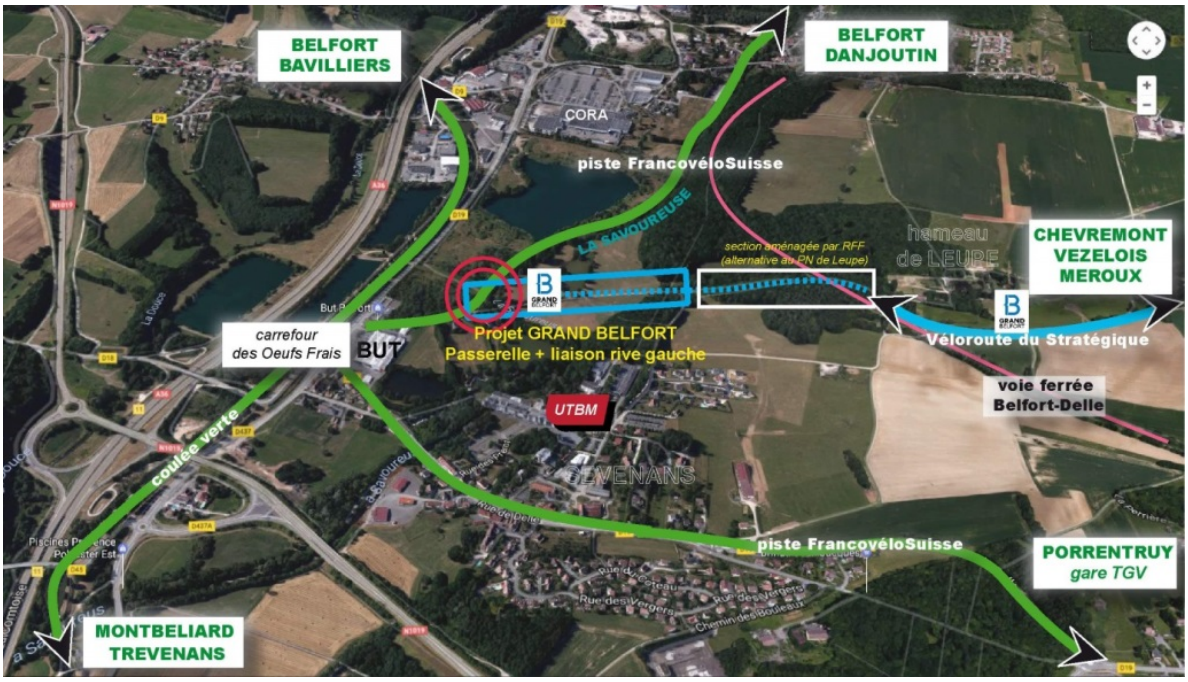

L'ouverture de passerelle s'accompagne de la mise au gabarit cyclable du sentier en rive gauche, formant ainsi l'ensemble du bouclage sud entre la véloroute du Stratégique, la Coulée Verte et la piste FrancoVéloSuisse.

Description du projet :
Le projet consiste à reconstruire un ouvrage en lieu et place de la passerelle existante, sans appui en rivière (un tablier de 40 mètres prendrait appui sur deux nouvelles culées). La réparation de la passerelle actuelle n'est pas une solution réaliste dans la mesure où les coûts d'une réparation avoisinent le prix d'un ouvrage neuf, pour une fonctionnalité moindre (largeur réduite).

De plus, les différentes réglementations relatives au risque Inondation, à l'Accessibilité et à la protection du milieu (Loi sur l'Eau) imposent de revoir complètement le positionnement de l'ouvrage et de ses accès.

Echéancier :
- Date de démarrage des études de faisabilité et/ou de programmation : Etudes de faisabilité et d'AVP menées entre 2016 et 2018
- Date de démarrage des travaux : Phase travaux prévue à l'été 2019
- Date d'achèvement des travaux : 2020

Localisation :
Rue des Sablettes, Commune de Sevenans

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : suivi des travaux et respect des plannings
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : bilan de l'amélioration du cadre de vie des riverains. Comptages effectués sur le franchissement et les pistes cyclables.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :

Dépenses	Montant € HT
Travaux passerelle	600 000
Honoraires (MOE, sondage, diagnostic, modélisations)	50 000
Réfection de la liaison vers le hameau de Leupe (mise au standard cyclable sur 700 m)	90 000
TOTAL	**740 000**

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Fonds européens	30	222 000
Etat	20	148 000
Région	15	108 000
Département du Territoire de Belfort	15	111 000
Autofinancement	20	151 000
TOTAL	**100**	**740 000**

N°43	FICHE PROJET	
Aménagement du bouclage Nord de la Véloroute « le Stratégique » - Aménagement de la liaison douce Chèvrement / Pérouse / Belfort		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Grand Belfort

Objectif :
Le Grand Belfort souhaite mener les études préalables à la réalisation de la liaison cyclable Chèvremont / Pérouse / Belfort, appelée ici « bouclage nord ». Il s'agit d'assurer le maillage de la véloroute d'agglomération dite « le Stratégique », qui prend fin de manière provisoire sur la commune de Chèvremont.

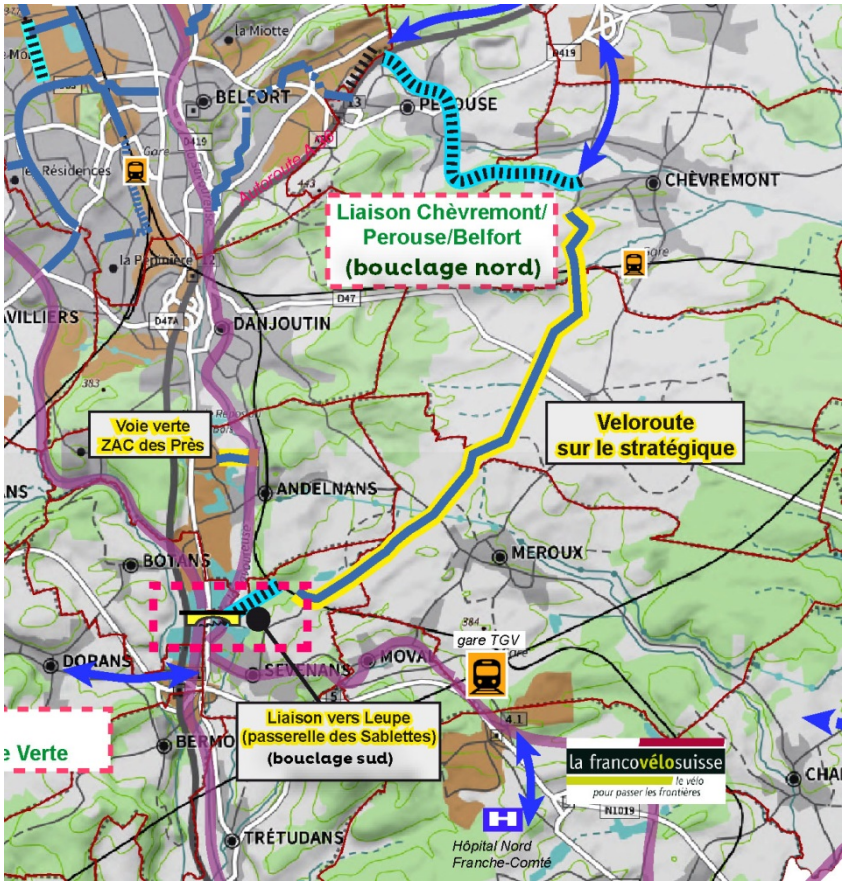

Le bouclage sud, qui consiste principalement à reconstruire la Passerelles des Sablettes, fait l'objet d'une autre fiche projet.

Description du projet :
Le projet consiste à proposer un itinéraire sécurisé pour les modes actifs, entre les communes de Chèvremont, Pérouse, puis Belfort (3 km environ).
Il s'agit de proposer une alternative sécurisée au réseau routier entre Pérouse et Belfort, particulièrement inhospitalier pour les cyclistes (passage sur un diffuseur autoroutier notamment).
Le bouclage nord permettrait une connexion avec le réseau cyclable de la Ville de Belfort, au niveau du quartier des Glacis du Château.

Les solutions d'itinéraires ont déjà été identifiées lors de rencontres menées auprès des Mairies concernées.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Bureau d'étude spécialisé en VRD, Mobilité pour assurer les études de faisabilité : identification des itinéraires, études foncières éventuelles, parti-pris d'aménagement à retenir selon les secteurs et les usages à combiner (véloroute, voie verte, rue partagées), identification des contraintes (accessibilité à l'habitat isolé, exploitations agricoles, forestières), chiffrage estimatif par secteur, calendrier opérationnel.

Echéancier :
- Etudes à mener second semestre 2019

Localisation :
Communes de Chèvremont, Pérouse et Belfort

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : lancement de la consultation et de l'étude
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation de l'étude
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : résultats de l'étude et définition des suites à donner

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
60 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	30 000
Autofinancement	50	30 000
TOTAL	**100**	**60 000**

N°44	**FICHE PROJET**	
Développement d'itinéraires cyclables dans le Pays de Montbéliard		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération

Objectif :
L'extension du réseau cyclable d'Agglomération aujourd'hui concentré sur les communes urbaines (110 kms) aux 72 communes du territoire répond aux orientations régionales en matière de transport puisque le développement des itinéraires domicile-travail va permettre de renforcer l'intermodalité. Le projet répond également aux orientations touristiques de la Région exprimées dans le cadre du schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (promotion du tourisme d'itinérances, notamment vélo).

L'objectif de cette action est de :
- Proposer des itinéraires de transports doux sur les principaux axes urbains et ruraux du territoire
- Permettre simultanément deux usages complémentaires du réseau : finalité domicile / travail / écoles et fonction loisirs / tourisme
- Renforcer la cohérence entre les territoires urbains et les territoires ruraux en matière d'aménagements et d'équipements

Description du projet :
Suite à la mise en place de la nouvelle intercommunalité, Pays de Montbéliard Agglomération souhaite redéfinir le schéma directeur cyclable d'Agglomération à l'échelle des 72 communes pour se doter d'un outil de programmation et de planification qui lui permette de définir une politique d'aménagement en la matière selon un cadre pluriannuel.

En parallèle, des investissements prioritaires seront conduits dans les prochaines années afin de compléter le réseau existant. Ainsi, trois opérations sont programmées pour la période 2018-2020 :

► **Liaison Audincourt / Hérimoncourt :** ce tronçon structurant de 5 kms consiste à raccorder la voie verte traversant la RD 34 (allant dans un sens jusqu'à Mandeure et dans l'autre jusqu'à Montbéliard le long de la rue des Acacias à Audincourt). Ce tronçon permettra à Seloncourt et Hérimoncourt, d'être raccordées au réseau structurant de l'agglomération et à la véloroute.

► **Liaison Bart / Bavans :** ce tronçon consiste à raccorder les aménagements existants jusqu'au centre bourg de Bavans sur environ 700 mètres, le long du Doubs. Il permettra le désenclavement à terme des nouvelles communes de l'ouest qui viennent d'intégrer PMA (Lougres, Montenois, Etouvans, Dampierre sur le Doubs, Berche, …)

► **Liaison Montbéliard / Nord de l'Agglomération** : aménagements cyclables au centre-ville de Montbéliard, et notamment de la gare de Montbéliard jusqu'au centre de Bethoncourt, dont la connexion Bethoncourt-Montbéliard est en cours de réalisation. Il conviendra de raccorder jusqu'à la gare de Montbéliard, dans un contexte urbain, dense. Ce tronçon permettra la découverte de la plaine rurale de la Lizaine jusqu'en Haute-Saône et la desserte du Nord de l'Agglomération, avec une double fonctionnalité : fonction domicile / travail-écoles pour les personnes résidant en périphérie du Nord de l'Agglomération et une fonction loisirs (desserte plaine de la Lizaine).

Partenariats envisagés (hors financement) :
Communes concernées, gestionnaires de voiries

Echéancier :
Liaison Audincourt – Hérimoncourt :
- Etudes : 2019 - 2020
- Travaux : 2020 - 2021

Liaison Bart-Bavans :
- Etudes : 2019
- Travaux : 2020

Liaison Montbéliard – Nord Agglomération :
- Etudes : 2019 - 2020
- Travaux : 2020 - 2021

Localisation :
Communes du Pays de Montbéliard

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
1 575 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	40	630 000
Département du Doubs	9	150 000
FEDER	13	204 700
Autofinancement	38	590 300
TOTAL	**100**	**1 575 000**

N°45	**FICHE PROJET**	
Relier Héricourt à la coulée verte		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Communauté de communes du Pays d'Héricourt

Objectif :
La Communauté de communes a adopté son schéma intercommunal des voies cyclables afin de favoriser l'essor du vélo et de répondre à des finalités multiples de transition écologique, de mobilité, de tourisme de loisirs mais aussi de santé par le sport.

Description du projet :
Après des premières déclinaisons de ce schéma, l'aménagement envisagé prévoit de relier le Pays d'Héricourt à la Coulée Verte et l'Eurovéloroute 6. La piste cyclable prévue en interconnexion fait environ 8 kilomètres au départ d'Héricourt.
Cette connexion avec l'Aire urbaine permettra de relier les grands axes de mobilité douce.

Echéancier :
Début des travaux : 1er trimestre 2019
Fin des travaux : 4e trimestre 2019

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
700 000 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Dépenses en HT		**Recettes en HT**		**Taux**
Etude et Honoraires :	65 000 €	Etat	245 000 €	35%
Acquisitions foncières :	50 000 €	Région	175 000 €	25%
Travaux :	465 000 €	FEDER	45 500 €	6,5%
Mobilier – signalétique :	60 000 €	PACT	60 000 €	8,5%
Imprévus :	60 000 €	CCPH	175 000 €	25%
TOTAL	**700 000 €**	**TOTAL**	**700 000 €**	**100 %**

N°46	**FICHE PROJET**	
Réalisation d'une piste cyclable rue de l'abattoir à Giromagny		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Ville de Giromagny

Objectif :
Giromagny, chef-lieu de canton et véritable pôle d'équilibre départemental compte 3 236 habitants et regroupe un grand nombre d'équipements et de services structurants pour la Communauté de communes. Elle se situe dans le piémont vosgien, à une douzaine de kilomètres au nord de Belfort, au pied du Ballon d'Alsace.

Description du projet :
Depuis l'automne 2018, la commune est située au débouché d'une piste cyclable réalisée par le Département et qui la relie notamment à l'espace de loisirs du Malsaucy et à Belfort. Soucieuse d'assurer la continuité de cette desserte jusqu'au cœur de ville, la commune réalisera l'aménagement de la rue de l'Abattoir, établissant de fait la jonction avec la piste cyclable communale qui existe d'ores et déjà, avenue de Schwabmünchen. A cet effet, elle optera pour revêtement adapté, offrant un confort dans la pratique du cyclisme de loisir et complétera la signalétique, afin de lier la piste cyclable au centre bourg.
Cette réalisation qualitative contribuera à l'attractivité de la commune et de son cœur de ville. Elle atteste par ailleurs de l'engagement de la commune en matière de développement durable.

Echéancier :
été 2019

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Travaux : 20 250 €

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	50	10 125
Autofinancement	50	10 125
TOTAL	**100**	**20 250**

N°47	**FICHE PROJET**	
Réalisation d'une liaison douce piétonne et cyclable de la RD 437 à la coulée verte		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Commune de Châtenois-les-Forges

Objectif :
Il existe à Châtenois-les-Forges, deux liaisons douces strictement piétonnes et cyclables.
Le premier tronçon (phase 0) d'une longueur de 830 m, réalisé en 2017, emprunte une passerelle pour franchir la Savoureuse et relier les étangs de la commune. De l'autre côté, sur le territoire communal de Trévenans, elle rejoint la Coulée Verte qui se raccorde un peu plus loin à l'Eurovéloroute Nantes-Budapest.
Le deuxième tronçon (phase 1) d'une longueur de 190 m réalisé en 2018 commence au niveau de la RD 437 où se trouve, de l'autre côté, l'ancien village avec l'école élémentaire contigüe de son accueil périscolaire, les commerces et l'église. Elle se termine au niveau du nouveau centre du village où est installée la nouvelle mairie entourée par le domaine des Hespérides (lieu d'accueil d'une trentaine de personnes âgées), un centre médical (médecins, kinésithérapeutes et infirmières), un complexe sportif (avec deux stades, une piste d'athlétisme et autres installations ainsi qu'une salle de sports), la future école maternelle intercommunale avec accueil périscolaire, une restauration scolaire et un Relais d'Assistants Maternels (RAM) cantonal.

Pour rendre cet ensemble cohérent et lui donner du sens, la commune souhaite le compléter de trois réalisations d'une longueur totale de 640 m.

La première réalisation (phase 2) prévue en 2019 permettrait de sécuriser la traversée de la RD 437 et est donc prioritaire. Cette traversée donnerait accès aux parties hautes du village pour les cyclistes mais aussi aux chemins ruraux balisés pour des randonnées, dont un est déjà raccordé au chemin vicinal goudronné et peu fréquenté conduisant à Brevilliers en Haute-Saône, distant de 6 km du village. Cette voie interdépartementale est actuellement partagée avec des véhicules. Dans le futur, les chemins ruraux et ce chemin vicinal pourront être facilement élargis au profit d'une voie piétonne et cyclable.

La deuxième réalisation (phase 3), permettra par la suite de prolonger la voie strictement piétonne et cyclable jusqu'à la traversée de la rue des Martinets. Elle desservira un terrain de jeux ouverts à tous les publics.

La troisième réalisation (phase 4) est le dernier maillon qui relie par une liaison strictement piétonne et cyclable la RD 437 à la Coulée Verte et au-delà, vers l'Est de l'Eurovéloroute Nantes-Budapest, et ouvrira la porte à un prolongement vers la Haute-Saône dans le futur.

Description du projet :
Les travaux de la phase 2 comportent la création d'un plateau en dos d'âne, l'installation de feux tricolores, la mise en place de gaines et la création d'antennes pour collecter les eaux pluviales, créant des inondations sur la RD 437, pour les diriger vers un ovoïde d'un mètre situé sous la voie piétonne de la phase 1. Il est également prévu d'élargir l'escalier entre la RD 437 et la rue de l'Orme pour y adjoindre une rampe afin que les cyclistes puissent l'emprunter en toute sécurité.

Echéancier :
- Travaux de la phase 2 à réaliser en 2019.

Localisation :
Commune de Châtenois-les-Forges

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : consultation des entreprises et démarrage des travaux,
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux,
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : bilan de l'amélioration du cadre de vie des riverains. Comptages effectués sur le franchissement et les pistes cyclables.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
Phase 2 : 175 189 € HT
Phase 3 : 256 268 € HT
Phase 4 : 197 190 € HT
TOTAL de 6 28 647 € HT

Seule la phase 2 sera réalisée dans un premier temps.

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	45	78 835
Etat (DETR)	27	46 600
Département	5	8 900
Autofinancement	23	40 854
TOTAL PHASE 2	**100**	**175 189**

N°48	**FICHE PROJET**	
Création d'une piste cyclable sur la rue de Beaucourt à Méziré		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Commune de Méziré

Objectif :
La Commune souhaite développer sur le territoire communal un mode de liaison douce pour permettre aux habitants de se déplacer en toute sécurité de leur domicile aux villes et villages limitrophes en employant des modes de déplacement doux, mais également aux cyclistes et piétons d'emprunter un itinéraire sécurisé lors de la traversée de la Commune.

Description du projet :
L'action consiste, au bout du trottoir créé dans le cadre des travaux des aménagements de sécurité rue de Beaucourt, en la création d'une piste cyclable sur une distance d'environ 470 m pour connexion à la piste cyclable existante de Fesches-le-Châtel et création d'un cheminement piéton dans la zone boisée pour relier la rue de Beaucourt de Méziré au 18 impasse des Chaînées à Fesches-le-Châtel.

Descriptif des moyens pour mettre en œuvre le projet :
Négociation avec le Département pour acquisition du délaissé de l'ancienne voie ferrée, qui permettra outre la poursuite de la piste cyclable, l'aménagement d'un espace de détente.

Echéancier :
Entre le 2ème semestre 2019 et le 2ème semestre 2020.

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : études
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : réalisation des travaux
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : augmentation de l'usage des modes de déplacement doux, utilisation de l'infrastructure.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
86 305 € HT

Modalités financières de soutien de la Région :

Taux maximum et montant maximum : 40 000 €, soit 46%.

N°49	**FICHE PROJET**	
Valoriser la qualité paysagère du territoire à travers les itinéraires de randonnée		

Lien avec la stratégie du territoire : Développer les mobilités douces et durables

Maître d'ouvrage : Pays de Montbéliard Agglomération

Objectif :
Cette action s'intègre :

- Dans le « Schéma de Développement Touristique 2017-2021 » dont les orientations stratégiques ont été adoptées par le Conseil de Communauté du 21 décembre 2017
- Dans la politique régionale visant à développer les grands itinéraires de découverte et la filière d'itinérance, formalisée par le « Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs 2017-2022 »

Elle a pour objectifs :

- Renforcer l'attractivité du territoire en mettant en valeur nos paysages naturels, en invitant tous publics à les découvrir, les comprendre et les apprécier.
- Rendre plus attractifs les itinéraires présentant un intérêt touristique et de loisirs et identifier des communes « Portes d'Entrée » de ce nouveau réseau.
- Renforcer la pratique du tourisme d'itinérances, en lien avec les atouts de notre territoire (qualité paysagère).

Description du projet :
L'étude de faisabilité réalisée en 2018 a permis de concevoir et de sélectionner 37 itinéraires de randonnées pédestres, cyclistes et VTT d'intérêt touristique de premier plan et accessibles à tous, mettant en valeur les principaux points d'intérêt du territoire (paysages, patrimoine historique, architectural et naturel).
Cette nouvelle offre touristique et de loisirs est conçue pour l'agrément des touristes et des habitants, tout en favorisant le développement d'un tourisme de court séjour et d'itinérances, selon un maillage territorial équilibré et cohérent (points d'intérêt touristique, hébergement, commerces…).

L'étude a permis de distinguer 37 itinéraires d'intérêt touristique reconnus incontournables (future déclaration d'intérêt communautaire) : 14 itinéraires pédestres, 13 itinéraires cyclo-touristiques et 10 itinéraires VTT.

Partenariats envisagés (hors financement) :
Conseil Départemental (compétent en matière de politique touristique), communes, associations locales de randonnée.

Echéancier :
Eté 2018 : Etude de faisabilité aboutie
Depuis Novembre 2018 :
Travaux préparatoires (stabilisation des tracés, identification du parcellaire traversé, élaboration des conventions d'autorisation de passage, etc…)
Travaux au long cours jusqu'à la promotion touristique, programmés dès 2019 pour les itinéraires pédestres et cyclo-touristiques et par tranches successives de 7 itinéraires pédestres et 6 itinéraires cyclo-touristiques
Les itinéraires V.T.T. seront abordés en 2020.

Localisation :
Répartition géographique équilibrée de l'ensemble des nouveaux circuits sur le territoire de l'Agglomération (72 communes).

Indicateurs d'évaluation :
- Indicateurs de réalisation (immédiat) : implantation de la signalétique et élaboration des supports de communication, de toutes natures
- Indicateurs de résultats (sur la période de contractualisation) : officialisation des premiers itinéraires et leur ouverture au public
- Indicateurs d'impact (au-delà de la période de contractualisation) : évaluation de la fréquentation des circuits.

Coût prévisionnel et détail des dépenses :
- Lieux de départ des itinéraires ou « Portes d'Entrée »
- Balisage, élagage
- Mobilier (tables, bancs, barrières)

TOTAL GENERAL : 165 845 € H.T. pour 2019 et 2020

Plan de financement prévisionnel (=recettes) :

Financeur	Taux %	Montant €
Région	20	33 169
Département	20	33 169
Etat (Contrat ruralité)	40	66 338
PMA	20	33 169
TOTAL	**100**	**165 845**

Annexe 4 – Eco-conditionnalité

I. Eco-conditionnalité des aides régionales sur les bâtiments tertiaires publics soutenus au titre des contrats de territoires 2018-2020

1. Niveaux de consommation énergétique

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui définit par le référentiel EFFINERGIE+ c'est-à-dire :

Pour les bâtiments à usage d'enseignement, d'accueil petite-enfance et de santé :
Cep ≤ 0 kWh$_{ep}$/m².an avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

Pour les bâtiments destinés à d'autres usages :
Cep ≤ 0 kWh$_{ep}$/m².an avant pondérations réglementaires (type d'usage, géographique, altimétrique, surface, GES)

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th BCE.

1.1. En rénovation

Le niveau de consommation énergétique visé sera celui définit par le référentiel EFFINERGIE rénovation c'est à dire : Cep projet ≤ Créf - 40 %

Sans dépasser 80 kWh$_{ep}$/m².an avant pondérations géographiques et altimétriques
Et en respectant les garde-fous ci-dessous **sur les parois traitées** (sauf impossibilité technique avérée) :

Pour les travaux d'isolation thermique des toitures, combles, rampants :	R ≥ 7.5 m².K/W
Pour les travaux d'isolation thermique des toitures terrasses :	R ≥ 5 m².K/W
Pour les travaux d'isolation thermique des murs donnant sur l'extérieur :	R ≥4 m².K/W
Pour les travaux d'isolation thermique des planchers bas :	R ≥ 3 m².K/W
Pour les travaux de remplacement des parois vitrées et des portes donnant sur l'extérieur ou sur un espace non chauffé :	Fenêtres et portes fenêtres : Uw ≤ 1.3 W/m².K et Sw ≥ 0.3 Ou Uw ≤ 1.7 W/m².K et Sw ≥ 0.36 Portes d'entrée et portes palières : Ud ≤ 1.7 W/m².K

Le niveau de consommation énergétique sera à démontrer sur la base d'un calcul thermique réalisé selon la méthode Th C E Ex.

2. Etanchéité de l'air

Que ce soit en construction ou en rénovation, tests d'étanchéité à l'air devront être réalisés :

- le premier au clos couvert avec mise en œuvre de mesures correctrices si besoin,
- le second au moment de la réception des travaux.

La valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique ne devra pas être dépassée lors du second test.

Les résultats du second test seront à fournir lors de la demande de versement du solde de subvention. En cas de non atteinte de la valeur d'étanchéité à l'air définie dans le calcul thermique, le solde de subvention ne sera pas versé.

Les prestations relatives aux tests d'étanchéité à l'air pourront :

- soit être incluses par le maître d'œuvre dans un des CCTP et donc à la charge de l'entreprise attributaire de ce lot,
- soit être commandées par le maître d'ouvrage à une entreprise spécialisée, agréée et non attributaire des marchés de travaux.

Dans tous les cas, le maître d'œuvre devra en informer clairement l'ensemble des entreprises attributaires des différents lots de travaux :

- soit par mention spécifique dans chaque CCTP lot par lot,
- soit au travers d'une annexe ou d'un CCTP tous corps d'état visés par l'ensemble des entreprises attributaires des lots de travaux.

3. Chauffage

Les systèmes de chauffage électrique par effet Joule (radiateur) utilisés comme systèmes de chauffage uniques sont proscrits et rendent donc l'ensemble du projet inéligible.

Les pompes à chaleur air/air sont autorisées mais leur coût sera retiré de l'assiette éligible. Les pompes à chaleur air/eau ainsi que toutes les autres modes que ceux cités ci-dessus sont éligibles.

4. Autres éléments liés à l'efficacité énergétique

Le cahier des charges technique EFFILOGIS servira de base aux échanges techniques entre la Région, le maître d'ouvrage et son équipe de maîtrise d'œuvre tout au long du projet : en phase conception comme en phase réalisation.

II. Eco-conditionnalité des aides régionales sur les aménagements

PROJETS D'AMENAGEMENTS URBAINS

Les maîtres d'ouvrages sont invités à élaborer leurs projets en s'inspirant de tous les outils et guides de recommandations existants leur permettant de s'inscrire dans une démarche du type approche environnementale de l'urbanisme.

Les projets devront être intégrés aux stratégies conduites à différentes échelles du territoire : schémas régionaux, SCoT, PDU, PLUi … Ces stratégies doivent permettre de définir des priorités partagées en termes de maîtrise foncière et de projets d'aménagement urbain.

Dans les projets, sera attendue la démonstration par le maître d'ouvrage d'un traitement qualitatif des espaces publics, et de la prise en compte des objectifs de développement durable suivants :

⇒ Objectif 1 : Favoriser l'utilisation des modes de déplacements alternatifs à la voiture particulière (développement des modes doux…) et l'intermodalité
⇒ Objectif 2 : Contribuer au maintien, au développement ou à l'introduction de la nature en ville (effort de végétalisation, utilisation des essences locales…)

Ainsi, les aménagements urbains devront être définis à travers un projet global qui prendra en compte notamment les éléments suivants :

- ⇨ Les projets seront examinés au regard du projet de développement urbain global : dans une logique de renforcement des centralités urbaines, les projets devront faciliter l'accès aux services et aux commerces, permettre la réappropriation de l'espace public, faciliter l'accès aux transports existants ;
- ⇨ Prévoir dès la conception l'accessibilité à tous les usagers et riverains afin d'éviter les aménagements trop coûteux par la suite, la place des véhicules motorisés dans la ville, la place des circulations douces, l'accès aux transports en commun (présents ou futurs), la gestion et l'entretien en rapport avec les moyens techniques et humain de la collectivité ;
- ⇨ Prendre en compte les données climatiques et de sol ;
- ⇨ Modérer et adapter l'éclairage selon les usages, les lieux, les saisons, les horaires ;
- ⇨ Favoriser les surfaces absorbantes pour un meilleur écoulement des eaux et une infiltration des eaux de ruissellement et limiter les surfaces minérales pour réduire l'effet d'échauffement des sols et éviter l'aspect urbain ou routier. Les aménagements devront à minima maintenir la situation existante (avant travaux) en termes d'imperméabilisation des sols ou des surfaces, ou justifier de mesures compensatoires ;
- ⇨ Introduire du végétal en respectant l'identité des lieux, en prévoyant gestion et usages ;
- ⇨ Impulser sur ces secteurs stratégiques des références régionales en termes d'aménagements urbains innovants et de haute qualité qui intègrent des critères liés au développement durable ;
- ⇨ Anticiper la gestion des déchets de chantier ;
- ⇨ Associer les riverains, usagers, associations … aux choix d'aménagement.

NB : Les dépenses relatives à l'assainissement et l'eau potable sont inéligibles